DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BOIS LE ROI

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Consécutive au projet de modification N°3 du

PLAN LOCAL d'URBANISME de la commune de

Bois le ROI.

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Jean Pierre Marjolet Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

RAI	PPORT DU	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	11
1	Disposi	TIONS LEGALES PRISES POUR L'ORGANISATION DE L'ENQUETE	11
-		rure de l'enquête	
		signation du commissaire enquêteur	
		e générateur de l'enquête	
		tes et durée de l'enquêtetes	
		tes et horaires des permanences	
		é	
	1.6.1	Voie de presse	
	1.6.2	Affichage	
	1.7 Do	ssier d'enquête	
		ENT CHRONOLOGIQUE DE L'ENQUETE	
2			
	COMPTE RE	ENDU DU CONTROLE DE L'AFFICHAGE	13
3			
4		RENDU DES VISITES EFFECTUEES	
		es lieux	
5		DU PROJET	
		scription sommaire du projet	
6		ANCE ET SENSIBILITE DES TERRAINS	
Ü		néralités	
		vironnement	
7		ENTIONS	
7.1		ENTIONS LORS DES PERMANENCES	
7.2		ENTIONS PORTEES SUR LES REGISTRES D'ENQUETE	
7.3		E DES INTERVENTIONS	
,			
	7.3.1		
		Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17	ı registre)
		Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	registre)
	7.3.1	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier) Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier)	registre) 18
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier) Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier) Intervention de Monsieur Alhadef Laurent (visite +inscription au registre)	registre)1818
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier) Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier) Intervention de Monsieur Alhadef Laurent (visite +inscription au registre) Intervention de Madame Gautheret Isabelle (visite +inscription au registre)	18
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier) Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier) Intervention de Monsieur Alhadef Laurent (visite +inscription au registre) Intervention de Madame Gautheret Isabelle (visite +inscription au registre) Intervention de Monsieur Eric Evein(visite + inscription au registre)	registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier) Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier) Intervention de Monsieur Alhadef Laurent (visite +inscription au registre) Intervention de Madame Gautheret Isabelle (visite +inscription au registre) Intervention de Monsieur Eric Evein(visite + inscription au registre) Intervention de Madame Bouvier Valérie (Mail agrafé au registre)	18
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	18
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	18
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22 7.3.23	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22	Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier agrafé au I7 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22 7.3.23 7.3.24	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22 7.3.23	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)
	7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4 7.3.5 7.3.6 7.3.7 7.3.8 7.3.9 7.3.10 7.3.11 7.3.12 7.3.13 7.3.14 7.3.15 7.3.16 7.3.17 7.3.18 7.3.19 7.3.20 7.3.21 7.3.22 7.3.23 7.3.24	Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au 17 Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au registre+courrier)	1 registre)

7.3.27	.)	
7.3.28	Intervention de Monsieur Marc Rampenoux (mail agrafé au registre)	
	Intervention de Madame Florence Millorit (
7.3.29	. mail agrafé au registre).	
7.3.30	Intervention de Monsieur Jean Marc Fumanal (mail agrafé au registre)	
7.3.31	Intervention de Madame Sinda Soyah (mail agrafé au registre	
7.3.31	Intervention de Monsieur Philippe Lefort (mail agrafé au registre.)	
7.3.33	Intervention de Monsieur et Madame Laurent Guisot (mail agrafé au registre.)	
7.3.34	Intervention de Madame Melanie Joly-Codel(mail agrafé au registre.)	
7.3.35	Intervention de Monsieur François Droulin (mail agrafé au registre.)	
7.3.36	Intervention de Monsieur Franck Bellaiche (mail agrafé au registre.)	26
7.3.37	Intervention de Monsieur Patrick Pierron(mail agrafé au registre.)	
7.3.38	Intervention de Madame Keppens Delpine(mail agrafé au registre.)	
7.3.39	Intervention de Monsieur et Madame Bruno Despagnes.(mail agrafé au registre.)	
7.3.40	Intervention de Monsieur Timothée Wawszczyk(mail agrafé au registre.)	
7.3.41 7.3.42	Intervention de monsieur Bellarini(orthographe incertaine)(texte manuscrit sur le registre.)	
7.3.42	Intervention de Madame Catherine Francés(mail agrafé au registre.)	
7.3.44	Intervention de Madame Mireille Bouzols-Breton(mail agrafé au registre.)	
7.3.45	Intervention de Monsieur et Madame Alain Varizat (mail agrafé au registre.)	
7.3.46	Intervention de Madame Danielle Boscus(mail agrafé au registre.)	
7.3.47	Intervention de Madame Marie Dautriche(mail agrafé au registre.)	29
7.3.48	Intervention de Madame de Sousa Albina(mail agrafé au registre.)	
7.3.49	Intervention de Monsieur Jouanin Jacques.(inscrption au registre)	
7.3.50	Intervention de Monsieur et Madame Lefèvre.(inscription au registre)	
7.3.51	Intervention de Monsieur Marc Sauzedde (extraction site internet CAPF)	
7.3.52	Intervention de Madame Gopualo Séverine(extraction site internet CAPF)	
7.3.53	Intervention de Monsieur Gopualo Bindeswar (extraction site internet CAPF)	
7.3.54 7.3.55	Intervention de Monsieur Lefebure Vincent(extraction site internet CAPF)	
7.3.56	Intervention de Monsieur Pierre Nowak (extraction site internet CAPF)	
7.3.57	Intervention de Monsieur Claude Quillard (extraction site internet CAPF)	
7.3.58	Intervention de Monsieur Bordes(extraction site internet CAPF)	
7.3.59	Intervention de Madame Julie Besançon(extraction site internet CAPF)	
7.3.60	Madame Olivier Florence (extraction site internet CAPF)	
7.3.61	Intervention de Monsieur Gasnier(extraction du site internet CAPF)	
7.3.62	Intervention de Monsieur Christopher Kay(extraction site internet CAPF)	31
7.3.63	Intervention de Monsieur Guillebert Florian(extraction site internet CAPF)	
7.3.64	Intervention « M Leroux Sacotte »(extraction site internet CAPF)	
7.3.65	Intervention de Madame Isabelle Cardona (extraction site internet CAPF.	
7.3.66 7.3.67	Intervention de Monsieur Loïc Rousselle(extraction site internet CAPF)	
7.3.68	Monsieur Raux (extraction du site internet CAPF)	
7.3.69	Monsieur et Madame jacques Ringus(orthogrape incertaine) (inscription registre)	
7.3.70	Intervention de Madame Marie –Berthe Legras(inscription au registre)	
7.3.71	Intervention :Le collectif des Foucherolles(Mr et Mme Raioult et Mr Houdeville (inscription au	
registre+	2 dossiers)	32
7.3.72	Intervention de Monsieur Nouard Daniel (inscription au registre)	
7.3.73	Intervention de Madame Véronitsnyna Veronika(visite + inscription au registre)	
7.3.74	Intervention de Monsieur Janiaud Marc (visite +remise d'un document)	
7.3.75	Intervention de l'association « touche pas à mon petit Bois »(agrafé au registre)	
7.3.76	Intervention de Monsieur Eric Marie (visite et inscription au registre)	
7.3.77 7.3.78	Intervention de Monsieur Stofft Philippe (Visite + lettre)	
7.3.79	Intervention de Monsieur Antoine Jarrige (visite + inscription au registre +courriel)	
7.3.80	Intervention de Madame Laurence Aussavis (visite +inscription sur registre)	
7.3.81	Intervention de Monsieur Yann Jaslier(visite + incription sur registre)	
7.3.82	Intervention de Madame Hjalmarson Jacqueline (visite + inscription au registre)	
7.3.83	Intervention de Mr Benesteau Michel(visite + inscription registre+courrier)	
7.3.84	Intervention de Monsieur Delarbre Aimé (Mail agrafé au registre)	37
7.3.85	Intervention de Monsieur Richard Lepeltier (Mail agrafé au registre).	
7.3.86	Intervention de Madame Marie Derosaire.(Mail agrafé au registre)	
7.3.87	Intervention de Monsieur Thomas Julienne(.(Mail agrafé au registre)	
7.3.88	Intervention de Monsieur Bernard Canini(Mail agrafé au registre).	
7.3.89	Intervention de Madame José Quinet(Mail agrafé au registre).	<i>5</i> 8

7.3.90	Intervention de Madame Danielle Pige(mail agrafé au registre)	. 38
7.3.91	Intervention de Monsieur Gonod François (mail agrafé au registre)	. 38
7.3.92	Intervention de Madame Chantal Magdalenat (mail agrafé au registre)	. 38
7.3.93	Intervention de Madame Françoise Garabédian.(mail agrafé au registre)	. 38
7.3.94	Intervention de Monsieur Gérard Riviére (main agrafé au registre)	
7.3.95	Intervention de Madame Nicole Brisac(mail agrafé au registre)	. 39
7.3.96	Intervention de Monsieur Jean Michel Gagnier(mail agrafé au registre)	. 39
7.3.97	Intervention de Monsieur Sébastien Pierron(mail agrafé au registre)	
7.3.98	Intervention de Madame Armelle Syren (mail agrafé au registre)	
7.3.99	Intervention de Monsieur Horacio Renard (mail agrafé au registre)	
7.3.100	Intervention de Madame Nouri Zakia(mail,agrafé au registre)	
7.3.101	Intervention de Madame Marie Suzanne Viau(Mail agrafé au registre)	. 41
7.3.102	Intervention de Madame Ian Paterson(mail agrafé au registre)	. 41
7.3.103	Intervention de Madame Aurélie Martin(Mail agrafé au registre)	. 41
7.3.104	Intervention de Monsieur Vincent Stoven(mail agrafé au registre)	
7.3.105	Intervention de Madame Madeleine Kocika (mail agrafé au registre d'enquête)	
7.3.106	Intervention de Madame Maryse Matrot(mail agrafé au registre)	
7.3.107	Intervention de Monsieur Julien Favry(mail agrafé au registre)	
7.3.108	Intervention de Madame Anne Labruyére- Delcourt.(inscription au registre)	
7.3.100	Intervention de Madame Audrey Hacherez(Mail agrafé au registre)	
7.3.110	Intervention de Monsieur Hervé Joubeaux(Mail agrafé au registre)	
7.3.110	Intervention de Madame Céline Cléris (mail agrafé au registre)	
7.3.111	Intervention de Madame Elisabeth Malet(mail agrafé au registre)	
7.3.112	Intervention de Monsieur Julien Dupuis(Mail agrafé au registre)	
7.3.113	Intervention de Madame Daniele Lebeau (mail agrafé au registre)	
7.3.114	Intervention de Madame Komar (mail agrafé au registre)	
7.3.115	Intervention de Maitre Alice Darson(Document agrafé au registre)	
7.3.110	Intervention de monsieur Pierre Hervé(Mail agrafé au registre)	
7.3.117	Intervention de Monsieur Nicolas Tétaud.(mail agrafé au registre)	47
7.3.116	Intervention de Monsieur Cyril Ferrer(mail agrafé au registre)	
7.3.119	Intervention de Monsieur Cyrii Perfet(mail agrafé au registre)	47
7.3.120	Intervention de Madame Aurélie Danjou(mail agrafé au registre)	
7.3.121	Intervention de Monsieur Pierre Adrien Clabo(mail agrafé au registre)	
7.3.122		
7.3.123	Intervention de monsieur Jean Luc Hamot(mail agrafé au registre)	
7.3.125	Intervention de monsieur Nicolas Maka(mail agrafé au registre).	
7.3.126	Intervention de Monsieur Eric Lapous(mail agrafé au registre)	
7.3.127	Intervention de Monsieur Alain Walter(mail agrafé au registre.)	
7.3.128	Intervention de Monsieur Joseph Quioc(2 mails agrafés szau registre)	
7.3.129	Intervention de Monsieur Alain Monti(mail agrfé au registre)	
7.3.130	Intervention de Madame Corinne Munoz(mail agrafé au registre)	
7.3.131	Intervention de Madame Aires Deschamps Carine(mail agrafé au registre)	. 50
7.3.132	Intervention de Monsieur Serrouillou(Mail agrafé au registre)	. 50
7.3.133	Intervention de Madame Aline Darnois(mail agrafe au registre)	
7.3.134	Intervention de Madame Arnaud Jacqueline.(mail agrafé au registre)	
7.3.135	Intervention de Madame Frédérique Lepeltier(mailm agrafé au registre)	
7.3.136	Intervention de Monsieur Albert Menard (courrier agrafé au registre)	
7.3.137	Madame Francine Lacroix -Coquillaud(mail agrafé au regitre)	
7.3.138	Intervention de Madame Chantal Florés.(mail agrafé au registre)	
7.3.139	Madame Adeline Pépin(Mail agrafé au registre)	
7.3.140	Intervention de Madame Liliane Mayault(mail afrafé au registre)	
7.3.141	Intervention de Madame Anne Cécile Fainéant(mail agrafé au registre)	
7.3.142	Intervention de Monsieur et Madame Valque(courrier agrafé au registre)	
7.3.143	Intervention de Madame Eve Luquet(mail agrafé au registre)	
7.3.144	Intervention de monsieur Benoit Sarasin(Mail agrafé au registre)	
7.3.145	Intervention de Madame Florence Mourault (mail agrafé au registre)	
7.3.146	Intervention de Mme Annie (Mail agrafé+ inscription au registre)	
7.3.147	Intervention de Monsieur André Turri(courrier agrafé au registre)	
7.3.148	Intervention de Monsieur Victor Rodrigués.(mail agrafé au registre)	
7.3.149	Intervention de Monsieur Michel Miatello(mail agrafé au registre)	
7.3.150	Intervention de Monsieur Bernard Prades(mail agrafé au registre)	
7.3.151	Intervention de Mr Alemany Florent (inscription registre d'EP)	
7.3.152	Intervention de Mme Catherine Martin –Delory(document agafé au registre)	. 54
7.3.153	Intervention de Madame Nathalie Couteille (document agrafé au registre)	. 55
7.3.154	Intervention de Madme Annick Thévenet.(mail agrafé au registre)	
7.3.155	Intervention de Monsieur Franck Legrand(mail agrafé au registre)	. 55
7.3.156	Intervention de Mr et Mme Burton(mail agrafé au registre)	. 56

7.3.157	Intervention de Mr et Mme Chapirot(mail agrafé au registre)	
7.3.158	Intervention de Mme Nadège Ibo (mail agrafé au registre)	
7.3.159	Intervention de Mme Claudine Penou.(mail agrafé au registre)	
7.3.160	Intervention de Mme Anne Lise Galavielle(mail agrafé au registre)	
7.3.161	Intervention de Madame Delphine Patinec(mail agrafé au registre)	
7.3.162	Intervention de Mr et Mme Mickael Lorand(mail agrafé au registre)	
7.3.163	Intervention de Madame Julie berger(Mail agrafé au registre)	
7.3.164	Intervention « esprit Bacot »(mail agrafé au registre)	
7.3.165	Intervention de Mr Charmet Francis(Courrier agrafé au registre)	
7.3.166	Intervention de Madame Annette Le Quang(mail agrafé au registre)	
7.3.167	Intervention de Mr et MmeLamouroux(mail agrafé au registre)	
7.3.168	Intervention de Mr René Labruyére.(mail agrafé au registre)	
7.3.169	Intervention de Mr Brenard Pougeas(mail agrafé au registre)	
7.3.170	Intervention de Mr et Mme Marc Delsinne(mail agrafé au registre)	
7.3.171	Intervention de Mr Prioul et Mme Deveautour(mail agrafé au registre)	
7.3.172	Monsieur Philippe Pierrard (mail agrafé au registre)	
7.3.173	Mme felicja Lamprecht(Mail agrafé au registre)	
7.3.174	Intervention de Mme Virginie Mestre(mail agrafé au registre)	
7.3.175 7.3.176	Monsieur Lionel Barets (mail arafé au registre)	
7.3.170	Mme Bernadette Roux(mail agrafé au registre)	
7.3.177	Mr Ludovic Templier(mail agrafé au registre)	
7.3.179	Monsieur Jean Claude Charles(mail agrafé au registre)	
7.3.180	Mme Mund Florence(Mail agrafé au registre)	
7.3.181	Mme Céline Batrolich (mail agrafé au registre)	
7.3.182	MR et Mme Patrick Debove(mail agrafé au registre	
7.3.183	Mme Françoise Reynaud(mail agrafé au registre)	
7.3.184	Mr Olvier Maka (mail)	
7.3.185	Mr Dupuis (mail)	
7.3.186	Mr Philippe Rosolen(Mail)	
7.3.187	Mme Isabelle Millet(Mail)	
7.3.188	Mr Gilles Germain(mail)	
7.3.189	Mr et Mme Koeniguer(mail)	
7.3.190	Mr Benjamin Carpentier(mail)	66
7.3.191	Mme Sonia Massip(mail)	66
7.3.192	Mme Annick Hamot(mail)	
7.3.193	Mme Nicole Carpentier (mail)	
7.3.194	Famille Simon –Ribet	
7.3.195	Mme Delphine Randoux (mail)	
7.3.196	Mr françois Rouques(mail)	
7.3.197	Mme Claudia Alejandra Montano(Mail)	
7.3.198	Mr Bernard Fougeas(mail)	
7.3.199	Madame Sylvain Bougain(Mail)	
7.3.200	Mme Michéle Saliot(inscription registre)	
7.3.201	Mr Daniel Bourriez(courrier)	
7.3.202	Mme Valérie Rozé(inscription registre)	
7.3.203	Mr et Mme Hazard Pierre.(courrier)	
7.3.204	Mr Ochem Gérard(courrier)	
7.3.205 7.3.206	Mme Julie Berger (courrier)	
7.3.200	Mme Catherine Francés.(courrier)	
7.3.207	Mr Pochelu Gilles(courrier)	
7.3.208	Mme Surya Petit(mail)	
7.3.210	Monsieur Gilles Degats(Mail)	
7.3.210	Madame Elisabeth Degats(Mail)	
7.3.211	Mme Myriam Prieur.(mail)	
7.3.212	Mr et Mme Jenck(courrier)	
7.3.214	Mme Jacqueline Megret-Petit (mail)	
7.3.215	Mme Séverine(mail)	
7.3.216	Mme Joëlle Lecorché(Courrier)	
7.3.217	Mme Clotilde Garnier (courrier)	
7.3.218	Mr Pascal Aublet (mail)	
7.3.219	Mme Corinne Lambin(mail)	
7.3.220	Mr et Mme Stimec(mail)	
7.3.221	Mme Isabelle Bachimont(courrier)	
7.3.222	Intervention de Monsieur Mathieu Milan.(mail)	
7.3.223	Mme Margaux Butruille(mail)	72

7.3.224	Dominique Masini(mail)	
7.3.225	Mr et Mme Philippe Heurtaux (courrier)	
7.3.226	Monsieur Mehdi Yousfi(mail)	
7.3.227	Mme Marianne Petit (mail)	
7.3.228	Mr Pierre-Alain Braye-Weppe(mail)	
7.3.229	Mme Mestre (inscription registre)	
7.3.230	Mme Agnieska(inscription registre)	
7.3.231	Madame Joelle Lécorché (courrier)	
7.3.232	Mme Anne Perillat –Bottonet(mail)	
7.3.233	Mme Milej et Mr Kolinka	
7.3.234	Mr Gérard Le Quang(mail)	
7.3.235	Mr et Mme Koeniger (courrier)	
7.3.236	Mme Emmanuelle Carre(Mail + courrier)	
7.3.237	Mme Cécile Certain Da Silva(mail agrafé au registre)	76
7.3.238	Camille Gire(le groupe des élus ecologistes (Mail)	
7.3.239	Mouazé/Ryard(mail)	
7.3.240	Bois le Roi environnement(document)	77
7.3.241	Mr Philippe Stofft(Courrier)	77
7.3.242	Mr et Mme Renri Granotier(courrier)	
7.3.243	Maitre Vanina Ferracci(courrier)	
7.3.244	Mme Marguerite Cabrol(courrier)	78
7.3.245	Mr Pascal Scheller(courrier)	
7.3.246	Mr Henri Turquet(mail)	79
7.3.247	Mr et Mme Max Gatteln(courrier).	
7.3.248	Association Syndicale Libre de Belle rive.(courrier)	
7.3.249	Mr Alain Duvivier(courrier)	79
7.3.250	Agnés Peyrot(mail)	79
7.3.251	Madame Sandrine Thibault(mail)	80
7.3.252	Monsieur Géraud Talandier(courrier)	80
7.3.253	Mme Joanna Dorota Tron (mail)	80
7.3.254	Mr et Mme Perret(mail	80
7.3.255	M et Mme Randoux(courrier)	80
7.3.256	Melle Martin Alexandra(courrier)	81
7.3.257	M etMme Palis(mail)	81
7.3.258	M et Mme Kruos Hendule(courrier)	81
7.3.259	Mr Cédric Fenart(courrier)	81
7.3.260	Mme Justine Tempier(courrier)	81
7.3.261	Mme Ludivine Salambo et Mr Nicolas Gury(courrier)	
7.3.262	Mrs Godefroy Champeaux(mail)	82
7.3.263	Mr Arnaud et Mme Li Vigoureux	
7.3.264	Mr Alain Languillat.(mail)	82
7.3.265	Mr Simon Mencarelli.(mail)	
7.3.266	Mr Mazzoccoli Guiseppe, Mme Aussage, MR Fréderic Duhay (mail)	82
7.3.267	Mr Jean Pierre Snel(mail)	
7.3.268	Michel et Isabelle Gallet –Ménager(courrier)	83
7.3.269	Mme Séverine Gopauloo(Courrier)	83
7.3.270	RODION , LOUIS, Elise , Charly et Marion(Courrier)	83
7.3.271	Mr et Madme Emmanuel Avril(courrier)	84
7.3.272	Mme Laxness(courrier)	84
7.3.273	Mme Françoise Gueriot (courrier)	
7.3.274	Mr Thierry Vigoureux(mail)	84
7.3.275	Mme Nathalie Augustyniak(courrier)	84
7.3.276	Mme Catherine Bousquet(courrier)	85
7.3.277	Mr Xavier Blondaz-Gérard(mail)	85
7.3.278	Mme Elise Bonifay(mail)	85
7.3.279	Mr et Mme Christian Compoint(mail)	85
7.3.280	Mme Fabienne Vier(mail)	
7.3.281	Mr Fréderique Keramati(mail)	86
7.3.282	Madame Danielle Brion	
7.3.283	Mr Jean Francois Mayaud(mail)	
7.3.284	Famille Muller (courrier)	
7.3.285	260 personnes signataires du soutien a l'assoc « touche pas à mon petit Bois »	
7.3.286	Mme Violette Reynaud (courrier)	
7.3.287	Mr et Mme Bertin(mail)	
7.3.288	Mr Laurent Boy(courrier)	
7.3.289	Mme Sigrid Drusin(mail)	
7.3.290	Mr Rudy Drusin (mail)	

		~-
7.3.291	Mme Lucie Calonne(mail+ carte jointe)	
7.3.292	Simone Altani, Jean Michel altani, Yadira Picon, Camille Altani(mail)	
7.3.293	Mme Jacqueline Drouhin (mail)	. 88
7.3.294	Mr Mathieu Nantern(mail)	. 88
7.3.295	Mr Frédéric Doucet(mail)	. 88
7.3.296	Mme Nicole Rouault(mail)	. 88
7.3.297	Mr Stéphane, Paul, Delphine Salabelle (courrier)	. 89
7.3.298	Mr et Mme Le Guen.	
7.3.299	Mme Tatjana Sarancic(mail)	
7.3.300	Mr Alan Follmar(courrier)	
7.3.301	Mr Makhloufi Djamal(courrier)	
7.3.302	Mme Mélanie Mencarelli(Mail)	
7.3.303	Mr Michel Morassu(mail)	
7.3.304	Mr Benoit Hubert-Briére(mail).	
7.3.304	Mr Philip Twomey(Courrier)	
7.3.306	Mme Elodie Quevrain(mail)	
7.3.300	Mme Aschehoug(mail)	
7.3.308	Mme Marysa Lagarteira(Mail)	
7.3.309	Monsieur Eric Balivet.(mail)	
7.3.310		
7.3.311	Mme Micheline Olivier(mail)	
7.3.312	Mme justine Amou.(mail)	
7.3.313	Mme Claudie Godin(mail)	
7.3.314	Mme Mary Germain.(mail)	
7.3.315	Mme Catherine Gaillochet(mail)	
7.3.316	Mr Matthieu Maréchal(mail)	
7.3.317	Mr Zonderr(orthographe incertaine) (mail)	
7.3.318	Mr et Mme Ligaire(mail)	
7.3.319	Mme Sophie Bezard et Mr Louis Guisti(mail)	
7.3.320	Mr Arnaud Brindos(mail)	
7.3.321	Mme Julia Pommier(mail)	
7.3.322	Mr Eric Dorio(mail)	
7.3.323	Mr Jean Pascal Biard(mail)	
7.3.324	Mr Christophe Gibert(mail)	
7.3.325	Mme Véronique Balivet(Mail)	. 95
7.3.326	Anerie Bacotte(mail)	
7.3.327	Mr Vincent Gaudillat(courrier)	
7.3.328	Mr et Mme Denis Bocquet(mail)	
7.3.329	Mr Laurent Bouguin(Mail)	
7.3.330	Mr et mme Berneuil(mail)	
7.3.331	Mr Michel de Bollivier(mail)	
7.3.332	Mme Maelle Molina(mail)	
7.3.333	Mr Guillaume Avenin(mail)	
7.3.334	Mme Pascale Coup(mail)	
7.3.335	Mr et Mme Melo Zyw(mail)	
7.3.336	Mr Laurent Lescot(mail)	
7.3.337	Mr Aschehoug Patrik.(mail)	
7.3.338	Madame Christiane Cabaton(inscription registre)	
7.3.339	Mme Cecile Digne(inscription registre)	
7.3.340	Mme Fanchon Pailler	. 98
7.3.341	Mme Nathalie Surti(mail)	. 98
7.3.342	Mr Sébastien Février(mail)	. 98
7.3.343	Mr Aymeric de Carfort(mail)	. 99
7.3.344	Mme Anne-Sophie Camurat ;(mail)	. 99
7.3.345	Mr Patrick Périn (courrier)	. 99
7.3.346	Mme Charlotte Périn(courrier)	100
7.3.347	Mr Nhon Chu(mail)	100
7.3.348	Mr Geronazzo(mail)	
7.3.349	Mme Marie Thérèse Palm.(mail)	
7.3.350	Mr Willocquet Bertrand (mail)	
7.3.351	Mme Francesca Dandolo((mail)	
7.3.352	Mme Fréderique de Montmarin(mail)	
7.3.353	Mme Diana et Mr Carlos Canchola(mail)	
7.3.354	Mr Pierre Versini(mail)	
7.3.355	Mr Maxence Gevaudan.	
7.3.356	Mme Philippa Judd.(mail)	
7.3.357	Mr et mme Cibiel(mail)	

7 2 250	Mr Contant et Penhard (mail)	102
7.3.358	M (M I i i i i i i i i i i i i i i i i i i	103
7.3.359	Mr et Mme Logerais (courrier)	
7.3.360	M et Mme Déméothis (courrier)	
7.3.361	Mr P . Lemarchand (courrier)	103
7.3.362	Mr Patrick Noël(mail)	103
7.3.363	Mme Miléna Donato(mail)	
7.3.364	Mme Suzsanna Tar(mail)	
7.3.365		
	Mme Armelle Dufrenoy	
7.3.366	La vie a vélo (antenne de BLR)(mail)	
7.3.367	Mr Daniel Taccon(mail)	
7.3.368	Mr et Mme Ousset Jean Pierre (Mail)	
7.3.369	Maitre Rebiffe (mail)Intrevient pour Madme Dorival	105
7.3.370	Maitre Rebiffé(intervient) pour Mr Philippe Grandmougin	105
7.3.371	Maitre Rebiffé intervient pour Mr Guy Thomas(mail)	
7.3.371	(Maitre Rebiffé intervient pour) Monsieur Christian Thomas (Mail)	
7.3.373	Mr Benjamin Zylberstein(mail)	
7.3.374	Mme Cloé Branchu(mail)	
7.3.375	Mr Laurent Rodier(mail)	107
7.3.376	Mr Albert Dupont(mail)	107
7.3.377	Mr Fabien Micaelli(lettre)	
7.3.378	Mr Ludovic Buche(mail)	
7.3.379	Mme charlotte Gachon(courrier)	
7.3.380	Mme Catherine Martin –Delory.(courrier)	
7.3.381	Mme Babeth Aloy(courrier)	
7.3.382	Mr et Mme Hardin	
7.3.383	Mme Segard isabelle(mail)	108
7.3.384	Mme Keppens Delphine(soutien : touche pas a mon petit bois)	108
7.3.385	Mme Céline Moulys (mail)	
7.3.386	Mme Leila Buche(mail)	
7.3.387		
	Mme Claire Barets(mail)	
7.3.388	Mr et Mme Tixer Bernard (courrier)	
7.3.389	Mr Antoine Boury(mail)	
7.3.390	Mr et Mme Gentess(mail)	109
7.3.391	Mr et Mme Lecorché ;(mail)	109
7.3.392	Mr Paul jean Rémy(mail)	
7.3.393	Mme Céline Schatt(mail)	
7.3.394	Mr Romain Prot (mail)	
7.3.395	Mr Dominik Szestak(mail)	
7.3.396	Mme véronique Rodon(mail)	
7.3.397	Mr et Mme Richy-Dureteste(Courrier)	
7.3.398	Monsieur Delfolie –Monnot(mail)	111
7.3.399	Mr Sébastien Branchu(mail)	111
7.3.400	Comité de Sauvegarde du Quartier de la Gare (assoc loi de 1901 créer début 2020 en réaction au	
	Mail)	112
7.3.401	Massip(extraction CAPF)	
7.3.402	30 ans de vie à BLR(extraction CAPF)	
7.3.403	Marc Sauzedde(extraction CAPF)	113
7.3.404	Mr Garcia(extraction CAPF)	113
7.3.405	RAUX (extraction CAPF)	113
7.3.406	Mr gérard Riviére(extraction CAPF)	
7.3.407	Urbanisme (extraction CAPF)	
7.3.408	Garcia(extraction CAPF)	
7.3.409	Gérard Riviére. (extraction CAPF)	
7.3.410	Leonard (extraction CAPF)	
7.3.411	Matignon Virginie(extraction CAPF)	114
7.3.412	Trastour(extraction CAPF)	
7.3.413	Rampnoux (extraction CAPF)	
7.3.414	Bouchard Marion (extraction CAPF)	
7.3.415	Bouvier Valérie(extraction CAPF)	
7.3.416	Alexandre Joly(extraction CAPF)	
7.3.417	Bonnet(extraction CAPF)	
7.3.418	Cadot Chantal(extraction CAPF)	115
7.3.419	Lefebure Vincent(extraction CAPF)	115
7.3.420	Chevalier(extraction CAPF)	
7.3.421	Julie Besançon(extraction CAPF)	
7.3.422	Bordes (extraction CAPF)	
7.3.422		
1.3.423	Quillard Claude(extraction CAPF)	110

7.3.424	Olivier , Florence(extraction CAPF)	
7.3.425	Gasnier(extraction CAPF)	
7.3.426	Christopher Kay (extraction CAPF)	
7.3.427	Leroux Sacotte. (extraction CAPF)	
7.3.428	Isabelle Cardona. (extraction CAPF)	
7.3.429	Rousselle Loic(extraction CAPF)	
7.3.430	Bertin Dominique(extraction CAPF)	
7.3.431	Hamot(extraction CAPF)	
7.3.432	Da Costa(extraction CAPF)	
7.3.433	Paupardin Da Costa(extraction CAPF)	
7.3.434 7.3.435	Canini Martine et Bernnard(extraction CAPF).	
7.3.436	Severine Stoven(extraction CAPF)	
7.3.430	Lapous Eric (extraction CAPF)	
7.3.437	Joseph Quioc. (extraction CAPF)	
7.3.439	Philippe Diamonti(extraction CAPF)	
7.3.440	Cabuzel Hervé. (extraction CAPF)	
7.3.441	Abot Béatrice. (extraction CAPF)	
7.3.442	Odile Linyer (extraction CAPF)	
7.3.443	Pascal Aublet(extraction CAPF)	
7.3.444	Molia(extraction CAPF)	
7.3.445	Natacha(extraction CAPF)	
7.3.446	Lentz(extraction CAPF)	
7.3.447	Yvon(extraction CAPF)	
7.3.448	Bessis Sandra(extraction CAPF)	
7.3.449	Anne Cécile Fainéant(extraction CAPF)	
7.3.450	Guy Boute ville(extraction CAPF)	
7.3.451	Tristan Schoenlich(extraction CAPF)	120
7.3.452	Rémy Ritt(extraction CAPF)	121
7.3.453	Mr Pierron(extraction CAPF)	121
7.3.454	Aubaud (extraction CAPF)	
7.3.455	Odile Bonaventure(extraction CAPF)	121
7.3.456	Marce(extraction CAPF)	
7.3.457	Raoult Elizabeth(extraction CAPF)	
7.3.458	Maillochon Françoise(extraction CAPF)	
7.3.459	Daniel Colardelle(extraction CAPF)	
7.3.460	Boissier Céline et Besnier Colin(extraction CAPF)	
7.3.461	Avis de 7 habitants(extraction CAPF)	122
7.3.462	Bénédicte et Claude Valque, Marianne Petit, Sonia Massip, Yves de Miguel, Hubert et Françoise	100
•	xtraction CAPF)	
7.3.463 7.3.464	Lombino(mail) (extraction CAPF)	
7.3.465	Denis Eldin(mail). (extraction CAPF)	
7.3.466	Rosolen Philippe(extraction CAPF)	
7.3.467	Monney Edith(mail) (extraction CAPF)	
7.3.468	Guillaume Blanc(extraction CAPF)	
7.3.469	Turi Pierre (Mail) (extraction CAPF)	
7.3.470	Mathieu Milan. (extraction CAPF)	
7.3.471	Kleitz(extraction CAPF)	
7.3.472	Benoit Cadet(mail) (extraction CAPF)	
7.3.473	Association Bois le ROI environnement(extraction CAPF)	124
7.3.474	Odile Léonard(mail) (extraction CAPF)	124
7.3.475	Mr Jl Berthier(mail) (extraction CAPF)	125
7.3.476	Mr Hubert Turquet(extraction CAPF)	
7.3.477	Justine Tempier(extraction CAPF)	125
7.3.478	Ferrand Emmannuel(mail) (extraction CAPF)	
7.3.479	Labacotte(extraction CAPF)	
7.3.480	Vigoureux (mail) (extraction CAPF)	
7.3.481	Frédéric (mail) (extraction CAPF)	
7.3.482	Geniaux Jacques(mail) (extraction CAPF)	
7.3.483	Agnés et Xavierblondaz-Gérard.(mail) (extraction CAPF)	
7.3.484	Pasteur (mail) (extraction CAPF)	
7.3.485	Pierre Lebeau(mail) (extraction CAPF)	
7.3.486	Mme Drouhin (mail) (extraction CAPF)	
7.3.487	Parussolo Cyril(mail) (extraction CAPF)	
7.3.488 7.3.489	Alain Magalas(mail) (extraction CAPF)	
1.3.409	WOUSICUL ASCIICIUULI(CAUGUULI CATT))	140

7.3.49		128
7.3.49	1 Nuissaume Christine et Jean Pierre. (extraction CAPF)	129
7.3.49	2 Colin Pascal(extraction CAPF)	129
7.3.49	3 Tempier Valérie(MAIL)(extraction CAPF)	129
7.3.49	4 Leyronas Stéphanie et Xavier.(mail) (MAIL)(extraction CAPF)	129
7.3.49		
7.3.49	6 Nicolas Hébert(mail) (MAIL)(extraction CAPF)	129
7.3.49	· - · · - · · · · · · · · · · · · · ·	
7.3.49		
7.3.49	9 Aubourg Geneviève(extraction site internet CAPF)	130
7.3.50	O Contant Annick et Penhard Jean luc(extraction site internet CAPF)	130
7.3.50		
7.3.50		
7.3.50	3 Babeth Aloy (extraction site internet CAPF)	131
7.3.50	4 Montés Lydia (extraction site internet CAPF)	131
7.3.50		
7.3.50	6 Intervention de Monsieur Bordes (extraction site internet CAPF)	132
DEUXIEME 1	EUXIEME PARTIE	
CONCLUSIONS ET AVIS		134
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR		134
1 REMAR	RQUES PREALABLES A LA FORMULATION DE L'AVIS	135
1.1		135
EVOLUTION	DU VILLAGE DE BOIS LE ROI	135
	t par rapport au besoin	
1 EXAME	EN DES INTERVENTIONS	137
3 FORMU	JLATION DE L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	142

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1 Dispositions légales prises pour l'organisation de l'enquête.

1.1 Nature de l'enquête

Enquête publique relative à la demande déposée par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)en vue de procéder au projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme (P L U) de la commune de Bois le Roi.

1.2 Désignation du commissaire enquêteur

Désignation de Monsieur Jean-Pierre Marjolet, par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun n°E20000063/77 du 17/09/2020.

1.3 Acte générateur de l'enquête

Arrêté N° 2020 - 050 du 30/11/2020 : de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau(CAPF) Portant sur la modification N°3 du PLU de Bois le Roi.

1.4 Dates et durée de l'enquête

Date de début de l'enquête : 05 janvier 2021.

Date de fin de l'enquête : 04 février 2021.

Soit une durée de l'enquête : 31 jours.

1.5 Dates et horaires des permanences

Mardi: 05 janvier 2021: de 9 h à 12 h Samedi: 23 janvier 2021: de 9 h à 12 h Jeudi: 04 février 2021: de 14 h à 17 h

1.6 Publicité

1.6.1 Voie de presse

Sous la rubrique des annonces judiciaires et légales.

<u>Première insertion</u>

La République de Seine et Marne : Lundi 14 /12/2020

Le Parisien : Lundi 14/12/2020.

Deuxième insertion

Le Parisien du : Lundi 11/01/2021

La République de Seine et Marne du : Lundi 11/01/2021

1.6.2 Affichage

Il a été convenu de procéder à l'affichage de l'avis de mise à l'enquête publique :

Sur les panneaux d'information normalement utilisés par la municipalité, à savoir le panneau d'affichage installé à la Mairie de Bois le Roi et au siège de la Communauté d'agglomération à Fontainebleau.

Sur les dix panneaux officiels disséminés sur le territoire de la commune de Bois le Roi.

1.7 Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique a été réalisé par le cabinet : Urbanisme-Paysage-Architecture /I. Riviére- S. Letellier.

Simple et pédagogique, il est bien adapté à la communication avec le public.

Il comporte donc:

L'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau prescrivant l'enquête publique.

Un Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire(CAPF) du 27 juin 2019.

Une notice de présentation.

Le Plan Local d'Urbanisme de Bois Le Roi (règlement)

Le Plan Local d'Urbanisme (règlement -Annexes)

Le bilan de la concertation. (une réunion publique a eu lieu le 30 janvier 2020.), Elle a donné lieu à un CR de cette réunion joint au dossier.

Modification N°3 du PLU : explications sur le périmètre d'attente.(PAPAG)

.La liste des servitudes d'utilité Publique.

2 cartes du PLU Bois le Roi

<u>Avis des PPA(Personnes Publiques Associées)</u>(a noter que s'agissant d'une modification du PLU la réponse des PPA n'est pas obligatoire)

Avis de La DDT (Direction Départementale des Territoires).

Avis de Seine et Marne environnement.

La décision de la MRAe(Mission Régionale d'Autorité environnementale)

Avis de l'association « Touche pas à mon petit bois »

Délibération de la Municipalité de Chartrettes.

Avis de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Avis de la Chambre d'agriculture de la région lle de France

2 Déroulement chronologique de l'enquête

<u>Vendredi 17/09/2020:</u> Décision N° E20000063/77 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun désignant Monsieur Marjolet Jean Pierre comme commissaire enquêteur.

Mardi 29 septembre 2020 : Réception du dossier d'enquête publique,

Mercredi 14 octobre 2020: Réunion préparatoire exposé et entretien avec Monsieur Emilien Moutault (en charge du dossier à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau), de Madame Belmin : adjointe au maire de Bois le Roi, de Madame Le Gal en charge de l'urbanisme à la mairie Bois Le Roi. Puis visite de la commune avec Monsieur Emilien Moutault . (le PAPAG)

Mercredi 25 novembre 2020: Nouvelle visite des lieux, en bordure de Seine« les Affolantes », le secteur de l'écluse et du Château de Sermaise , le secteur de la Gare SNCF (le PAPAG)

<u>Lundi 30 novembre 2020 : Arrêté N°2020-50 :</u> de monsieur le Président de la communauté d'Agglomération .

Lundi 04 janvier 2021: Contrôle de l'affichage et nouvelle visite des lieux.

Mardi 05 janvier 2021 de 9 h à12 h : permanence à la Mairie de Bois Le Roi

Samedi 23 janvier 2021 : de 9 h à 12 h : permanence à la Mairie de Bois Le Roi

Jeudi 04 février 2021 de 14 h à 17 h : permanence à la Mairie de Bois Le Roi

Vendredi 12 fevrier 2021 :de 9h a 11h : Remise du Procès-verbal de synthése

Vendredi 25 février 2021 Réception du Mémoire en réponse.

3 Compte rendu du contrôle de l'affichage

Les affiches utilisées sont au format : A2 de couleur jaune

Elles sont parfaitement visibles et lisibles.

Les dispositions visées plus haut, concernant leur mise en place, sont respectées.

4 Compte rendu des visites effectuées

4.1 Visite des lieux

La visite des lieux a été effectuée à plusieurs reprises. La première visite s'est faite le 14/10/2020 à l'issue de la réunion d'information ,guidée par Monsieur Moutault en charge de l'urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.(CAPF)

L'objectif principal du commissaire enquêteur était à chaque fois, d'approfondir sa connaissance du projet et surtout de se faire à partir d'une perception visuelle, une idée concrète de l'importance de la modification N°3 du PLU,en particulier du PAPAG et du degré de sensibilité eu égard aux personnes concernées.

Une deuxième visite des lieux a été opérée seul, le mercredi 25 novembre 2020.

Une ultime visite le 04/01/2021 a été faite car en raison du confinement les dates de l'enquête ont été modifiées.

A priori dans la mesure où la CAPF a entrepris cette modification N°3 du PLU elle est cohérente avec la volonté de la municipalité de renforcer les moyens et les infrastructures des services publics mais aussi de se prévoir des surfaces pour les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

GENERALITES

Bois Le Roi est localisée à 55 km au sud-est de Paris, et à 9 km au sud de Melun Bois Le Roi compte plus de 5800 habitants, bâtie entre la Seine et la forêt de Fontainebleau.

Le territoire communal est de 691 ha : 52,4% du territoire est bâti, 27,9% est forestier, 10,7% sont des espaces verts.

C'est une commune résidentielle de Seine et Marne rattachée à la communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

La commune de Bois le Roi est réputée pour son cadre de vie privilégié, un patrimoine paysager naturel remarquable, mais aussi un patrimoine bâti de premier choix bien entretenu, avec des parcs arborés, dont « Les Affolantes » et le château de Sermaise en bordure de Seine qui sont des exemples de qualité mais aussi d'originalité.

La partie urbaine limitée en surface s'étale entre la forêt domaniale de Fontainebleau et la Seine.

La commune bénéficie d'une gare SNCF avec des parkings, un accès direct à Paris en 40mn, et d'une bonne desserte autoroutière, à proximité la présence de l'autoroute A6.

Conclusion de la visite des lieux

La visite a permis d'approfondir et de compléter les éléments présentés dans le dossier d'étude.

Au terme de cette visite, dans la mesure où la CAPF souhaite aménager certaines zones sans contrainte nouvelle la modification N°3 du règlement du PLU pour ces quelques zones est logique, et correspond à une période de réflexion et d'attente nécessaire.

5 Rappel du projet

5.1 Description sommaire du projet

Le projet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau(CAPF), en concertation avec la commune de Bois le roi : qui a prescrit la modification N°3 du PLU. (Lors de son conseil le 27 juin 1919 dans le prolongement du conseil municipal du 6 juin 2019.)

Comporte 4 objectifs:

<u>1°)La protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers :</u> Il s'agit d'avoir une réflexion d'ensemble sur la protection des éléments patrimoniaux Bâtis et paysagers les plus remarquables en utilisant notamment les outils de l'article L151-

19 du code de l'urbanisme qui permet d'identifier ces éléments grâce au règlement graphique et préciser leur protection par des règles écrites précises.

Certains bâtiments sont en effet concernés par des projets d'évolution d'usage ou de reconversion qu'il convient d'encadrer afin d'assurer leur caractère patrimonial remarquable (ex : Le Château de Sermaise)

<u>2°)Une réflexion sur le quartier de la gare :</u> (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global) : <u>Le PAPAG</u> :

Il s'agit de la création : d'un PAPAG qui permet a la CAPF de se donner un temps de réflexion et d'éviter des constructions inopportunes ou intempestives dans le secteur sud du Quartier de La Gare de BLR.

Les effets de cet outil :Le PAPAG(Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global.)

Au sein de ce PAPAG et durant une période de 5 ans maximum, seuls les travaux impliquant un changement de destination, un changement de l'aspect extérieur et les extensions d'une <u>surface limitée à 100m²</u> d'emprise au sol sont autorisées par le règlement.

Cela permet aux propriétaires actuels de pouvoir faire évoluer leur construction.

Les autres règles du PLU et notamment la limitation de hauteurs de construction sont maintenues.

Les propriétaires n'ont pas l'obligation de vendre leur terrain. Ils bénéficient d'un droit de délaissement leur permettant de mettre en demeure la commune d'acquérir leur bien. La commune ne peut pas exproprier les habitants, ce n'est pas une déclaration d'utilité publique.

Comment lever le : PAPAG Durant la période de 5 ans :

La CAPF, a la demande de la commune, devra prescrire une modification du PLU afin de supprimer ce <u>Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global.</u>

Le règlement du PLU pourra ensuite être modifié. Une concertation avec la population pourra être mise en place sur cette nouvelle modification du PLU.

Dés la fin de la période des 5 ans :le <u>Périmètre d'Attente d'un Projet</u> <u>d'Aménagement Global</u> (PAPAG) tombe de fait et ses dispositions ne s'appliquent plus, les autres dispositions du PLU en vigueur s'y appliqueront.

Pourquoi mettre en place un périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global. Au cours de l'étude sur la modification n°3 du PLU et plus précisément sur le périmètre de protection des commerces et activités du secteur de la gare, il a été repéré a proximité de cet équipement certains terrains avec d'importants espaces libres à la construction.

En cas de vente ou de projet d'un particulier, l'affectation du terrain pourrait être modifiée : bâtiment collectif de logements par exemple. Aujourd'hui le règlement du PLU offre des possibilités de construction qu'il convient de maitriser.

Suite a cette alerte les élus ont souhaité encadrer au delà des règles du PLU actuel, contre un risque de potentiel de projets de constructions anarchiques ou en rupture avec le caractère résidentiel et paysager du secteur, sur certains terrains dont le potentiel de constructibilité est important. Cependant aucun projet n'a été présenté aux élus a ce jour.

<u>3°)L'OAP N° 1 : L'Orientation d'Aménagement et de Programmation au nord du Quartier de La Gare.(rue de Sescois) :</u> classée actuellement en sous secteur AUa située en continuité du bâti existant , ce secteur est à vocation de mixité urbaine, avec une forte proportion d'activités tertiaires et quelques habitations à densité moyenne. La modification est l'occasion de classer ce sous secteur en zone UB. Ce sous secteur est désormais soumis aux dispositions de la zone UB ainsi qu'aux orientations de l'OAP modifiée.

Il est demandé de préciser la typologie des logements, notamment en fixant un pourcentage minimal de logements de petite taille et ce afin d'encourager la venue des jeunes ménages ou de personnes âgées.

4°)Le toilettage du règlement écrit du PLU: Il s'agit de correction d'erreurs matérielles, de réflexion sur la zone AU, de complétude ou de précisions des règles, notamment sur les piscines, l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques, lexique, actualisation des règles concernant les eaux pluviales.

En résumé :

La modification N°3 du PLU n'a pas pour objectif de transformer le PLU car le champ de cette procédure est limité. Les objectifs sont : «la protection du patrimoine le plus remarquable, la protection des secteurs d'activités de la Gare, le toilettage du règlement de certaines zones urbaines.

Toiletter certaines règles graphiques (zonage et servitudes) du fait de l'évolution réglementaire nationale et de plusieurs années de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Suppression des zones à urbaniser (AU) du PLU qui sont maintenant urbanisées.

Suppression de la zone UCa qui ne figure que sur le plan de zonage et a déjà été supprimée dans le règlement.

Mise à jour du fond de plan cadastral.

Changement de zonage d'une propriété (Château de Sermaise) pour permettre la réhabilitation des logements en préservant la construction qui représente un intérêt architectural marqué.

Mise à jour des servitudes d'utilité publique.

Toiletter le règlement écrit :

Correction d'erreurs matérielles.

Suppression du règlement de la zone AU.

Complétude ou précision de règles notamment concernant les piscines et l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques.

6 Importance et sensibilité des terrains

6.1 Généralités

Les modifications du PLU sont uniquement des modifications de règlement à l'intérieur des zones il n'y a pas de création de nouvelles zones.

Il n'est prévu aucune évolution des orientations du PADD.

6.2 Environnement

La modification du PLU et l'environnement, il n'y a que des aménagements du règlement des zones existantes, pas de suppression de zones naturelles, forestières, ou urbaines.

7 Interventions

7.1 Interventions lors des permanences

Plus de 500 personnes, sont venues consulter le dossier : elles voulaient surtout s'informer des conséquences liées au projet de modification N°3 du PLU, et si ce projet ne portait pas trop atteinte à l'équilibre du village et/ou à leurs intérêts personnels.

Elles n'ont pas toutes souhaité porter immédiatement une mention sur le registre d'enquête préférant souvent réfléchir avant de la rédiger.

Certains intervenants ont préféré adresser une correspondance au commissaire enquêteur, elles sont agrafées aux registres d'enquête.

7.2 Interventions portées sur les registres d'enquête

L'enquête a donné lieu à 507 inscriptions manuscrites ou courriels elles sont portées ou agrafées sur les 6 registres d'enquête.

7.3 Analyse des interventions

Les différentes interventions sont présentées ci-après. Autant que de besoin le commissaire enquêteur, par des remarques (texte en italique), précise les arguments développés et ou les restitue dans le contexte du projet .Ce n'est qu'en seconde partie du rapport qu'il fait connaître son avis sur les demandes présentées.

L'enquête a donné lieu à trois pétitions : elles sont agrafées aux registres d'enquête.

7.3.1 <u>Intervention de Monsieur Pascal Bensoussan (visite +inscription au registre+courrier agrafé au registre)</u>

Monsieur Pascal Bensoussan est propriétaire d'une maison d'habitation et deux autres habitations au 7 quai de la Ruelle à Bois le Roi sur une grande parcelle avec un accès au quai de la Ruelle.

Monsieur Pascal Bensoussan demande à ce que ces deux habitations répertoriés sur le règlement graphique, qu'il loue actuellement soient identifiées avec la possibilité de bénéficier d'un droit d'extension.

Remarque du commissaire enquêteur :

C'est une demande de rectification peut être recevable en ce qui concerne l'inscription au répertoire graphique après étude du zonage, mais dans le cas d'une procédure « d'une Elaboration ou d'une révision du PLUI » de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et non dans le cas d'une modification du PLU de la commune de Bois le Roi.

En ce qui concerne les possibilités d'extension pour ces deux maisons, je doute de la réponse positive car c'est une zone protégée .Cette propriété étant dans la zone de

L'association des Riverains de la Seine, je lui conseille, de se rapprocher de ses membres qui sont à même de lui donner les renseignements utiles sur les possibilités de réalisation de son projet si celui-ci peut s'inscrire dans le règlement écrit du PLU de BLR.

7.3.2 <u>Intervention de Madame Matrot Monique (visite, inscription au</u> registre+courrier)

Madame Matrot Monique réside aux Souches ,rue du Moulin à Bois le Roi.

Dans un courrier destiné au Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et au commissaire enquêteur, elle s'insurge contre une densification supposée de la commune de Bois le Roi, et propose des possibilités d'urbanisation sur des communes voisines qui possèdent les mêmes avantages en particulier une gare SNCF.

Remarque du commissaire enquêteur : Défavorable à une densification.

Cette Modification N°3 du PLU de Bois le Roi n'a pas seulement cet objectif ,le but de cette Modification est en partie le PAPAG, afin d'obtenir une période de réflexion de 5 années afin d'aménager le quartier de la gare en le préservant avec l'élaboration d'un projet réfléchi pour concilier les différentes activités commerciales et les éventuelles constructions a usage d'habitation.

7.3.3 Intervention de Monsieur Haslin (visite+ remise d'un courrier)

Monsieur Haslin réside 19 B rue des terres des Roches.

Dans un courrier adressé au commissaire enquêteur, il s'oppose à une densification de la commune de Bois le Roi, et propose des possibilités d'urbanisation dans les communes voisines qui possèdent les mêmes avantages en particulier une gare SNCF.

Remarque du commissaire enquêteur : Défavorable à une densification.

Remarque du commissaire enquêteur Cette Modification N°3 du PLU de Bois le Roi n'a pas seulement cet objectif le but de cette Modification est essentiellement d'obtenir une période de réflexion de 5 années afin d'aménager le quartier de la gare en le préservant avec l'élaboration d'un projet réfléchi pour concilier les différentes activités commerciales et autres et les constructions a usage d'habitation. Défavorable à une densification

7.3.4 <u>Intervention de Monsieur Alhadef Laurent (visite +inscription au registre)</u> Monsieur Alhadef Laurent réside 48 avenue Foch à Bois le Roi. Après entretien avec le CE.

Monsieur Alhadef Laurent rédige 3 remarques sur le registre d'enquête.

- A) Concernant le règlement graphique : sur l'entrée du Chemin des Tanneurs est représenté un mur remarquable alors qu'il s'agit seulement d'une haie grillagée. ?
- B) Concernant le règlement écrit Zone UB art UB 6 : il est écrit toute construction nouvelle doit être implantée dans une bande de 30 m, d'autre part en retrait de 6 m défini par rapport à l'alignement de la voie desservant l'unité foncière.
- Que signifie « voie » dans ce cas ? Voie piétonne ?, voie carrossable ?, voie publique, accès Pompier ?
- C) Dans tous les secteurs : les constructions nouvelles et les extensions doivent être implantées en retrait d'une ou des deux limites ? Phrase incompréhensible à clarifier.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> : des remarques à expliciter dans le mémoire en réponse.

7.3.5 <u>Intervention de Madame Gautheret Isabelle (visite +inscription au</u> registre)

Madame est propriétaire d'une parcelle en Bord de Seine à l'aplomb du 15 quai de la Ruelle.

Question 1)

Situation d'un terrain enclavé au dessus du 15 Quai de La Ruelle : Lot AC 1753 : superficie 0 Ha, 01 a, 67 Ca, Lot AC 1754 : superficie 0 Ha, 14 a ,88Ca. Situé en zone NB.

En zone NB « Nous demandons l'autorisation d'accéder à notre terrain » une ouverture de 3 m pour accès pompier, sachant qu'en remontant un portillon existe sur une parcelle voisine ;

Question 2): notre terrain étant viabilisé nous demandons Art 9 du PLU d'y édifier un bâtiment de 50 m²

<u>Question 3)</u> le terrain d'une superficie de 1655m² est bordé uniquement par la rue de Seine, n'est pas directement sur les quais de Seine, nous ne comprenons pas pourquoi un classement en zone constructible ne serait il pas envisagé.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> Pourquoi pas, est-ce envisageable sans créer un précédent ?

Cette demande n'est pas dans l'objet de L'EP de modification N°3 du PLU, mais peut être envisagée dans une procédure de révision du PLUI

Encore qu'il s'agisse d'une zone protégée. Cette propriété étant dans la zone de L'association des Riverains de la Seine, je lui conseille, de se rapprocher de ses membres qui sont à même de lui donner les renseignements utiles sur les possibilités de réalisation de son projet si celui-ci peut s'inscrire dans le règlement écrit du PLU de BLR.

7.3.6 <u>Intervention de Monsieur Eric Evein(visite + inscription au registre)</u>

Monsieur Eric Evein est l'un des héritiers d'un terrain de 718 m² au lieudit les Longuives, en bordure de l'avenue de la Forêt.

Actuellement ce terrain est en zone NB pour 640 m² en UC pour 13m², et en UB pour 65 m².

Ce terrain est entouré de propriétés bâties.

Ce terrain a été cultivé en jardin.

Une construction sur ce terrain serait dans la continuité du front bâti.

Nous souhaitons qu'a l'occasion de la prochaine révision du PLU voir modifier le classement de ce terrain.

Remarque du commissaire enquêteur

Cette demande n'est pas dans l'objet de L'EP de modification N°3 du PLU, mais devant l'exigüité du terrain, elle peut très difficilement être envisagé dans une procédure de révision du PLUI.

7.3.7 Intervention de Madame Bouvier Valérie (Mail agrafé au registre)

Madame Bouvier Valérie est contre ce projet de modification du PLU : elle considère qu'il y a déjà beaucoup de terrains morcelés.

Remarque du commissaire enquêteur

Contre la densification.

7.3.8 Intervention de FJR (Mail agrafé au registre)

Fjr Considère qu'il y a déjà beaucoup de terrains morcelés. Désolé il n'est pas d'accord avec ce changement de PLU Remarque du commissaire enquêteur

Contre la densification

7.3.9 <u>Intervention de Monsieur Alexandre Joly(Mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Alexandre Joly alors que notre maison brule, lié au changement climatique, on nous propose un PLU avec une densification du quartier de la gare, moins d'arbres protégés, plus d'artificialisation des sols...

Je me joins aux propositions de protection faites par l'Association « ne touche pas à mon Petit Bois. »Pour une ville plus résiliente.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.10 Intervention de Monsieur Bonnet (Mail agrafé au registre)

Monsieur Bonnet : « Ce qui m'a séduit en emménageant à Bois le Roi, l'année dernière c'est se sentiment de vivre en forêt en bénéficiant des commodités de la ville. Conserver les grandes parcelles et les arbres me semble essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique ».

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification proposée.

7.3.11 Intervention de Madame Cadot Chantal (Mail agrafé au registre)

Madame Cadot Chantal s'interroge « Comment dénaturer le caractère campagnard de Bois le Roi, en construisant a tout va dans les moindres parcelles libres. Avec les effets sur nos conditions de vie (circulation automobile, trottoirs indignes, déboisement a tout va...

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification

7.3.12 <u>Intervention de Monsieur Massip(Mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Massip souhaite que les propriétés à proximité de la gare ne soient pas morcelées, car seuls les grands terrains permettent d'avoir de grands arbres.

Même en zone artisanale il est nécessaire de limiter la hauteur des constructions. Il faut protéger le caractère boisé de notre commune il est le meilleur cadeau que l'on puisse laisser aux jeunes générations.

Je souhaite que la hauteur des antennes téléphoniques soit encadrée de façon stricte.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.13 <u>Intervention de Monsieur Jacques Deraime (courriel agrafé au registre)</u> Le nouveau PLU est dans l'air du temps mettre la campagne à la ville et vice versa : (Absurde.) *Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.*

7.3.14 Intervention de MonsieurTrastour Thierry (courriel agrafé au registre)

Monsieur Trastour Thierry considère que Bois le Roi doit garder son caractère entre Seine et forêt, il est absurde de vouloir densifier la zone de la gare.

En l'absence de véritable plan de circulation, augmenter le population serait une absurdité. Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.15 Intervention de Monsieur Rampnoux (courriel agrafé au registre)

Monsieur Rampnoux considère que Bois le Roi ne doit pas devenir une cité dortoir. Ni morcellement, ni lotissement, cela va être la ruée sur les grandes propriétés, pour les morceler.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.16 Intervention de Monsieur Huang(mail agrafé au registre)

Monsieur Huang : La modification du PLU est absurde, mais cette enquête aussi est absurde.

On ne sait jamais combien d'habitants sont pour ou contre ,Il m' apparait comme une feuille de vigne pour ceux qui décide » ?

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.17 Intervention de Bacot de Coeur(mail agrafé au registre)

Monsieur « X » attention de ne pas trop augmenter la population de BLR sans augmenter les infrastructures pour gérer cette augmentation.

Il faut prévoir des écoles et des structures pour les jeunes.

En zone UC il serait utile de reculer à 50 m la marge de reculement par rapport a la voie, il serait plus judicieux que les nouvelles constructions soient construites en arrière plutôt que de s'amonceler le long des voies de circulation.

BLR va augmenter sa population, c'est augmenter l'insécurité.

Plutôt que des constructions il faut des trottoirs dignes de ce nom.

Enfin il faut développer les commerces autour de la place de la cité et de la République.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.18 intervention de Monsieur et Madame Clot Serge(mail agrafé au registre)

Dans un Mail agrafé au registre, Monsieur et Madame Clot qui résident à BLR 14 rue de la Presche , dans un premier temps, ils contestent l'utilité de l'enquête publique et préféreraient un référendum.

Pour eux le nouveau PLU projeté se résume à :

Développer et accroitre la croissance, construire des immeubles, avec le confort et des voitures =pollution »

Il faut abattre les arbres car rien de plus gênant.

La sécurité : on privatisera la police municipale.

Les services publics seront dépassés.

La mixité sociale que le Préfet et le Président du Conseil général nous donne l'exemple.

« J'ai compris qu'il fallait partager les affres des villes comme : le Mée, Vaux le Pénil, Corbeil, ou Melun. »

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.19 Intervention de Madame Elisabeth Raoult (courrier AR agrafé registre)

Madame Elisabeth Raoult intervient pour la propriété construite de Monsieur Maritat située au 24 rue des Foucherolles (parcelles1188, 1189, 1190,1191 1192 1193) était classée en zone NAe, c a d en zone d'habitation encore en 1992 et 1993.

Nous constatons que dans le PLU actuel une classification en UX en zone artisanale ce qui est une erreur.

Nous demandons le rétablissement de ces parcelles en zone UD, comme toutes les maisons du clos Emile Julliot.Nous demandons la rectification de cette erreur.

Remarque du commissaire enquêteur :

Le placement de ces parcelles en zone UD après vérification des documents me semble adapté.

7.3.20 <u>Intervention de Monsieur et Madame Ritaine(courrier agrafé au registre)</u>

Monsieur et Madame Jean Marc Ritaine 33 rue des Sescois BLR. Ils signalent en 2019 dans la rue de Sescois la suppression de nombreux arbres, pour la création d'un parking ;en 2020 la coupe sévère d'arbre en bordure de la voie ferrée.

Par ailleurs concernant l'EP, ils constatent :

Les dispositions antérieures modifiées laissant la possibilité a une densification de la commune.

Les possibilités d'emprise pour la construction n'ont plus de règles fixes. Le recensement des arbres remarquables est incomplet.

Les mares de BLR ne sont plus protégées.

Un alignement d'arbres identifié n'existe plus rue des Peupliers.

Une protection incomplète des espaces boisés et des éléments paysagers et patrimoniaux.

Il est important de prendre en compte l'existence de nombreuses sources entre la gare et la Seine.

De ce fait la construction de gros ensembles dans les secteurs sensibles de BLR est elle envisageable ?

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.21 Intervention de Monsieur Fabrice Bartrolich (courriel agrafé au registre)

Monsieur Fabrice Bartrolich fait deux remarques :

Insuffisance de la protection paysagère :

Si celle-ci s'accroit, il n'en demeure pas moins que ces dernières années des constructions nouvelles individuelles ont fait reculer les espaces boisés.

Par exemple les espaces boisés a droite du collège ne sont pas protégés alors que ce bois est le seul pour les enfants jouer et se protéger de la chaleur.

La zone de la gare et le projet d'aménagement (PAPAG):La Hauteur maximale des bâtiments est absente.

Il est étonnant qu'il n'apparaisse pas une hauteur maximum.

BLR est une ville de campagne et ne doit pas aspirer à aller au delà d'une certaine hauteur des immeubles.

Remarque du commissaire enquêteur : Réservé vis avis de la densification.

7.3.22 <u>Intervention de Monsieur Arnaud Pautigny (lettre recommandée+</u> dossier agrafé au registre)

Monsieur Arnaud Pautigny (Géo terre aménagement foncier) reconnais avoir pris connaissance du projet de modification N°3 du PLU de BLR et de L'OAP de programmation N°1 secteur de la rue de Sesçois.

Il est prévu que cette zone passe d'un zonage AUa à un zonage UB.

Il constate une contrainte d'espace libre de pleine terre planté d'arbres et d'arbustes figurant en vert.

Cette trame nous parait légitime pour « prendre en compte la proximité de la zone N au nord comme mentionné dans l'OAP.

Cette trame ne nous semble pas pertinente pour les parcelles cadastrées section C n°1584 et 1585, car ces deux parcelles sont occupées par des constructions, leurs dessertes et leurs parkings. Par conséquent nous vous remercions de bien vouloir lever cette trame d'espace de pleine terre sur ces deux parcelles.

Remarque du commissaire enquêteur: Cette trame verte est placée longitudinalement dans l'OAP N°1, afin d'intégrer les futures constructions dans un souci de ne pas modifier le paysage, mais aussi de planter des arbres afin d'éviter le ruissellement, et les inondations des parcelles situées en contrebas et en aval jusqu'à la Seine.

Les constructions déjà édifiées pourront être maintenues mais les éventuelles aménagements sur ces deux parcelles devront respectés cette bande verte, de même que toute forme d'imperméabilisation du Sol ,cette bande verte devra au contraire être protégée et plantée.

7.3.23 Intervention de Monsieur Florian Dassigny (courriel agrafé au registre)

Monsieur Florian Dassigny a déposé un mail concernant cette modification du PLU. « Je suis particulièrement hostile aux mesures qui portent atteintes au paysage, comme la densification urbaine, et la réduction des espaces verts.

Le cadre de vie s'est dégradé avec une population grandissante et les problèmes de circulation.

Aussi une dévaluation de nos terrains et habitations.

A long terme ces changements vont transformer l'écrin de Verdure

Art: 2, zone UA UB: zone de circulation difficile avec peu de parking et payants.

Dans la zone UX hauteur des constructions 25 m : article 10.

Suppression de la zone AU= densification urbaine.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.24 <u>Intervention de Monsieur Arnaud de Barbeyrac(courriel agrafé au</u> registre

Monsieur Arnaud de Barbeyrac réside au 4 clos de la Mulatiere à BLR.

Monsieur Arnaud de Barbeyrac considère que Le PAPAG n'a pas pour objectif d'empêcher des constructions, mais d'instituer des servitudes consistant dans un périmètre pour une durée de 5 ans, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, seul les extensions d'une superficie inférieure ou égale a $100m^2$ sont possible

L'objectif final de cette modification du PLU et donc bien de construire et non de guider vers plus de protection. Je rejette en totalité ce projet de modification et de densification.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre une densification dissimulée.

7.3.25 Intervention de Monsieur Daniel Nouard (inscription au registre.)

Monsieur Daniel Nouard habite en zone UB, 10 rue Auguste Frot de la commune de BLR après avoir lu le projet de modification du PLU.

Il souhaite apporter les remarques suivantes :

Monsieur Daniel Nouard comprend que la densification immobilière va rapporter de l'argent à la commune mais en contrepartie l'environnement va se dégrader.

Il demande, que pour toutes les zones le règlement soit le même pour le particulier et les services publiques.

Pour les annexes les piscines et les garages une distance de 4 m minimum. Si mur aveugle sinon 8 m.

En zone UB il ne faut pas autoriser les constructions sur une limite séparative qui est source de conflit

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> : Contre la densification, et pour des règles strictes qui favorisent le bon voisinage.

7.3.26 Intervention de Madame Francesca Booth (courriel agrafé au registre.)

Madame Francesca Booth est terrifiée par une expansion urbaine sans tenir compte de la nature locale.

Elle tient à s'exprimer sur la nécessité essentielle de protéger les espaces sauvages. Comme le bois des écoles et celui à coté de la mairie.

Elle souhaite que les plans d'urbanisation soient structurés en conservant la faune et la flore qui font la beauté et la richesse, de cette ville.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> : Contre la densification, pour la protection des espaces naturels.

7.3.27 <u>Intervention de Madame Agnès le Quang(mail agrafé au registre au registre.)</u>

Ayant habité 25 ans Bois le Roi je m'oppose au PLU tel qu'il est proposé.BLR est unique par son environnement et son cadre de vie exceptionnel et je souhaiterai qu'il le reste.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.28 Intervention de Monsieur Marc Rampenoux (mail agrafé au registre).

Monsieur Marc Rampenoux est contre ce projet, car BLR doit rester un village dans la Forêt, pas de morcellement des grandes propriétés (le bonheur des promoteurs et des spéculateurs) pas d'immeubles ou deux étages (maxi), pas de construction sur moins de 500 m².

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.29 <u>Intervention de Madame Florence Millorit (. mail agrafé au registre).</u>

Madame Florence Millorit est propriétaire d'une maison située dans un périmètre boisé classé.(EBC).

« Le projet est clair, les incohérences du projet actuel sont relevées et explicitées : le projet d'aménagement global semble cohérent avec l'augmentation de la densité de la population à 10 ans. »

Il évitera aux contribuables de payer des taxes prévues en cas de déficit de logements sociaux en nombre.

Je trouverai légitime de permettre à des habitants qui travaillent dans la commune de bénéficier de l'environnement de Bois le Roi.,

Un cahier des charges stricts devrait permettre de construire a des hauteurs raisonnables. En préservant l'environnement.

Remarque du commissaire enquêteur : Pour ce projet (PAPAG)

7.3.30 Intervention de Monsieur Jean Marc Fumanal (mail agrafé au registre)

Monsieur Jean Marc Fumanal réside 21 rue du Maréchal Foch à BLR. Il signifie qu'il est fermement opposé au projet de PLU, Habitant BLR depuis plus de 20 ans , c'est le village dans un écrin de verdure et protégé de tout urbanisme qui m'avait séduit, bien que beaucoup de constructions aient déjà eu lieu .

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.31 Intervention de Madame Sinda Soyah (mail agrafé au registre.)

Madame Sinda Soyah estime indispensable que la nature continue à être protégée a BLR .II n'est pas possible que des terrains soient divisés pour multiplier les constructions. Il faut protéger les arbres et la végétation. C'est l'identité de cette ville.

Il faut préserver les zones boisées.

Une densification entrainera des problèmes supplémentaires de circulation et toujours plus de pollution.

La hauteur des bâtiments doit rester à 3 ou 4 étages.

En conclusion elle espère que ce PLU protégera la Faune et la Flore de BLR. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> : Contre la densification. Une Inquiétude justifiée.

7.3.32 <u>Intervention de Monsieur Philippe Lefort (mail agrafé au registre.)</u>

Monsieur Philippe Lefort veux que soit pris en compte son avis défavorable sur la modification du PLU de BLR .

La minoration des contraintes de constructibilité, l'objectif de densification, le réservoir de foncier pour projets immobiliers sous le nom de PAGAP, sont autant de facteurs visant à détériorer le cadre de vie privilégié de BLR..

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification

7.3.33 <u>Intervention de Monsieur et Madame Laurent Guisot (mail agrafé au registre.)</u>

Monsieur et Madame Laurent Guisot résident 13 rue Joseph a BLR dans le cadre de la modification du PLU de BLR ,ils souhaitent protéger les espaces naturels de la commune au total 19 sont énumérés :

Les Sescois, La gare, la Cave, les varions-collége, Mare au Claviau, Les poourris, Lavoir, Foucherolles, ancienne ferme Bacotte, Parc du château de Brolles, Brolless, les Grés, le Bois de l'Hermitage, Carrés potagers, sentier crin noir, continuité des mares de bord de Seine, GR1, Znieff et parcs remarquables, Znieff continuité écologique.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> :Une revendication voisine de l'association Touche pas à mon petit Bois .

7.3.34 <u>Intervention de Madame Melanie Joly-Codel(mail agrafé au registre.)</u>

Madame Mélanie Joly-Codel réside 85 avenue Foch à BLR.

Le département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant en particulier à la cohésion de tous les acteurs.

BLR a une situation écologique particulière entre Seine et Foret.

Les espaces arborés semi-naturel dans le centre sont menacés par la pression immobilière.

Nous demandons la « Mise en place de protection minimum » dans le cadre de cette modification.

Il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune.

Nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association « Touche pas à mon petit Bois »soient respectés.

Nous voulons que des mesures de protection soient mises en place sans attendre. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u>: Une revendication voisine de l'association Touche pas à mon petit Bois.

7.3.35 Intervention de Monsieur François Droulin (mail agrafé au registre.)

Monsieur est venu s'installer à Bois les Roi pour le calme et la qualité de l'environnement, et il s'inquiète de la densification de la ville.

Avec les désagréments : perte de qualité de vie, insécurité, bruit, pollution.

C'est pourquoi il exprime un avis défavorable à ce projet. Il considère qu'au contraire le maintien des parcelles de bonne taille permet une évolution tirée vers le haut. Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification

7.3.36 Intervention de Monsieur Franck Bellaiche (mail agrafé au registre.)

Monsieur Franck Bellaiche est étonné au vu de la position du Département qui cherche à protéger son environnement exceptionnel et l'objet de cette EP. Il demande au vu de :

L'accélération des divisions de terrain.

De la multiplication des coupes d'arbres.

Des autorisations de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation.

De la suppression et du pompage systématique des sources.

C'est pourquoi il y a urgence à protéger les espaces naturels cartographiés par l'association »Touche pas à mon petit bois.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> : Une revendication voisine de l'association Touche pas à mon petit Bois .

7.3.37 Intervention de Monsieur Patrick Pierron(mail agrafé au registre.)

Monsieur Patrick Pierron réside 6 av du Châtaigner à Vaux le Pénil. Il reprend les remarques de Monsieur Franck Bellaiche et conclut qu'il souhaite le mise en place : d'un socle minimum de protection à mettre en place sans attendre » Il faut empêcher que Bois le Roi suive la voie de : Vaux le Pénil ou Rubelles. Remarque du commissaire enquêteur Une revendication voisine de l'association Touche pas à mon petit Bois .

7.3.38 Intervention de Madame Keppens Delpine (mail agrafé au registre.)

Madame Keppens Delpine ne souhaite pas consentir au projet de modification du PLU. « Je ne souhaite pas de d'augmentation de la population et certainement pas de l'urbanisation. Je ne souhaite pas d'agrandissement de l'espace urbain de nouvelles structures collectives aux dépens d'espaces verts et boisés. » Elle souhaite dans une perspective innovante et émancipée du vieux mouvement d'urbanisation, de trouver une voie qui mènera ce village, vers une réussite tout autant sociale qu'écologique.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u> Une revendication voisine de l'association Touche pas à mon petit Bois .

7.3.39 <u>Intervention de Monsieur et Madame Bruno Despagnes.(mail agrafé au</u> registre.)

Mr et Mme Despagnes résident 37 rue des Sescois à Bois le Roi. A proximité de La Gare et de la future OAP. Cette zone comporte des « magnifiques arbres ».

Elle est bordée par un parking payant inutilisé. Pourquoi une nouvelle perspective d'élagage.

La densification de l'habitat ne peut se faire que dans le respect de la nature exceptionnelle de Bois le Roi.

Il faut protéger les arbres et également faire une étude exhaustive du sous sol et des sources.

Bois le Roi est une commune entre Seine et Foret, il faut organiser des réunions publiques d'information pour couper court à un climat de tension entre la municipalité et les habitants.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification

7.3.40 <u>Intervention de Monsieur Timothée Wawszczyk(mail agrafé au</u> registre.)

Monsieur Timothée Wawszczyk adhère complètement à la cartographie de l'association « ne touche pas à mon petit bois. »

La disparition des espaces arborés, semi-naturels par leur faune et par leur flore sont menacés par les projets immobiliers : Il faut la mise en place d'un système de protection minimum.

Il s'agit d'un socle minimum de protections à mettre en place sans attendre, Sans cela des espèces endémiques sont menacées (crapaud, chauve souris, lucioles et oiseaux disparaitront a moyen ou a court terme Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.41 <u>Intervention de monsieur Bellarini(orthographe incertaine)(texte manuscrit sur le registre.)</u>

Monsieur Bellarini écrit avoir trouvé a Bois le Roi la verdure, le calme, une vie de village a quelques encablures de Paris ou il travaille.

L'étude de ce PLU semble indiquer que BLR se dirige insensiblement vers ce qui rend la vie difficilement supportable en lle de France. Il y a des solutions : création de zones préservées, biodiversité préservée, architecture contrôlée, retour des commerces de proximité, remise en état de propriétés délaissées.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.42 <u>Intervention de Madame Catherine Francés(mail agrafé au registre.)</u>

Madame Catherine Francés écrit avoir compris le gel de l'urbanisation pour 5 ans d'un périmètre autour de la gare, « mais nous nous interrogeons sur une densification de l'urbanisation à BLR dans les dix années a venir. »

Différentes feuilles parlent d'une augmentation de 30% de la population en 10 ans à l'horizon 2030.

Quelle latitude à la commune par rapport à la communauté d'agglo pour s'opposer à une telle évolution.

Remarque du commissaire enquêteur : Bonne question.

7.3.43 Intervention de Monsieur Philippe Gérolemous (mail agrafé au registre.)

Monsieur Philippe Gérolemous réside 46 rue Pasteur à Bois le Roi.

BLR est coincée entre la Seine et la Foret, toute extension doit se faire par une densification.

A ce jour je constate que le PLU actuel permet des extensions a des pavillons anciens, et des maisons nouvelles aux architectures modernes sans rapport avec la bâti traditionnel.

La caractéristique de BLR est la présence de nombreux arbres qui donne de la valeur au parc immobilier.

Il faut fixer des règles d'urbanisation qui tiennent compte du cadre de vie, sinon notre commune sera beaucoup moins attractive et dévalorisée.

Je ne trouve pas dans ce nouveau PLU de quoi me rassurer.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.44 <u>Intervention de Madame Mireille Bouzols-Breton(mail agrafé au</u> registre.)

Madame Mireille Bouzols-Breton habite depuis 25 ans BLR.

J'étais venue m'installer à BLR à la recherche d'une qualité de vie.

Je dois constater que celle-ci s'est déjà beaucoup dégradée : problèmes de circulation, quasi disparition des oiseaux pour ne prendre que deux exemples.

Il ne s'agit pas de freiner le développement naturel mais de lui garder son charme et son caractère.

Ce qui ne serait pas le programme du PAPAG.

Pourquoi n'utilise t'on pas les maisons vides pour loger les nouveaux arrivants, en créant des maisons écologiques et durables.

Quel intérêt pour les Bacots de voir disparaitre des zones arborés et la protection de zones d'intérêt patrimonial.

A part les liens du Maire avec l'immobilier.

Le projet actuel me parait donc aller à l'encontre de toute logique.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.45 Intervention de Monsieur et Madame Alain Varizat (mail agrafé au registre.)

Monsieur et Madame Variziat résident 4 rue des Hautes loges à BLR. Ils adhèrent complètement à la cartographie des espaces naturels à protéger en urgence et aux arguments de l'association « ne touche pas à mon petit bois. »

Remarque personnelle : « il est stipulé une augmentation de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces habitat à l'horizon 2030.

Compte tenu de la situation de BLR située au centre d'un écosystème entre Seine et Foret, l'objectif doit être pour la commune de ne pas augmenter la population.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification

7.3.46 <u>Intervention de Madame Danielle Boscus(mail agrafé au registre.)</u>

Bacote depuis 1977, Madame Danielle Boscus a vu le village se transformer, déboisement, constructions et classes surchargées augmentation de la circulation, problème de parking, mais pas de maison médicale, ni de médiathèque. Qu'apporterai le PLU qui veut densifier de 35% la population ?

Des arbres sacrifiés.

Une petite faune sauvage délogée ;

Un Paysage de Banlieue des constructions d'immeubles

Une Augmentation de la circulation, de la pollution ;

C'est clair je refuse !!!

Je souhaite que Monsieur le Maire ne transforme pas notre village en une ville dortoir bétonnée.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.47 <u>Intervention de Madame Marie Dautriche(mail agrafé au registre.)</u>

Madame Marie Dautriche souhaite faire partager ses inquiétudes a propos de BLR, « son village disparait sous l'emprise de l'urbanisation. »

Elle veut attirer l'attention sur une zone située dans la continuité de la Terre des Roches, parallèle a l'avenue Gallieni et perpendiculaire à la Croix de Vitry : il y a dans ce secteur un petit bois, des mares tout une faune et une Flore.

Elle souhaite que cette zone reste en l'état naturel et ne devienne pas un dortoir avec des immeubles.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.48 Intervention de Madame de Sousa Albina(mail agrafé au registre.)

Madame de Sousa Albina habite BLR depuis 42 ans.

Elle veut que son village reste un village ou il fait bon vivre et non une ville dortoir avec des immeubles des maisons collés au trottoir.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification

7.3.49 Intervention de Monsieur Jouanin Jacques.(inscrption au registre)

Monsieur Jouanin Jacques réside 66 rue Carnot à BLR.

En zone UC;

Il veut:

Que les règles d'implantation soient les mêmes pour les particuliers et les services publics.

En zone UC ne pas autoriser les constructions en limites séparatives.

Remettre le paragraphe avec les distances de 4 m si mur aveugle et 10 m dans les autres cas.

Pour les garages et les piscines : idem.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.50 Intervention de Monsieur et Madame Lefèvre. (inscription au registre)

Monsieur et Madame Lefèvre résident 5 rue du Moulin à BLR.

Ils sont contre la modification du nouveau PLU

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification

7.3.51 Intervention de Monsieur Marc Sauzedde (extraction site internet CAPF)

Monsieur Marc Sauzedde : Les Bacots ont choisi leur lieu d'habitation a BLR un havre de paix ;

Avec le PLUI notre maire n'a plus le pouvoir de décision.

Avec Le CAPF : on ne vote pas pour eux mais ils décident pour nous...c'est la nouvelle démocratie des territoires ;

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.52 <u>Intervention de Madame Gopualo Séverine(extraction site internet</u> CAPF)

Je suis contre ce projet de PLU, permettre a nos enfants de s'installer à BLR oui, permettre la construction d'immeubles et d'installations de 25 m de haut : Non. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> Contre la densification

7.3.53 <u>Intervention de Monsieur Gopualo Bindeswar (extraction site internet</u> CAPF)

Je refuse le PLU qui va dénaturer BLR. Je refuse la densification urbaine, et le PAPAG autour de la Gare.

Les espaces verts sont protégés de façon insuffisante, comme tous les espaces naturels.

Nous souhaitons garder le caractère arboré de notre commune.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.54 Intervention de Monsieur Lefebure Vincent(extraction site internet CAPF)

Monsieur Lefebure Vincent est contre la modification du PLU.

Il ne veut pas que sa ville soit comme les autres villes de banlieue.

Ce changement de PLU entraine la bétonisation, les embouteillages et la pollution sans oublier la perte de la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification

7.3.55 Intervention de Monsieur Chevalier (extraction site internet CAPF)

Monsieur Chevalier estime que ce projet de modification est contraire à l'esprit du village et qu'il faut donner la priorité à la conservation des grands arbres et des espaces verts, et préserver les rives de la Seine. ?

Remarque du commissaire enquêteur :opposé àla densification.

7.3.56 Intervention de Monsieur Pierre Nowak (extraction site internet CAPF)

Monsieur Nowak s'insurge contre la bétonisation et la scarification des paysages .Non a la densification oui a un développement économique et environnemental conforme a la taille du village. Oui a la conservation du cadre verdoyant : « notre carte de visite ».

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.57 Intervention de Monsieur Claude Quillard (extraction site internet CAPF)

Monsieur Claude Quillard, je suis contre la densification du quartier de la gare, qui a intérêt à ce que BLR devienne une cité dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.58 Intervention de Monsieur Bordes(extraction site internet CAPF)

Nous nous sommes installés a BLR parce que c'est un village authentique à taille humaine avec des espaces verts et boisés.

Ce projet de PLU implique la construction d'immeubles en centre ville.

Ce projet induira la destruction des espaces verts.

Il serait préférable de consacrer ce budget à la réfection des trottoirs.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.59 <u>Intervention de Madame Julie Besançon(extraction site internet CAPF)</u>
Je suis absolument contre ce PLU, nous ne voulons pas devenir une cité dortoir.
« Vive la nature à bas le béton. »

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.60 Madame Olivier Florence (extraction site internet CAPF)

Le choix de vivre à BLR est un choix délibéré. C'est tout le contraire d'une ville urbanisée. Nous sommes fermement opposés à ce nouveau PLU.L'augmentation du trafic routier avec la suppression de la gare de Chartrettes en est un exemple Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.61 Intervention de Monsieur Gasnier(extraction du site internet CAPF)

Monsieur Gasnier est résolument contre la modification du PLU.

Ou est la faune qui animait les jardins ? il y a 20 ans, disparue avec les arbres et la végétation, cela suffit.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.62 <u>Intervention de Monsieur Christopher Kay(extraction site internet CAPF)</u>
Je suis également contre ce PLU, nous devons préserver notre qualité de vie à BLR.

<u>Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.</u>

7.3.63 <u>Intervention de Monsieur Guillebert Florian(extraction site internet CAPF)</u>

Nous ne souhaitons pas la densification de la ville et nous voulons conserver à BLR son charme. « Si c'est pour une raison financière il faut rechercher d'autres sources que de créer de la taxe foncière. »

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.64 Intervention « M Leroux Sacotte »(extraction site internet CAPF)

Stop: aux constructions de grosses habitations sur de petits terrains qui défigurent BLR, place aux espaces verts et à la forêt.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.65 <u>Intervention de Madame Isabelle Cardona (extraction site internet</u> CAPF.

Je ne suis pas favorable aux périmètres d'attente qui sont mis en place, et à la densification des constructions dans le périmètre de la gare.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification

7.3.66 <u>Intervention de Monsieur Loïc Rousselle(extraction site internet CAPF)</u> Je ne suis pas favorable aux périmètres d'attente qui sont mis en place et a la densification des constructions dans le périmètre de la gare.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.67 Madame Rousselle Elsa(extraction du site internet CAPF)

Je ne suis pas favorable aux périmètres d'attente qui sont mis en place et a la densification des constructions dans le périmètre de la gare

7.3.68 Monsieur Raux (extraction du site internet CAPF)

Je m'oppose à toute modification du PLU permettant une densification urbaine. La biodiversité et les espaces naturels qui caractérisent BLR doivent être préservés et protégés.

. Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.69 Monsieur et Madame jacques Ringus(orthogrape incertaine) (inscription registre)

Monsieur et Madame Ringus demeure 27 rue de la Terre des Roches a BLR ; ils sont contre cette modification du PLU, ils considèrent que la vocation de BLR n'est pas de devenir une banlieue parisienne.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.70 Intervention de Madame Marie –Berthe Legras(inscription au registre)

Madame Marie -Berthe Legras réside à BLR 30 rue Gustave Mathieu.

Madame Marie –Berthe Legras considère que la modification du PLU entrainera en 10 ans une augmentation de 35% de la population.

Elle s'oppose aux constructions :au bord du trottoir, et aux immeubles.

Elle demande la protection des espaces verts et des rives de la Seine.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification

7.3.71 <u>Intervention :Le collectif des Foucherolles(Mr et Mme Raioult et Mr</u> Houdeville (inscription au registre+ 2 dossiers)

<u>Premier Dossier</u>: il concerne la hauteur des constructions avec un arrêté du TA de Versailles, la carte Natura 2000 du site des Foucherolles, zone a protéger, zone en trame verte.

<u>Deuxième dossier</u>: Une erreur de zonage du PLU au 24 rue des Foucherolles a BLR classée en zone UX alors qu'elle était classée en zone UCD à rétablir en UD. <u>Par ailleurs le Collectif a déposé une pétition avec 25 signatures,</u> ils sont opposés à toute construction nouvelle (pylônes et bâtiments) sur cette zone qui doit être protégée.

Ils rappellent que la rue des Foucherolles est sans issue , elle ne saurait supporter un trafic intense sans compromettre la sécurité des enfants et des promeneurs qui la fréquentent.

<u>Troisième dossier</u>: Concernant le classement en EBC de la zone car elle figure dans la bande 50 m de protection des lisières de la Forêt de Fontainebleau.

. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> Contre la densification, une demande d'attention particuliére.

7.3.72 Intervention de Monsieur Nouard Daniel (inscription au registre)

Monsieur Nouard Daniel veut que les règles de la mitoyenneté soient respectées, pas de construction en limités séparatives et recul de 4 m ou de 10 m en fonction des ouvertures.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification larvée.

7.3.73 <u>Intervention de Madame Véronitsnyna Veronika(visite + inscription au registre)</u>

Madame est venue faire partager son amour de BLR ,de son architecture typique et historique. Elle ne souhaite pas que cette ville change de visage.

Par ailleurs, elle constate que chaque construction nouvelle entraine des problèmes de voisinage et de non conformité.

La cadre de vie actuel, c'est ce que les gens recherchent.

Par ailleurs avec les lotissements et les constructions nouvelles, il s'instaurera un conflit de cadre de vie, car ce ne sont pas les mêmes habitudes et les mêmes catégories socioprofessionnelles.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.74 Intervention de Monsieur Janiaud Marc (visite +remise d'un document)

Monsieur Janiaud a remis au commissaire enquêteur, un documentdans lequel il entend que sa propriété sise 13 Quai de la Ruelle, édifiée dans les années 80 en cinq plateformes soit maintenue dans son statut actuel

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.75 <u>Intervention de l'association « touche pas à mon petit Bois »(agrafé au</u> registre)

L'association a remis au CE un dossier de 25 pages pour la protection des espaces naturels menacés et les continuités écologiques. Un dossier auquel beaucoup d'intervenants se référent et adhérent sans réserve.

Les zones à protéger a minima (pour l'association Touche pas à mon petit Bois)sont :

Les Sescois : 2, 67ha. La gare : 3, 84 ha. La cave : 6.70ha

Les Viarons collége: 2,71 ha

La mare au claviau et le bois attenant. 0,88 ha

Les Pourris: 0.57 ha.

Le lavoir et les bois attenant.

Feucherolles: 18, 1 ha.

L'ancienne ferme bacotte : 4,06 ha ; Le parc du château de Brolles : 5,60 ha ;

Brolles :0 :30ha. Les Grés :1,80ha. Le bois de l'Ermitage.

Les carrés potagers : 1,28 ha. Sentier Grin noir : 1.73 ha.

Continuité des mares de bord de Seine : 7,91 ha.

Chemin des coureurs : 2, 34 ha

ZNIEFF et parcs remarquables : 12,7 ha. ZNIEFF continuité écologique : 5,36 ha ;

Zones humides à étudier

Au total une superficie de prés de :32 ha.

Remarque du commissaire enquêteur. : C'est une association de défense de la Faune et de la Flore de Bois le Roi qui ne manquent pas d'arguments et qui mérite d'être entendue et suivie, car au delà et sans radicaliser ils défendent aussi un cadre de vie acceptable pour les Bacots.

7.3.76 Intervention de Monsieur Eric Marie (visite et inscription au registre)

Monsieur Eric Marie possède un terrain en drapeau sis au 3 rue Michelet. Il souhaite le voir devenir constructible, ce terrain de 2500m² est situé en zone UD <u>Remarque du commissaire enquêteur :</u> Une étude a mener, mais il faut une révision du PLU pour éventuellement aboutir.

7.3.77 Intervention de Monsieur Stofft Philippe (Visite + lettre)

Monsieur Stofft Philippe réside 9 rue Pasteur à BLR dans une grande propriété. Dans le secteur du PAPAG.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification représentée par un avocat.

7.3.78 <u>Intervention de Monsieur et Madame Philippe Pulik (visite + incription au registre)</u>

Monsieur et Madame Pulyk résident 45 rue Moreau des tours à BLR.

Ils considèrent que le cadre de vie se détériore, qu'il y a trop de terrains divisés trop de constructions hautes sur de petites surfaces d'ou des problèmes de circulation de stationnement et de voisinage.

Remarque du commissaire enquêteur Contre la densification.

7.3.79 <u>Intervention de Monsieur Antoine Jarrige (visite + inscription au registre +courriel)</u>

Monsieur Antoine Jarrige est membre et secrétaire de l'Association : « des Riverains de la Seine de BLR. »

Il se propose d'envoyer des observations écrites par Courriel.

Il constate une proposition de sauvegarde et de protection de parcs et jardins remarquables (Quai de la Ruelle et rue de Chantemerle) de patrimoines remarquables (villas et dépendances du quai de la ruelle et une maison bourgeoise rue de l'ile Saint Pierre) et de murs de clôture et portails (Quai de la Ruelle et quai Olivier Métra. De plus le projet recense sur les quais de Seine un patrimoine d'intérêt représentatif des typologies architecturales caractérisant l'histoire et le paysage bâti communal avec plusieurs villas Quai de la Ruelle et quai Olivier Métra.

Nous regrettons que ces mesures de protection, qui concernent de nombreuses propriétés des quais de Seine, n'aient fait l'objet d'aucune consultation préalable des riverains, notamment lors de travaux préalables d'étude et d'inventaire, comme de notre association, qui depuis plus de cent ans, connait et défend le patrimoine architectural et environnemental des bords de Seine.

En outre les remarques faites après coup par notre association sur ces mesures lors de la réunion du 10/06/2020 avec le maire de BLR et qui sont exposées ci après, non seulement n'ont pas été prises en compte dans la version définitive du projet de modification N°3 du PLU en date d'aout 2020, mais surtout n'ont fait l'objet d'aucune réponse de la part de la municipalité en dépit de l'engagement de les soumettre au Bureau d'études en charge du dossier et d'informer notre association de ses retours.

Or, les mesures de protection envisagées vont, en application des articles R.421-12, R.421-12, R.421-17, R.421-17-1 et, R.421-23, et R.421-28 du code de

l'urbanisme, avoir des conséquences importantes pour les propriétaires concernés qui sont détaillés dans l'annexe IV du règlement du PLU.

-Les parcs ou jardins remarquables

Les parcs ou jardins remarquables sont inconstructibles à l'exception des extensions de constructions existantes dans la limite de 20% supplémentaire de l'emprise au sol, non renouvelable par unité foncière, et des annexes détachées a condition que leur emprise totale n'excède pas 40 m².

Dans Les parcs ou jardins remarquables, les aménagements susceptibles de faire perdre leur caractère naturel et boisé a ces espaces(aire de stationnement et voirie imperméables, imperméabilisation des sols) sont interdits. Les coupes et abattages d'arbres ainsi que les mouvements des sols ou les changements apportés au traitement des espaces extérieurs sont soumis à déclaration préalable.

-Le patrimoine remarquable

Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément protégé vont nécessiter une déclaration préalable et être soumises a de nombreuses contraintes en matière de modification de volume, percements, ravalement, éléments de décor, baies et fenêtres, menuiseries, matériaux de couverture et châssis de toit, descentes d'eau pluviale, jardin d'hiver et vérandas, chauffage, ventilation et climatisation...

Les murs, murets de clôture et portails :

Ils doivent être conservés et restaurés a l'identique.

Leur démolition est interdite. Les nouveaux percements pour les véhicules automobiles sont interdits et seul un accès piéton supplémentaire est autorisé. Les grilles, portails et portes d'origines doivent être conservés et restaurés ou refaits à l'identique. Les réparations, entretiens des murs et murets de clôture repérés seront exécutés avec des matériaux analogues à ceux d'origine. Les porte et portails nouveaux reprendront le dessin d'origine du portail.

Si on ne peut qu'approuver, s'agissant d'un patrimoine remarquable a conserver ces prescriptions sont très contraignantes, force est de constater qu'elles ne sont pas anodines pour les propriétaires.

Il est ainsi demandé au commissaire enquêteur d'assortir ses conclusions de la recommandation suivante : avant toute modification du PLU et de son règlement concernant les mesures de protection de ce type de patrimoine, les habitants concernés de certaines villas des quais de Seine et leur association devront être consultés et associés en amont.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la cohérence des choix opérés et, notamment, la discontinuité de la protection des parcs et jardins, alors qu'il s'agit d'un axe vert et patrimonial continu le long des deux quais de Seine, l'un des joyaux historiques de BLR, emblématique du village avec ces célèbres « Affolantes », qui attirent les visiteurs et promeneurs tout au long de l'année.

S'agissant des parcs et jardins, le parti pris est celui de protéger ceux entourant les grandes propriétés a partir du 19 eme, qui ont conservé une part significative de leur emprise d'origine, malgré la division des terrains et ne bénéficient, d'aucune protection au titre des espaces boisés classés ou des terrains cultivés à protéger. Toutefois est sujette à caution , au regard de ces critères des parcs et jardins ainsi classés du début du quai de la Ruelle à la rue de Seine, l'absence de protection accordée à plusieurs enclaves dans la zone ainsi délimitée : une partie du Parc de la maison de repos de Chantemerle en bordure de Seine, les parcelles du 13 quai de la ruelle(1151 et 1152 entre la roselière et le manoir 19 eme du 13 bis quai de la Ruelle) et la parcelle rue de Seine à gauche en montant(dans la continuité du manoir 19 eme

De façon générale, pourquoi renoncer par principe à protéger après un inventaire détaillé et une consultation des propriétaires, d'autres parcs et jardins sur les bords de Seine, aussi bien quai de la Ruelle dans la continuité de la rue de Seine et du bois de Brolles déjà protégé en espace boisé classé, que quai Olivier Metra, notamment ceux ou sont implantées des villas inscrites dans le patrimoine remarquable et le patrimoine d'intérêt.

On peut enfin se demander enfin pourquoi plusieurs villas du quai de la ruelle, du quai Olivier Métra et de la rue de l'ile Saint Pierre, malgré leur intérêt architectural, ne sont pas classées dans le patrimoine remarquable.

Sur ce point d'une protection renforcée de certaines Villas des quais de Seine, il est demandé également au C E de formuler au moins une recommandation en vue d'une future modification ou révision du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur

Une intervention qui doit retenir toute l'attention, de la municipalité de BLR et de la CAPF car elle a le mérite d'être claire et peut servir de référence pour la préservation des Quais de Seine qui sont l'un des joyaux de BLR.

Mais aussi pour les autres secteurs patrimoniaux de BLR qui méritent de bénéficier de la concertation et de la bienveillance de la municipalité : Comme le secteur de la gare.

7.3.80 Intervention de Madame Laurence Aussavis (visite +inscription sur registre)

Madame Laurence Aussavis est propriétaire 56 av du Mal Leclerc .Elle se propose de participer a la création d'un passage du collège Allée Barbeau a l'avenue du Mal Leclerc.En 2010 une étude avait été faite sur ce passage qui désengorgera la sortie du Collège.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u>: Un projet à étudier par la municipalité une initiative positive pour les enfants.

7.3.81 <u>Intervention de Monsieur Yann Jaslier(visite + incription sur registre)</u>
Monsieur Yann Jaslier réside 11 rue des Marchais a BLR, il est venu se renseigner sur la zone UC.

7.3.82 <u>Intervention de Madame Hjalmarson Jacqueline (visite + inscription au registre)</u>

Elle a déposé une requête pour récupérer une parcelle constructible, située en TCP. Elle précise que lors du rachat de cette parcelle en 2004, son notaire n'était pas au courant du classement en zone TCP de cette parcelle.

Remarque du commissaire enquêteur

Ce n'est pas à la municipalité d'avertir les acquéreurs du classement de leur bien, et la dans un rachat cela eut été une information importante, au moins au niveau du prix. Et dans tous les cas il faudra attendre une révision du PLUI.

7.3.83 <u>Intervention</u> <u>de Mr Benesteau Michel(visite + inscription</u> registre+courrier)

Mr Benesteau réside 11 av de la Forêt à BLR.

Propriétaire d'une parcelle dans le périmètre du PAGAP et, une hors zone, il s'interroge sur un tel découpage qui le bloque pour construire une autre maison de taille modeste au regard de la parcelle.

Remarque du commissaire enquêteur : C'est surement pour empêcher la densification du secteur. Il s'oppose a voir classer l'ensemble de sa propriété dans le PAPAG.

7.3.84 Intervention de Monsieur Delarbre Aimé (Mail agrafé au registre).

Monsieur Delarbre ne peux imaginer une densification de 35% de la population tel que projetée dans le PLU.

Le périmètre d'attente de 5 ans : ne bougeons pas, patientons et les pelleteuses des promoteurs arriveront. Notre village sera alors une petite ville dense et banale, il sera trop tard pour pleurer.

Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.85 Intervention de Monsieur Richard Lepeltier (Mail agrafé au registre).

Monsieur Richard Lepeltier réside 40 av Foch à BLR.

Ayant pris connaissance du projet de Modification du PLU, il considère que c'est une énorme transformation, et il s'oppose vivement a ce projet de transformation. Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.86 Intervention de Madame Marie Derosaire. (Mail agrafé au registre).

Madame Marie Dérosaire s'insurge contre l'urbanisation galopante qui fragilise chaque jour la Biodiversité et menace dangereusement notre équilibre.

Nous serions reconnaissants de prendre en considération l'avenir de nos espaces naturels et des espèces.

La nature et l'homme forment un tout : détruire l'un conduira immanquablement à la destruction de l'autre.

En espérant que vous aurez la volonté de rompre avec ce cycle infernal. Remarque du commissaire enquêteur : Contre la densification.

7.3.87 <u>Intervention de Monsieur Thomas Julienne(.(Mail agrafé au registre).</u>

Monsieur Thomas Julienne demande une protection des espaces naturels de BLR en particulier : les Sescois, la gare, les viarons-collége, la mare au claviau, les Pourris, Lavoir,Foucherolles,l'ancienne ferme Bacotte, le parc du château de Brolles. De nombreuse espèces, avicoles entre autres trouvent refuge dans des constructions humaines et ont besoin d'espaces pour survivre.

Ce sont des actions primordiales pour la protection de la Biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification en accord avec « l'association Touche pas à mon petit Bois »

7.3.88 Intervention de Monsieur Bernard Canini(Mail agrafé au registre).

Nous sommes arrivés à BLR il y a 24 ans. Bien que nous ayons utilisé ni pesticides, ni engrais, nous avons constaté une diminution de la biodiversité dans notre Jardin, une densification de l'habitat augmentera ce phénomène, associé a la coupe des grands arbres.

Cela accentuera la baisse de la biodiversité. Nous nous opposons a cette modification du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur: contre la densification.

7.3.89 <u>Intervention de Madame José Quinet(Mail agrafé au registre).</u> Madame José Quinet réside 41 bis av Gallieni, elle est arrivée il y a 82 ans à BLR.

Elle constate aujourd'hui que l'histoire a façonné ce village en une jolie ville harmonieuse, « n'en faisons pas une banlieue sans âme, sans respect pour son patrimoine et se jardins, avec une augmentation de 35% de sa population. » Au contraire elle souhaite que comme ses parents les futurs habitants puissent dire « C'est un cadeau ».

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification .

7.3.90 Intervention de Madame Danielle Pige(mail agrafé au registre)

Madame Danièle Pige réside 68 rue Moreau des Tours ,elle souhaite la protection des espaces naturels : Les Sescois, La gare, la Cave, les varions-collége,la Mare au Claviau, Les pourris,le Lavoir, Foucherolles,l' ancienne ferme Bacotte, le Parc du château de Brolles, Brolles, les Grés , le Bois de l'hermitage,les Carrés potagers, le sentier crin noir, continuité des mares de bord de Seine, le GR1, Znieff et parcs remarquables, Znieff continuité écologique.

<u>Remarque du commissaire enquêteur</u>. contre la densification en accord avec l'association ne Touche pas à mon petit Bois.

7.3.91 Intervention de Monsieur Gonod François (mail agrafé au registre)

Monsieur Gonod Francois est photographe : LPO.

Il pratique la photographie animalière, il est très inquiet sur les projets de modification de BLR.

La biodiversité est menacée, il ne faut pas bétonner a outrance.

La responsabilité des décideurs pour les générations futures est engagée.

L'intérêt collectif doit primer, il n'y a pas de « Planète B »

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.92 Intervention de Madame Chantal Magdalenat (mail agrafé au registre)

Protégeons cet espace naturel afin d'empêcher la disparition de cette petite faune, les oiseaux qui le peuplent.

Remarque du commissaire enquêteur. contre la densification.

7.3.93 Intervention de Madame Françoise Garabédian.(mail agrafé au registre)

On veut densifier avec des rues trop petites, des écoles et des services qui ne peuvent suivre. !!!

Pas de densification.

Pas d'autorisation de constructions hautes.

Pas d'immeubles sans concertation (celui qui s'est construit prés de la poste a ses garages inondés.)

Respect des espaces verts, et naturels

Quel est le but du maire... qui a un pied dans les professions immobilières !!! Remarque du commissaire enquêteur. contre la densification .

7.3.94 Intervention de Monsieur Gérard Riviére (main agrafé au registre)

Cette modification du PLU est globalement mauvaise, elle ne répond pas à l'attente des habitants.

A BLR la situation des espaces naturels se dégrade.

Le PAGAG : « pour éviter une densification non voulue » lui apparait tendancieux.

Il faut tenir compte que BLR est partie intégrante du massif forestier de Fontainebleau.

La modification du PLU de BLR est en contradiction avec l'avis d'une part significative, de la population, et ne va pas protéger ce qui fait le charme de BLR Les éléments paysagers, patrimoniaux et espaces naturels de la commune.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.95 Intervention de Madame Nicole Brisac(mail agrafé au registre)

Madame Brisac comprend, c'est partout la même chose, il faut construire aménager enfin supprimer des espaces naturels.

Il s'agit d'espaces riches en biodiversité, il faut trouver une autre solution.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.96 <u>Intervention de Monsieur Jean Michel Gagnier(mail agrafé au registre)</u> Monsieur jean Michel Gagnier est diplômé de l'école nationale des statistiques.

Il note une anomalie dans l'augmentation de la Population entre les différents chiffres annoncés : l'objectif de 8086 habitants en 2030 correspondrait a une augmentation de 2,18% par an, et non de 0,9%

Notre environnement : Nous sommes venus habiter à BLR pour la qualité exceptionnelle de son environnement, la Seine la Forêt, son habitat remarquable, ses espaces verts et naturels, ses anciens sentiers.

Tout cà est à conserver.

Les nouvelles constructions ne doivent pas excéder :(R+1+ comble.)

Tel le nouvel immeuble à coté de la poste.

Remarque du commissaire enquêteur : des arguments contre la densification.

7.3.97 Intervention de Monsieur Sébastien Pierron(mail agrafé au registre)

Monsieur Sébastien Pierron réside à BLR.

Il est essentiel de prendre en compte que BLR est une commune particulière entre Seine et Forêt, avec un écosystème spécifique.

Ce PLU vise en partie à augmenter la densité urbaine, via la construction de nouveaux bâtiments aux dépens de la nature.

La densité de la population de BLR est déjà bien supérieure à la plupart des communes de l'agglo.

Il y est difficile d'y circuler, très compliqué d'y stationner.

Les infrastructures actuelles sont saturées (écoles, médecins, transports).

En résumé, ie vous demande:

De réviser le choix des communes à densifier, dans l'agglomération, BLR est enclavée entre la Seine te la Forêt.

De protéger les zones boisées de BLR.

D'exploiter les bâtiments et les installations existantes non habités ou non exploités avant d'entreprendre toute nouvelle construction.

Ne pas permettre les divisions de terrain, qui ont pour conséquence la disparition des espaces naturels, des arbres et de la faune associée.

Nous pensons que si BLR doit évoluer c'est avec la concertation des habitants. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.98 Intervention de Madame Armelle Syren (mail agrafé au registre)

Madame Armelle Syren tient à faire part de son opposition a la modification du PLU de BLR.

Les intentions cachées laissent prévoir une transformation en profondeur de la nature même de notre village.

La tendance à occuper le terrain, à parceller, et à bâtir ne répond en rien aux vents écologiques.

Détruire la flore chasser la faune et réduire l'infiltration et l'absorption des eaux de pluies.

Il faut respecter le caractère spécifique de BLR « le village dans la Forêt » dans tout projet à venir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification dissimulée.

7.3.99 Intervention de Monsieur Horacio Renard (mail agrafé au registre)

Monsieur Horacio Renard réside a BLR 31 av Foch, et annonce que la mairie à l'intention de faire passer la construction de bâtiments absolument pas en accord avec une ville boisée.

Elles entraineront la destruction d'une bonne partie des arbres plus que centenaire. Nous ne voulons pas que BLR se transforme en une ville dortoir et sans âme. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.100 <u>Intervention de Madame Nouri Zakia(mail,agrafé au registre)</u>

Madame Nouri Zakia réside à Valenton 94).

(Après une première diversion sympathique sur les mésanges bleues et la faune des communes.)

Elle joint un document polycopié de défense de l'environnement et plus particulièrement orienté sur la situation écologique de BLR entre Seine et Forêt,. Les espaces arborés, semi naturels leur faune et leur Flore sont menacés par la pression immobilière, entrainant une disparition de la biodiversité.

Elle demande la mise en place de mesures de protection minimum dans le cadre de cette modification.

Il y a urgence aussi a protéger les milieux naturels de la commune, c'est pourquoi elle adhère a la défense des espaces cartographiés par l'association « Touche pas a mon petit bois ».Ce socle de protection doit être mis en place sans attendre.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.101 <u>Intervention de Madame Marie Suzanne Viau(Mail agrafé au</u> registre)

Madame Marie Suzanne Viaud réside BLT 52 rue des Mariniers. Elle est contre ce projet de modification du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.102 Intervention de Madame Ian Paterson(mail agrafé au registre)

Madame lan Paterson réside 52 impasse des Mariniers a BLR résidente depuis 1989, « j'ai choisi cette ville parce qu'elle résiste a la densification qui détruit les autres villes voisines (Vaux le Pénil et Dammarie les Lys).

Je suis contre tout projet qui changera ma ville.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification.

7.3.103 <u>Intervention de Madame Aurélie Martin(Mail agrafé au registre)</u>

Madame Aurélie Martin réside a BLR 16 rue des Cerisiers.

Madame Aurélie Martin constate que les espaces arborés de BLR semi naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune sont menacés par la pression immobilière.

Il y a urgence à les protéger, C'est pourquoi je souhaite que les espaces naturels cartographiés par l'association « Touche pas à mon petit bois » soient protégés en urgence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification.

7.3.104 Intervention de Monsieur Vincent Stoven(mail agrafé au registre)

Monsieur Vincent Stoven est favorable a une densification **maitrisée** de BLR ;

Il faut:

Favoriser les clôtures végétales.

Logement: R+2.

Logements sociaux via action logement de type PLAI avec jardins attenants.

Une médiathèque.

Des prolongements de lignes de bus

Des voies délimitées pour les vélos.

2 propositions : pour la zone en friche face au collège avec le parking.

Une transformation en un mini éco quartier.

Une zone de jardins partagés.

Une augmentation significative des commerces de proximité.

Remarque du commissaire enquêteur :des propositions.

7.3.105 <u>Intervention de Madame Madeleine Kocika (mail agrafé au registre d'enquête)</u>

Madame Madeleine Kocika s'inquiète de cette modification de PLU qui met la commune de BLR en danger. Elle constate une densification de la ville. La construction de pavillons sur des terrains exigus. La circulation difficile, les trottoirs en mauvais état. Dans ces conditions bétonner un peu plus la ville : me parait le comble. Clairement je suis défavorable a cette utopie immobilière en liaison avec la modification du PLU. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification.

7.3.106 Intervention de Madame Maryse Matrot(mail agrafé au registre) Madame Maryse Matrot s'indigne : face à vos désirs expansionnistes, il est lamentable de détruire BLR de la sorte : Allez porter vos horribles projets autre part. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.107 <u>Intervention de Monsieur Julien Favry(mail agrafé au registre)</u> Monsieur Julien Favry réside à BLR depuis mai 2020.

Il considère que le site est exceptionnel entre Seine et Forêt, il y apprécie la qualité de vie.

Il a peur que ce cadre de vie si agréable soit menacé par la modification du PLU. Stop au béton, à l'artificialisation des sols et à la déforestation.

Pas de densification qui entraine une suppression des arbres, une augmentation de la circulation, une disparition de la Faune...etc.

Faisons de BLR « Une commune Jardin » une commune ou il ferait bon vivre.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

Le Point de vue de ce nouveau Bacot.

7.3.108 <u>Intervention de Madame Anne Labruyére- Delcourt.(inscription au registre)</u>

Madame Anne Labruyére- Delcourt rédige un constat : La densification entraine l'accélération des divisions de parcelle, qui entraine la suppression des arbres de haute tige qui entraine la disparition de la faune. Accessoirement aussi le pompage des sources.

Le PAPAG du quartier de la gare incluant des propriétés anciennes arborées et des espaces verts, à des fins de densification va dans le même sens.

Ce que nous souhaitons c'est que les espaces naturels cartographiés par l'association « Touche pas a mon petit bois soient protégés de toute urgence.

Par ailleurs BLR possède un patrimoine architectural varié : « Les affolantes « en bordure de Seine qu'il faut respecter.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.109 <u>Intervention de Madame Audrey Hacherez(Mail agrafé au registre)</u>

Madame Audrey Hacherez annonce que devant les coupes d'arbres, la division des terrains, les nombreux projets immobiliers, il y a urgence à protéger les milieux naturels de la Commune.

Ce que nous souhaitons ces que les espaces cartographiés par l'association « Touche pas à mon petit Bois » soient protégées en urgence. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification.

7.3.110 Intervention de Monsieur Hervé Joubeaux(Mail agrafé au registre)

Monsieur Hervé Joubeaux réside à BLR, 23 rue de la République.

Il approuve en tout point un document joint à son mail.

Ce document de 8 pages traite successivement :

1) Périmètre d'attente : la modification définit un PAPAG englobant des propriétés dans le quartier de la Gare. A quoi sert un PAPAG dans le cas, il s'agit de définir un projet adapté aux enjeux de densification et de

- qualités urbaines du Quartier de la gare, <u>le parc des Chardonnerets qui appartient à la Mairie est dans ce PAPAG Pourquoi</u> ?
- 2) La création de ce PAPAG impacte fortement, les propriétaires concernés, mais aussi leurs voisins. Prés de la gare il y a des grands jardins et le parc des chardonnerets qu'il faut conserver.
- Secteur de protection et de développement de la diversité commerciale.les multiples raisons qui amènent la fermeture des commerces sont sans rapport avec des problèmes d'urbanisme. Le stationnement, c'est un problème récurrent
- 4) la banalisation des rues avec les rideaux tirés le soir. La modification du PLU doit maintenir des exigences de place de stationnement pour les commerces.
- 5) Densification : un grand nombre de mesures de la modification accélère la densification : bande de constructibilité de 30m, rue des Sescois, supprimée. Dans toutes les zones les règles de constructions et d'installations nécessaires aux services publiques ou d'intérêt collectif sont supprimées.
- 6) En zone UB, il devient autorisé de construire sur une limite séparative ? Toute voie de desserte, même si elle n'est pas ouverte au public peut devenir la voie par laquelle est définie la bande de constructibilité.
- 7) Les objectifs que retient la municipalité de 22 logements par an Cette accélération maintenue conduirait à un déséquilibre avec les besoins de circulation. Cette accélération aurait des conséquences sur les surfacés boisées.
- 8) Le PLU de BLR est compatible avec le SDRIF. La densification se fait par la division des grandes maisons. Demain de nouveaux habitants pourraient être accueillis par la transformation des résidences secondaires et le potentiel de réutilisation des bâtiments ou de 120 logements vacants
 - 4) L'insertion paysagère des constructions.

La modification du PLU affaiblit les exigences d'intégration paysagère. Dans le PLU en vigueur, la règle du retrait des nouvelles constructions par rapport à l'alignement s'étend à l'ensemble des zones. De plus ce retrait de 6 m ne doit pas comporter de constructions légères : garages, abris de voitures et annexes isolées.

Cette règle est une disposition essentielle pour contribuer à un aspect arbore et verdoyant des rues.

La municipalité entend supprimer cette disposition et autoriser dans la marge de reculement des piscines de 25 m².

- 9) Patrimoine naturel
 - A) Alignement d'arbres, Il manque plusieurs alignements d'arbres dans le règlement graphique :
 - A l'intersection de la rue Désiré Bourgoing et la rue des Marchais.

En face du collège le long de la voie d'accès et le long de l'allée de Barbeau

A l'intersection de l'avenue du 23 aout et de la rue du Coulant.

B) les grands arbres de la commune

Le changement climatique devrait aussi amener le PLU de BLR à instaurer des dispositions pour les arbres de Haute tige.

Par ex : pour tous travaux sur un arbre de plus de 8 m procéder à une déclaration d'accord préalable.

Interdire les tailles radicales.

Répertoriés les arbres de haute taille.

Jardins et parcs remarquables : il faut identifier ces parcs et les protéger.

Espaces boisés

Cette modification ne prend pas en compte la protection des espaces boisés ; sont ignorées des parcelles entre le collège et le centre de loisirs. Des parcelles dans la bande de 50 m du massif forestier. Dans la zone

UD au Foucherolles dans le triangle de la mare aux marchais. Le parc remarquable du Château de Brolles.

10) Patrimoine architectural

Le PLU donne les caractéristiques des types de maisons et établit une réglé générale d'obligation pour chaque zone :

Type d'architecture, hauteur, gabarit et implantation.

La modification N°3 supprime cette protection générale et la remplace par l'identification de 54 constructions.

En l'état cette identification pose problème

Très lacunaire, pour les propriétaires peut elle justifier une différence de traitement entre deux édifices.

Ne concernant que ces édifices peut elle assurer que dans leur environnement immédiat des constructions viendront contredire leur harmonie.

Dans le cadre de cette identification, une identification complémentaire est à établir avec des habitants et des architectes du Patrimoine.

Cas particulier du Château de Sermaise

Le terrain du Château de Sermaise est actuellement en zone UE et NNB, le choix de la classer en zone NB et UC n'est pas protectrice.

L'ensemble du terrain classé en zone NB serait mieux protégé

Le petit patrimoine.

Le lavoir est identifié comme petit patrimoine. Beaucoup de communes les font classer comme monument historique, il devrait pouvoir en bénéficier.

Il serait aussi judicieux de classer les grands arbres qui l'entourent.

La modification N°3 identifie des murs a protéger

Le mur de la sente du Moussu doit être intégré au règlement graphique. Par ailleurs les puits communs et les lavoirs seront restaurés a l'identique. Les clôtures et les portails identifiés ne bénéficient d'aucune règle de protection, il y a la un oubli à corriger.

11)Les sentiers

Il manque dans le règlement graphique :

Sur toute sa longueur, le sentier du bas de Pourris qui va du centre de loisirs à l'allée Barbeau.

La sortie du sentier « Jacques Roques » dit aussi du bas closeau, du coté des panerettes .

La sortie du sentier du clos Cadot du coté de l'avenue Foch.

Remarque du commissaire enquêteur : Un réquisitoire.

7.3.111 Intervention de Madame Céline Cléris (mail agrafé au registre)

Madame Céline Cléris a vu au rythme des divisions de terrain, de la multiplication des coupes d'arbres, des nombreux projets immobiliers, du pompage ou de la suppression des sources, la disparition de nombreux espaces naturels. Une mise ne place d'une protection minimum de la flore et de la faune s'impose. Celle proposée, cartographiée par l'association « touche pas a mon petit bois », concernant la protection concrète des espaces naturels lui convient et ce de tout urgence.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.112 <u>Intervention de Madame Elisabeth Malet(mail agrafé au registre)</u>

Madame Elisabeth Malet considère que BLR a une situation écologique remarquable entre Seine et Forêt, cependant les espaces arborés, encore semi naturels dans BLR sont menacés nous assistons a une dangereuse régression de la Flore et de la Faune, suite aux divisions de terrains, à la coupe des grands arbres, et à l'autorisation de nombreux projets immobiliers.

Il faut une mise en place de protections minimales dans le cadre de cette modification.

C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association « Touche pas à mon petit Bois »soient protégées de toute urgence. <u>Remarque du commissaire enquêteur :</u> contre la densification.

7.3.113 <u>Intervention de Monsieur Julien Dupuis(Mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Julien Dupuis réside à BLR ,1 rue du Moulin, il est ingénieur chercheur dans le domaine Photovoltaïque.

Après une plaidoirie pour cette nouvelle forme écologique de production d'électricité, Convaincu, il rappelle toutes les possibilités pour installer dans le cadre du PLU et en fonction des contraintes des différentes zones sur les toitures l'installation des panneaux Photovoltaïques.

<u>Remarque du commissaire enquêteur :</u> il profite de cette tribune pour donner des informations sur le Photovoltaïque.

7.3.114 Intervention de Madame Daniele Lebeau (mail agrafé au registre)

Madame Daniele Lebeau réside 13 B avenue de la Rochette à Melun, après avoir rappelé la situation géographique de BLR. Elle constate que les espaces arborés , encore semi naturels dans BLR sont menacés et que nous assistons a une dangereuse régression de la Flore et de la Faune , suite aux divisions de terrains , a la coupe des grands arbres, et à l'autorisation de nombreux projets immobiliers. Il faut une mise en place de protections minimales dans le cadre de cette modification.

Elle conclue ; C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association « Touche pas à mon petit Bois »soient protégées de toute urgence. Remarque du commissaire enquêteur : contre la densificatio

7.3.115 Intervention de Madame Komar (mail agrafé au registre)

Madame Komar réside 76 rue Daumier à la Rochette.

Elle reprend en partie l'argumentation de l'association « Touche a mon petit bois » concernant la protection de la flore de la faune au sein des milieux semi naturels dans la commune de BLR.

Elle souhaite la mise en place de mesures d'urgence pour protéger les milieux naturels de la commune ?

Elle se présente aussi comme membre de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), et déplore qu'il y ait de moins en moins d'oiseaux, que les insectes qui sont leurs nourritures sont rares, parce que leur territoire se rétrécit année après année. Conservons ces zones de biodiversité si importantes pour nous et surtout pour ceux qui nous suivent.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.116 <u>Intervention de Maitre Alice Darson(Document agrafé au registre)</u>

Maitre Alice Darson intervient en qualité de conseil de : Mesdames Martin – Delory, Madame Galiégue, Monsieur Stofft, Monsieur Labruyere, Madame Drouhin, Monsieur et Madame Payre-Valque, Madame Petit, Monsieur et Madame Koeniguer, Madame Boursault, , Monsieur et Madame Le Quang, Monsieur et MadameTillement. Afin de présenter leurs observations dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification N°3 de la commune de Bois le Roi .

Ces intervenants résident à BLR et sont propriétaires des terrains concernés par l'instauration du PAPAG, soit en raison de l'inclusion de leurs terrains en son sein, soit en leur qualité de voisins de ce dernier.

Or ils s'y opposent fermement : aux motifs que l'instauration d'un tel périmètre est illégale et que des outils juridiques garantissant l'encadrement de la densification de ce secteur se révèleraient plus adaptés.

Le projet de la commune : Le secteur concerné par le PAPAG est situé au sud de la gare de BLR, il est caractérisé par la présence de maisons d'habitations individuelles datant de la fin du 19eme et d'une végétation dense. Certaines parcelles présentent des constructions d'intérêt patrimonial avec des jardins qui accueillent une biodiversité d'intérêt.

De l'illégalité du PAPAG : Aux termes de art L.151-41 et 151-32 du code de l'urbanisme, le règlement du PLU peut délimiter des PAPAG, lesquelles permettent sous réserve d'une justification particulière de geler les constructions dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global.

L'instauration doit être justifiée par les documents du PLU.

« Le PAPAG est illégal » car seulement justifié par un fort potentiel de mutation foncière sur les parcelles concernées repérées comme stratégiques, sans donner de précisions sur un projet particulier.

Remarque du commissaire enquêteur : Il s'agit d'une contestation argumentée d'articles du code de l'urbanisme, concernant l'instauration du PAPAG.

Le PAPAG de BLR vise à encadrer la densification souhaitée sur les grandes emprises mutables situées au sud de la gare.

Le PAPAG permet aussi à la commune de pouvoir développer sur les grandes emprises une offre d'équipements publics.

- 7.3.117 <u>Intervention de monsieur Pierre Hervé(Mail agrafé au registre)</u>
 Monsieur Pierre Hervé, n'est pas Bacot, il est membre de La LPO, et il s'inquiéte pour le maintien de la biodiversité a BLR. Il adhère aux arguments développés par l'association de sauvegarde : « Touche pas à mon petit bois »

 <u>Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.</u>
- 7.3.118 <u>Intervention de Monsieur Nicolas Tétaud.(mail agrafé au registre)</u>
 Monsieur Nicolas Tétaud est « Bacot ».

Il propose avant de densifier une remise en état de certains Bâtiments. L'accroissement de la population va accroitre la circulation les rues sont déjà inadaptées. L'offre en équipement est déjà saturée (médecin, pharmacie, écoles) Par ailleurs les récentes constructions des enclaves pavillonnaires ne sont pas en harmonie avec les anciennes. Les liaisons avec les communes limitrophes ne sont pas prises en compte.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.119 <u>Intervention de Monsieur Cyril Ferrer(mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Cyril Ferrer est Bacot. Les éléments d'information qu'il possède des aménagements prévus, ne correspond pas à l'attente des Bacots. Les lotissements, les constructions d'immeubles de 25 m de hauteur sont inadaptés. la circulation est déjà très difficile.

En terme de ville -dortoir, il y a bien ce qu'il faut tout autour. Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.120 <u>Intervention de Monsieur Denis Coutet(mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Denis Coutet est inquiet devant la régression de la Faune locale, les espaces arborés et semi naturels qui sont menacés par la pression immobilière. Nous assistons à une très grave régression de la Biodiversité locale. C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces cartographiés par l'association « touche pas a mon petit bois » soient protégées de toute urgence.

Il ne suffit pas d'écrire « les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité » sur le papier pour que cela soit vrai sur le terrain. !!!

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.121 Intervention de Madame Aurélie Danjou(mail agrafé au registre)

Je suis contre cette modification du PLU car je conteste les points suivants.

Densification urbaine facilitée autour de la gare. Mise en place d'un PAPAG. Suppression de la bande de constructibilité de 30m.

Insuffisances de protection des espaces naturels.

Méconnaissance du sous sol.(source etc.)

Densification urbaine facilitée : suppression des règles d'implantation pour les services publics ou d'intérêts collectifs.

Densification facilitée, installation jusqu'au bord du trottoir.

Relâchement de la protection du patrimoine.

Suppression des murs a pierre vue et des puits

Conclusion : je suis attaché à mon cadre de vie et je souhaite que le PLU : Protège la biodiversité.

Protège le caractère et le charme de Bois le Roi.

Limite les constructions nouvelles.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.122 <u>Intervention de Monsieur Pierre Adrien Clabo(mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Pierre Adrien Calbo est contre ce projet. Il souhaite que ce projet soit revu. Il soutient les détracteurs « Touche pas a mon petit bois » et « Sauvegarde de BLR » Les autorisations de construire pleuvent, les arbres cèdent la place au béton, des maisons sont construites au ras du trottoir.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.123 <u>Intervention de monsieur Jean Luc Hamot(mail agrafé au registre)</u> Monsieur Jean Luc Hamot met beaucoup de points a l'encontre des valeurs de Bois le Roi. : Commune verte, grandes propriétés, pas d'immeubles, peu de voitures.

Ce PLU favorise une plus grande urbanisation au détriment de la biodiversité. Il faut protéger les rives de la Seine, les espaces verts, les espaces naturels. Il faut améliorer les liaisons douces et les transports en commun. Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.124 <u>Intervention de Monsieur Letellier Franck(mail agrafé au registre)</u> Monsieur Letellier considère que BLR présente un vivier d'espèces menacées a

protéger. Il adhère a l'inventaire biologique, réalisé par l'association « Touche pas à mon Petit

Par ses dégâts à la biodiversité locale, dans sa forme le PLU est inacceptable. Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.125 <u>Intervention de monsieur Nicolas Maka(mail agrafé au registre).</u> Monsieur Nicolas Makea annonce qu'il y a déjà eu 2 modifications du PLU , si cela

continue BLR sera « déforesté et agrandi en hauteur ».

« C'est une stratégie ou l'on fait deux petites propositions pour ensuite donner envie de dire oui a la troisième »

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.126 Intervention de Monsieur Eric Lapous(mail agrafé au registre)

Monsieur Eric Lapous est opposé a la modification du PLU.

Les rues principales de BLR ont un trafic routier très dense.

La construction de nouveaux bâtiments et l'accroissement de la population sera un cauchemar sonore quotidien et un danger pour nos enfants.

Nous vivons à BLR pour éviter cela.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.127 <u>Intervention de Monsieur Alain Walter(mail agrafé au registre.)</u>

Je suis résolument opposé a la modification du PLU.

Je veux un village boisé avec des constructions qui respectent le style du village. Nous en avons assez des lotissements en bordure de chaussée, il faut respecter l'écologie.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification.

7.3.128 <u>Intervention de Monsieur Joseph Quioc(2 mails agrafés szau</u> registre)

Monsieur Joseph Quioc demande que les Bacots soient consultés pour une consultation de cette importance.je suis contre cette modification qui va dénaturer notre commune.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification Il y a eu une avant cette EP une Réunion de concertation.

7.3.129 <u>Intervention de Monsieur Alain Monti(mail agrfé au registre)</u>

Monsieur Alain Monti conte sa mésaventure :

Il y a 20 ans il achète une maison a BLR,Un professionnel de l'immobilier il y a trois ans rachète la maison voisine, il divise l'ensemble en trois lots, revend a la découpe : belle affaire immobilière mais désastre pour les habitants.

Les arbres sont coupés et remplacés par du béton, la verdure par les parkings.

Toute intimité est perdue, obligation de subir les autres.

Notre bien immobilier a perdu la moitié de sa valeur. Certaine ville tende vers « la « Gentryfication » à BLR c'est le contraire

Monsieur le maire qui porte ce projet est un professionnel de l'immobilier Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.130 <u>Intervention de Madame Corinne Munoz(mail agrafé au registre)</u>

Madame Corinne Munoz Bonnadio souhaiterai que BLR soit préservé au cœur de la nature, un modèle de ville tournée vers l'écologie et la préservation de la qualité de vie des habitants.

Pour ce faire : pas d'immeubles, pas de lotissements, pas de grands ensembles, mais des espaces verts arborés.

Un endroit où l'on vient se reposer.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.131 <u>Intervention de Madame Aires Deschamps Carine(mail agrafé</u> au registre)

Madame Deschamps a choisi de vivre à BLR pour son cadre de vie boisé et son bel environnement : des beaux et grands jardins.

Elle souhaite exprimer son refus à cette densification.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.132 Intervention de Monsieur Serrouillou(Mail agrafé au registre)

Monsieur Serrouillou habite BLR depuis 6 ans.

Il constate que chaque année la faune diminue, les arbres et la flore sont également en danger (les coupes de la SNCF) entre autres.

Je suis contre les immeubles de plus de 2 étages, pour le maintien des espaces naturels, que ceux existants soient intouchables.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.133 Intervention de Madame Aline Darnois(mail agrafe au registre)

Madame Aline Darnois rejoins les Bacots pour s'opposer a la modification du PLU conservons notre précieux environnement.

Conservons des dimensions humaines pour maintenir des relations humaines.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.134 <u>Intervention de Madame Arnaud Jacqueline.(mail agrafé au registre)</u>

Madame Arnaud jacqueline s'oppose à cette modification. Pourquoi construire des immeubles ? Pourquoi couper des arbres a une époque ou l'on cherche a végétaliser. Quel intérêt de vivre a BLR entourée d'immeubles et de Béton .Elle espère que la raison va l'emporter.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.135 <u>Intervention de Madame Frédérique Lepeltier(mailm agrafé au</u> registre)

Madame Lepeltier est totalement opposée à cette modification du PLU qui va détruire cette aire de verdure qu'est BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.136 <u>Intervention de Monsieur Albert Menard (courrier agrafé au</u> registre)

Monsieur Menard est totalement opposé à ce projet.

L'accélération de la densification entrainerait un déséquilibre de la voirie déjà surchargée. Le stationnement est un problème récurrent. Il m'apparait aussi important de protéger les grands arbres. Ce projet est la destruction de notre patrimoine écologique et de notre cadre de vie.

7.3.137 <u>Madame Francine Lacroix – Coquillaud (mail agrafé au regitre)</u>

Madame Lacroix-Coquillaud s'oppose à ce projet. Elle déplore cette densification, et l'insuffisance de protection du Patrimoine naturel. Elle souhaite la protection des zones humides.

BLR est un village dans la forêt pourquoi en faire une ville dortoir.

Elle s'insurge aussi contre un relâchement de la protection du patrimoine architecturale.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.138 Intervention de Madame Chantal Florés.(mail agrafé au registre)

Madame Chantal Florés estime qu'il y a urgence a protéger la nature face au réchauffement climatique.

Elle est contre les terrains divisés, la suppression des espaces verts, l'abattage des arbres.

Il y a urgence à protéger et elle adhère a la protection de espaces naturels proposés par l'association « Touche pas à mon petit Bois »

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.139 <u>Madame Adeline Pépin(Mail agrafé au registre)</u>

Madame Adaline Pépin est contre ce projet de Modification du PLU.

Parce que les espaces arborés qui caractérisent BLR entre la Seine et la Forêt sont menacées de disparition sous la pression immobilière.

Elle demande la mise en place de protections minimum concrètes dans le cadre de cette modification. Elle conclue « l'homme n'existe pas sans cette biodiversité. » Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.140 Intervention de Madame Liliane Mayault(mail afrafé au registre)

Elle conseille de ne pas céder à la tentation de l'argent en sacrifiant ce coin de Paradis : Un havre de paix. Elle apporte son soutien aux habitants contre un projet qui viendrait à dénaturer leur territoire.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.141 <u>Intervention de Madame Anne Cécile Fainéant(mail agrafé au</u> registre)

Madme Anne Cécile Faineant considère qu'il est urgent de protéger l'ensemble des milieux naturels de BLR.

Au vue de la division des terrains, de la multiplication des coupes d'arbres, de l'autorisation de nombreux programmes immobiliers.

Elle veut la mise en place de « protection minimum. » dans le cadre de cette modification.

Face à la densification du quartier de la gare, des engorgements des rues, des nuisances sonores accrues.

Effacer notre spécificité de Village dans la Forêt : je ne le souhaite pas.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.142 <u>Intervention de Monsieur et Madame Valque(courrier agrafé au</u> registre)

Monsieur et Madame Valque souhaitent manifester leur opposition : à l'instauration du PAPAG.

-Signaler La problématique de l'imperméabilisation a outrance du Sous sol. Exprimer leur refus d'une densification a marche forcée.

Avec des prises de vues il signale l'imperméabilisation des sols qui nécessiterait l'interdiction de Parkings en sous sol ,et toujours avec des photographies (avant après) la disparition des arbres et lls concluent :

Plus un arbre est imposant plus ses bénéfices écologiques sont grands. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.143 Intervention de Madame Eve Luquet(mail agrafé au registre)

Madame Eve Luquet signale son désaccord avec les projets de densification. Elle souscrit au courrier de Mr Hubert Turquet (Joint.)

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.144 <u>Intervention de monsieur Benoit Sarasin(Mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Benoit Sarasin fait un constat de la situation actuelle..

Au vu de l'accélération du rythme des divisions de parcelle et parfois de la construction sur toute la parcelle, les espaces propices à la faune et la Flore, vont disparaitre.

La multiplication des coupes d'arbres L'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation va entrainer des inondations.

IL faut La mise en place dans le cadre de cette modification d'un socle minimum de protection, des espaces naturels qui abritent les espèces endémiques menacées. <u>Remarque du commissaire enquêteur contre la densification</u>

7.3.145 <u>Intervention de Madame Florence Mourault (mail agrafé au</u> registre)

Madame Florence Mourault demande au Maire d'arrêter de défigurer BLR. « Arrentez le massacre écologique et économique » Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.146 <u>Intervention de Mme Annie (Mail agrafé+ inscription au registre)</u>

« Je suis désolée mais le PLU prévu est inacceptable. Il n'y a aucun respect de la nature, c'est criminel pour les générations futures. »

Le PLU propose de couper des arbres ce qui équivaut à scalper le village et à l'étouffer sous une dalle de béton.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.147 <u>Intervention de Monsieur André Turri(courrier agrafé au registre)</u> Monsieur André Turri considère que l'objectif principal de cette modification est la densification. Elle se traduit par des règles moins contraignantes concernant les

bandes de constructibilité et les conditions d'implantation, entrainant un morcellement accentué des terrains.

La liste des maisons, des arbres , des parcs qui sont le marqueurs de BLR doivent être recensés.

Concernant le détail des constructions il est nécessaire de limiter les hauteurs en zone artisanale (25m) est excessif.

J'émets un avis défavorable au projet de Modification N°3 du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.148 <u>Intervention de Monsieur Victor Rodrigués.(mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Victor Rodrigués fait part de ses inquiétudes :

La volonté d'augmenter de 11 % la population d'ici 2030. La volonté de construire des logements autour de la gare. L'implantation de nouveaux commerces sans création de place de stationnement.

Quels types de logements seront construits, vu que l'emprise au sol est limitée. Des verrues comme celles qui sont construits autour de la gare de Fontainebleau

Avon: non merci.

BLR perdra son charme pour devenir une ville dortoir.

Je m'oppose à ce projet, qui générera de la pollution, des difficultés de circulation, il est soumis à la pression des promoteurs immobiliers.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.149 <u>Intervention de Monsieur Michel Miatello(mail agrafé au registre)</u>

Mr Michael Miatello dresse un constat sur la situation écologique de BLR au milieu des réservoirs de biodiversité.

Il constate que le rythme des divisions de terrain s'accélère, et que les espaces favorables a la faune et à la flore se raréfie.

Il y a urgence à protéger les milieux naturels et d'établir un socle sans attendre.

C'est pourquoi nous souhaitons que les espace naturels cartographiés par

l'assoc « Touche pas a mon petit Bois » sont à protéger en urgence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.150 Intervention de Monsieur Bernard Prades(mail agrafé au registre)

Mr Brenard Prades fait part de ces observations concernant la Modification N°3 du PLU de BLR.

La Circulation automobile et le stationnement sont très difficiles.

.Espaces naturels et biodiversité : les constructions en béton vont modifier

la circulation des eaux souterraines, des mares, la fissuration de certains ouvrages d'art pourra être constatée. Compte tenu de ces éléments je suis contre la modification N°3 du PLU de BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.151 <u>Intervention de Mr Alemany Florent (inscription registre d'EP)</u>

Mr Florent Alemany est opposé a la densification et à la préemption des terrains. Non au construction de 25 m de hauteur, Il faut protéger et classer le parc des chardonnerets, ainsi que les partie boisées autour du collège et autour de la crèche. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.152 <u>Intervention de Mme Catherine Martin –Delory(document agafé</u> au registre)

Madame Catherine Martin – Delory intervient comme représentante de la Famille 6 rue Pasteur, et 3 bis avenue Galliéni.

La vocation du document est d'expliquer notre désaccord devant cette modification N°3 qui est une agression pour notre commune et ses habitants.

Cette contribution demande l'abandon de toutes les règles et dispositions nuisibles dans ce PLU.

BLR est définie « entre Seine et Forêt » témoignage de son aspect richement boisé. Issu de 3 hameaux la ville s'est développée dans la 2 eme moitié du 19 eme.

Les plus grandes maisons se situent au bord de la Seine, les « affolantes », mais aussi dans le quartier de la Gare. Avec des parcs et des grands arbres.

Les habitants sont attachés au cadre de vie, ces grands arbres, ces perspectives qui sont des éléments du paysage à mettre en valeur et a conserver.

Le maire de BLR a sorti cette modification N°3 en le présentant comme protectrice, tout en se retranchant derrière la communauté d'Agglo Une réunion publique a eu lieu le 30 ianvier 2020.

Depuis cette réunion l'ambigüité a été entretenue, visant a faire croire que la commune subit une décision et un contenu de Modifications de la communauté d'Agglo.

La communauté d'Agglo se définit comme un support logistique mais ne décide pas des modifications.

Une enquête publique avec un support minimale.

Pourquoi le maire n'assume t –il pas la paternité des contenus de la modification N°3.

Des modifications dites mineures : mais qui défigureront BLR.

En 10 ans passer de 6000 habitants à 8000 une augmentation de 35%.

La suppression de plusieurs règles remplacées par des règles plus laxistes.

Ne présentant aucune protection ne respectant pas les EBC.

Elle Instaure un périmètre d'attente qui annonce la densification..

Jette son dévolu sur les grandes emprises.

Supprime ou minimise les règles et le nombre de place de stationnement.

En zone UA plus de marge de recul.

N'affiche aucune volonté de préserver les arbres.

Mets à mal les règles de hauteur.

Modifie et étend l'OAP de la rue des Sescois.

Modifie l'emprise au sol des constructions qui peuvent être portées a 75% de la superficie de l'unité foncière.

Quelle stratégie pousse les élus en voulant augmenter si fortement leur population. <u>Remarque du commissaire enquêteur contre la densification</u>

7.3.153 <u>Intervention de Madame Nathalie Couteille (document agrafé au</u> registre)

Madame Nathalie Couteille considère que les nouvelles modalités de constructions contredisent l'objectif du PLU de protection des espaces paysagers, boisés et patrimoniaux.

La forte densification de la population va accroitre les problèmes de circulation.. Quel est le projet immobilier autour de la gare. A BLR Le quartier de la Gare est un quartier patrimonial, c'est un quartier ou les habitants recherchent la même qualité de vie. Les espaces boisés autour de la gare témoignent du caractère exceptionnel de BLR.

Les évolutions du PLU offre aux promoteurs de réelles opportunités de densification du village.

Est- il envisager la création d'un co working

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.154 <u>Intervention de Madme Annick Thévenet.(mail agrafé au registre)</u>

Noue sommes le pays d'Europe qui a perdu 80% de sa biodiversité. Il y a urgence à lutter contre la politique de destruction massive. « Sauver la planète c'est sauver l'humanité. »

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.155 <u>Intervention de Monsieur Franck Legrand(mail agrafé au registre)</u>

Mr Franck Legrand constate que BLR a une situation écologique particulière entre Seine et Forêt.

Les espaces arborés, encore semi naturels sont menacés par la pression immobilière et une régression de la biodiversité locale.

Cette évolution est accélérée par le changement climatique.

L'accélération du rythme de division des terrains et la construction sur la parcelle parfois entière font disparaitre la faune et la Flore.

La multiplication des coupes d'arbre.

L'autorisation de nombreux projets immobiliers a forte imperméabilisation.

La menace qui pèse sur les espaces arborées.

Il faut imposer de mettre en place une protection minimum des milieux naturels.

C'est pourquoi les espaces naturels cartographiés par l'assoc « touche pas a mon petit Bois « sont à protéger. »

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.156 <u>Intervention de Mr et Mme Burton(mail agrafé au registre)</u>

Mr et Mme Burton exprimnt leur désaccord avec cette modification du PLU. Densification urbaine facilitée jusqu'au trottoir, Ce projet va dans le sens de la suppression des contraintes pour construire.

Relâchement de la protection du patrimoine architectural.

Insuffisance des protections des espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.157 <u>Intervention de Mr et Mme Chapirot(mail agrafé au registre)</u>

Mr et Mme Chapirot : Nous tenons à protester contre la modification qu'envisage la municipalité. Nous demandons le rejet de ce projet.

Une perspective de densification nocive pour BLR.

Définir un projet adapté aux enjeux de densification.

BLR est un village arboré de vergers et d'arbres de haute tige, il constitue encore une zone verte.

La perspective de densification urbaine et d'évolution démographique signifie une remise ne cause de la verdure. Des solutions autres peuvent être envisagées comme la réhabilitation de logements anciens .La voirie, les réseaux les écoles ne sont pas adaptés.

La création d'un périmètre d'attente autour de la gare menace de grandes propriétés mais aussi le Parc des Chardonnerets.

Les bandes de constructibilité celle le long de la gare de la rue des Sesçois de 30m serait supprimée.

Tout cela est a contre courant des préoccupations écologiques comme l'a récemment démontré le déboisement du bois des Pourris.

Ceci indique que ce projet n'est ni opportun ni bien pensé pour la protection de la commune inacceptable pour les habitants de BLR, et doit être rejeté en l'état. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.158 Intervention de Mme Nadège Ibo (mail agrafé au registre)

Mme Nadège Ibo souscrit au projet défendu par l'association « Touche pas à mon petit bois. »

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.159 <u>Intervention de Mme Claudine Penou.(mail agrafé au registre)</u>

Mme Claudine Penou adhère au projet défendu par l'association « Touche pas à mon petit bois. »Mme Claudine Penou ajoute que sa maison est située dans une venelle très calme les voitures ne pouvant pas passer par le chemin, elle considère que cette zone aussi doit être protégée.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.160 <u>Intervention de Mme Anne Lise Galavielle(mail agrafé au registre)</u>

Mme Anne Lise Galavielle adhère au projet défendu par l'association « Touche pas à mon petit bois. ».

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.161 <u>Intervention de Madame Delphine Patinec(mail agrafé au registre)</u>

Mme Delphine Patinec s'oppose à la modification du PLU sans concertation avec ses habitants.

Ce qui fait le charme de BLR c'est le coté petit village charmant.

Ce ne sera plus le cas avec l'accélération de la densification.

Cette densification accroitra le trafic routier, détruira des espaces naturelles qui assurent une climatisation naturelle. Les régles d'urbanisme établies depuis des années sont supprimées, pourquoi remettre en question la totalité de ces règles.

Grace à une nature préservée nous vivons en harmonie avec elle.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.162 <u>Intervention de Mr et Mme Mickael Lorand(mail agrafé au</u> registre)

Habitants de BLR depuis 10 ans, nous tenons à exprimer notre total désaccord sur le projet de modification du PLU.

Pour la qualité de vie des familles Bacottes, des ainés et des plus jeunes La densification et l'aménagement de nouvelles structures collectives au détriment inéluctable des espaces boisés..

Préservons ensemble notre patrimoine naturel et architectural et pour ce faire déclinons l'offre d'une intégration paysagère des constructions, de manière exigeante pour sauver l'harmonie générale du village.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.163 <u>Intervention de Madame Julie berger(Mail agrafé au registre)</u>

Ce mail pour vous signifier mon opposition a la modification du PLU car il prévoit un relâchement, de la protection du patrimoine architectural qui n'est pas acceptable. Le PLU actuel définit des règles strictes pour les constructions : le type d'architecture, la hauteur, le gabarit et l'implantation de tout projet

Or la modification N°3 supprime cette protection générale et la remplace par une identification de 54 constructions identifiées dans le règlement graphique.

Ne concernant que des édifices comment peut elle assurer que dans leur environnement immédiat des constructions ne viendrons pas contredire leur harmonie.

Il ya des erreurs manifestes quand on constate que le parc du château de Brolles n'en fait pas partie de même que le parc abritant la mairie.

Je souhaite aussi vous signifier mon opposition en ce qui concerne le PAPAG. Il devrait y avoir tout au contraire certaines zones comme les Chardonnerets protégées.

Je suis inquiète concernant la suppression de la bande de constructibilité de 30 m dans la rue des Sescois.

Nous devrions avoir des PLU plus « écoresponsable » et celui-ci est l'inverse. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.164 <u>Intervention « esprit Bacot »(mail agrafé au registre)</u>

Esprit bacot (Benédicte et Claude Valque, Marianne Petit, Sonia Massip, Yves de Miguel, Hubert et Françoise Turquet)

PAPAG : il s'agit de définir un projet adapté aux enjeux de densification et de qualité urbaine du quartier de la gare, de plus le parc des Chardonnerets y est intégré. Ce PAPAG a priorité :

Sur le maintien en l'état des propriétés concernées

Sur tout projet qui n'irait pas dans le sens de la densification souhaitée. Pour cela il gèle toute évolution du Bâti dans ces terrains.

Le quartier de la gare est un quartier de BLR dans lequel les habitants recherchent la même qualité de vie et le même environnement que les autres habitants.

Prés de la gare, il y a des grands jardins et le parc des chardonnerets qu'il faut conserver.

Densification

Dans toutes les zones, pour les constructions et installations des services publiques ou d'intérêt collectif sont supprimées et les possibilités d'emprise augmentées. En UB il est possible de construire sur une limite séparative. La densification n'est pas justifiée (22 logements par an), cette accélération conduirait a si elle est maintenue a augmenter un déséquilibre en matière de Voirie.

L'insertion paysagère des constructions

La modification du PLU affaiblit les exigences d'intégration paysagères.

Le patrimoine naturel : Alignement d'arbres : il manque plusieurs alignements dans le règlement graphique.

Les grands arbres de la commune une protection doit être mise en place et il faut les faire figurer sur un inventaire.

Conclusions

Compte tenu de l'ensemble des aspects négatifs de cette modification nous donnons en l'état un avis défavorable

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.165 <u>Intervention de Mr Charmet Francis(Courrier agrafé au registre)</u>

Mr Charmet Francis remarque que la présentation des « protections » du patrimoine bâti présenté et détaillé n'est en réalité pas protégée.

L'identification a été faite de la rue or le patrimoine Bacot est souvent en retrait à l'abri des murs. Il cite un certains nombres de maisons du bord de Seine ; concernant les parcs et jardins :

Il s'interroge sur la maison de convalescence de Chantemerle dont une partie du parc n'est plus protégé et d'autres anomalies.

Comme pour le patrimoine architectural la sélection ne semble pas s'être faite sur la base de critères écologiques mais sur des critères irrationnels, totalement subjectifs. Enfin nous ne trouvons aucune protection des zones boisées communales et notamment autour de l'école maternelle, de l'école élémentaire les Vairons, du centre Loisirs : le Soleil Bacot ou le parc des Chardonnerets.

Aucune protection d'une continuité écologique nord sud du Rond point du Pavé de la Cave à la Seine.

Reflexion sur le quartier de la gare

Cette modification a clairement pour objectif de transformer le quartier de la Gare. Le but :développer l'offre commerciale mais aussi de densifier massivement . Le problème des parkings de la gare n'est pas réglé, aucune solution de parkings décentralisés et de navettes.

Le PAGAP quels sont les critères pour définir ce périmètre ? Quel projet global d'urbanisation ?

Une évolution de l'OAP existante rue des Sescois.

Avant la Mod N°3 : la zone de constructibilité pour les 3 parcelles est de 2818m², après la Mod N°3 elle est 3524 m², si le RDC est occupée par des activités tertiaires. Notre avis : La volonté d'exploiter au maximum le potentiel de ces 3 terrains malgré la présence d'une couverture boisée.

Modifications apportées au règlement PLU :

Zone UA:

Art UA.6 implantation des constructions par rapport aux voies ;

Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques.

Art UA9: emprise au sol.

L'emprise au sol pourra être de 75% au lieu de 50% pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques

ArtUA12 :stationnement

Augmentation de la surface maximale pour laquelle 1 seule place est exigée (60 au lieu de50 m²)

Notre Avis

Les nouvelles règles UA permettent de construire sur une emprise majorée en limitant les contraintes de stationnement.

ZoneUB

<u>artUB6</u>: Suppression des regles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques. Possibilité de construire une piscine dans la bande de retrait de 6m.par rapport à l'alignement.

<u>ART UB7</u>: Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques. Possibilité d'implanter des constructions en limite séparative.

Art UB9 : emprise au sol.

L'emprise au sol pourra être de 50% au lieu de 40% pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques

ArtUB12 stationnement

Augmentation de la surface maximale pour laquelle 1 seule place est exigée (60 au lieu de50 m²)

Les évolutions vont dans le sens d'une densification importante avec la possibilité de construire en mitoyenneté.

ZONE UC

<u>artUc6</u>: Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques. Possibilité de construire une piscine dans la bande de retrait de 10 m.par rapport à l'alignement.

<u>ART UC7</u>: Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques. Possibilité d'implanter des constructions en mitoyenneté.

Art UC9 : emprise au sol.

L'emprise au sol pourra être de 40% au lieu de 30% pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques

ArtUC12 stationnement

Augmentation de la surface maximale pour laquelle 1 seule place est exigée (60 au lieu de 50 m²)

Les évolutions vont dans le sens d'une densification importante de ces zones.

ZoneUD

Sont admises : les constructions a usage commercial, d'artisanat, de bureau dans la limite de 500m² de surface de plancher par construction. Ex : surface commerciale de 20x25.

ART UD 6: implantation des constructions par rapport aux voies et emprises:

Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques. Possibilité de construire une piscine dans la bande de retrait de 10 m.par rapport à l'Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

<u>ART UD7</u>: Suppression des règles pour les constructions et installations Suppression des règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques.. Possibilité d'implanter des constructions en mitoyenneté. Art UD9: emprise au sol.

L'emprise au sol pourra être de 20% au lieu de 30% pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques

ArtUD12 stationnement

Augmentation de la surface maximale pour laquelle 1 seule place est exigée (60 au lieu de 50 m²)

<u>Pourquoi autoriser ce type de construction dans des zones aujourd'hui préservées</u>

ZoneUX

Ce qui change

Art UX 10: hauteur des constructions

Augmentation de la hauteur maximum de 12 a 25 m pour les constructions et installations nécessaires aux services publiques ou d'intérêt collectif.

25m correspond a un immeuble de 8 étages

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.166 <u>Intervention de Madame Annette Le Quang(mail agrafé au registre)</u>

Madame Le Quang affirme son opposition au projet de modification N°3.

Parce que ce ptojet a été réalisé sans concertation avec les habitants.

L'objectif est une densification pour passer à 8000 hab. en 2030.

Cette urbanisation abroge les règles qui permettaient de conserver le caractère boisé de la Commune.

Même le parc des Chardonnerets est dans le PAPAG

Vers un cadre de vie dégradé. Avec des conséquences sur les habitants et sur l'environnement.

Les temps changent pourquoi faire de BLR une ville Dortoir, alors que la Gare de BLR est la deuxième gare la plus fréquentée par les Randonneurs, en IdF.

Les Affolantes font parties d'un patrimoine architectural remarquable.

Enfin il faut préserver la biodiversité : les espaces naturels et la faune.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.167 <u>Intervention de Mr et MmeLamouroux(mail agrafé au registre)</u>

Mr et Mme Lamouroux sont opposés a ce projet.

Ils s'insurgent contre ce projet qui conduit à :

Un environnement complètement dénaturé.

Des congestions sociales (cf Melun)

La saturation SNCF + des problèmes de Parking.

La diminution a terme de la valeur immobiliere. Il premier pas vers le grignotage de la forêt domaniale.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.168 <u>Intervention de Mr René Labruyére.(mail agrafé au registre)</u> Mr René Labruyére est contre ce projet.

Il constate que BLR a une situation écologique primordiale entre Seine et Forêt.

Que la pression immobilière menace de disparition la flore et la faune en fait la biodiversité locale. Il faut la mise en place de protections minimum, il y urgence a protéger les milieux naturels de la commune.

Les mesures d'accélération de la densification ne reposent sur aucune considération étayée, il y a déjà un fort potentiel de logements vacants (160 en 2016)

Par ailleurs la réduction des places de stationnement va a l'encontre de la fluidité de la circulation.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.169 <u>Intervention de Mr Brenard Pougeas(mail agrafé au registre)</u>

Mr Bernard Pougeas est bref : je m'oppose a toute modification du PLU qui nuit au caractère village de BLR.

Pas de construction supérieures a 2 étages, pas de construction au détriment des zones boisés, entrainant un accroissement de la population. Répartissons cette nouvelle population dans les villages voisins...

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.170 <u>Intervention de Mr et Mme Marc Delsinne(mail agrafé au registre)</u>

Mr et Mme Delsinne constatent que les espaces boisés de BLR, encore semi naturels par leur faune et leur flore sont menacés par la pression immobilière.

Au vu de l'accélération des divisions de terrain de la multiplication des coupes d'arbres, des nombreux projets immobiliers avec l'imperméabilisation des sols en cours.

Il est urgent de mettre en place des protections minimum afin de protéger les milieux semi naturels.

Ils adhérent au projet de l'Association « Touche pas à mon petit Bois », cité en référence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.171 <u>Intervention de Mr Prioul et Mme Deveautour(mail agrafé au</u> registre)

Mr Prioul et Mme Deveautour sont opposés a la modification N°3 du PLU, qui densifierait BLR au détriment d'un développement touristique.

Il faut protéger BLR comme le sont Barbizon, Bourron Marlotte ou Samois.

Il faut prévoir un plan d'infrastructures car BLR est en retard :(voirie, trottoir, réseaux insuffisants ,écoles ,médecins commerces..)

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.172 <u>Monsieur Philippe Pierrard (mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Ph Pierrard nouvel arrivant a BLR fait part de son expérience malheureuse : a Palaiseau suite a un modification du PLU qui a permis une densification de 30%, et qui l'a transformé en cité dortoir. Il a quitté cette ville.

Le PLU prévu nous semble reprendre cette triste expérience.
Il est encore temps de faire les vrais choix pour BLR
Il adhère aux propositions de l'association « Touche pas a mon petit bois. »
Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.173 Mme felicja Lamprecht(Mail agrafé au registre)

Mme Felicja Lamprecht est oppose a la modification du PLU : BLR est unique et il faut préserver les espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.174 <u>Mr Bernard Dutrillaux (mail agrafé au registre)</u>

Monsieur Bernard Dutrillaux est radicalement opposé a la modification du PLU tel qu'elle est proposée.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.175 <u>Intervention de Mme Virginie Mestre(mail agrafé au registre)</u>

Madame Virginie Mestre fait remarquer que BLR a une situation écologique particulière ente Seine et Forêt. Les espaces arborés semi naturels et leur Flore sont menacés dans le centre de la commune par la pression immobilière. Nous demandons de cesser le rythme de la division des terrains, de la multiplication des coupes d'arbres, des autorisations de nombreux projets immobiliers.

L a mise en place de protections minimums dans le cadre de cette modification. C'est pourquoi nous adhérons à la cartographie établie par l'association « touche pas a mon petit Bois. »

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.176 <u>Monsieur Lionel Barets (mail arafé au registre)</u>

Mr Lionel Barets souhaite la protection de la biodiversité : c'est pourquoi il adhère à la cartographie établie par l'association « touche pas a mon petit Bois. » Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.177 Mme Bernadette Roux(mail agrafé au registre)

Je m'associe aux remarques et conclusions de Mr Turquet. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> :contre la densification

7.3.178 <u>Mr Ludovic Templier(mail agrafé au registre)</u>

Je rejette le projet de modification du Plu de BLR, qui est contraire a l'esprit Bacot. Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.179 <u>Monsieur Jean Claude Charles(mail agrafé au registre)</u>

On envisage une augmentation de la population de 35% en 10 ans.BLR est un petit Village et doit le rester .L'urbanisation du quartier de la gare n'est pas compatible avec nos spécificités. la construction d'immeubles a la place des espaces arborés. Le quartier de Brolles mérite aussi une attention particulière II faut y créer des commerces.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.180 <u>Mme Mund Florence(Mail agrafé au registre)</u>

Mme Mund Florence souhaite la protection de la biodiversité : c'est pouquoi elle adhère à la cartographie établie par l'association « touche pas a mon petit Bois. » Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.181 <u>Mme Céline Batrolich (mail agrafé au registre)</u>

Mme Céline Batrolich signale 2 points majeurs :

Elle souhaite : Plus de protection des zones boisées, et limiter la hauteur des Bâtiments.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.182 MR et Mme Patrick Debove(mail agrafé au registre

Mr et Mme Debove considère que la modification du PLU devrait faire l'objet d'une concertation élargie.

La démocratie semble beaucoup manquer à l'équipe municipale.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.183 Mme Françoise Reynaud(mail agrafé au registre)

C'est manifeste , l'avenir que la municipalité manigance est impensable et inadmissible.

Le futur de BLR ne peut passer par ces magouilles cachées de modification du PLU.C'est de l'assassinat pur et simple....

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.184 Mr Olvier Maka (mail)

Mr Olivier Maka demande au Maire de revoir ce projet d'urbanisation qui détruit la qualité de vie du Village.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.185 Mr Dupuis (mail)

Mr Julien Dupuis constate qu'au cours des années, il y a eu une augmentation de l'artificialisation des sols.

Ce problème augmente 4 fois plus vite que la population. Ce peut être l'occasion de la mise en œuvre d'une vraie protection du caractère vert unique de BLR.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.186 Mr Philippe Rosolen(Mail)

Mr Philippe Rosolen est contre cette modification.

Contre le PAPAG du quartier de la Gare.

Contre la suppression de la bande de constructibilité de 30m.

Pour exploiter le travail de l'association « ne touche pas à mon petit Bois » Une dizaine d'arbres remarquables seulement sont recensées dans ce projet Contre la densification.

Contre la suppression des règles qui protègent les constructions.

contre les constructions légères, garages piscines etc. dans les jardins.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.187 Mme Isabelle Millet(Mail)

Mme Isabelle Millet a toujours vécu a BLR , elle apprécie la qualité de vie qui est étroitement liée à la densité de la population et a la présence de zones naturelles . Augmenter le nombre de logement : quelles sont les réelles motivations de cette initiative ?

Je suis contre.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.188 Mr Gilles Germain(mail)

Mr Gilles Germain adhére au projet de l'association « ne touche pas à mon petit bois »

Au delà : dans le toilettage des règles du PLU il voit beaucoup de laxisme.

Les évolutions vont toutes dans le sens d'une densification.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.189 Mr et Mme Koeniguer(mail)

Mr et Mme Koeniguer : l'étude des modifications du PLU n°3, constate que BLR bénéficie d'une cadre de vie remarquable et pour cela : le souhait de protéger certains éléments patrimoniaux bâtis et Paysagers.

On s'attendrait donc à des mesures allant dans ce sens et c'est tout le contraire. Pourquoi vouloir densifier ? Comment peut-on vouloir défendre la qualité de vie et l'environnement. Comment peut-on espérer voir des touristes ? Une déforestation du quartier de la gare ? Les risques d'inondation ?

Conclusions : Nous nous opposons absolument à la réalisation de ces modifications et nous voulons garder le caractère exceptionnel de ce village dans la Forêt et son cadre de vie.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.190 Mr Benjamin Carpentier(mail)

Mr Benjamin Carpentier, Je suis tout a fait sceptique sur le PAPAG du quartier de La Gare ; Je pense qu'il faut préserver les arbres et les jardins (ex : le parc des Chardonnerets. Le Parc boisé du collège)

Je suis pour que la commune rachète avec son droit de préemption des maisons pour les transformer en logements sociaux. Enfin je ne suis pas favorable au PLU qui favorise les constructions de piscines (énergivores et consommatrices d'eau)

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.191 <u>Mme Sonia Massip(mail)</u>

Mme Sonia Massip adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Elle souhaite interdire aussi les « constructions en drapeau. Limiter les hauteurs et les découpes des terrains pour conserver le caractère boisé. Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.192 <u>Mme Annick Hamot(mail)</u>

Mme Annick Hamot demande de « noter » son opposition au PLU.

Nous devons protéger les espaces naturels. Le nom de notre village indique notre appartenance à la Forêt.

La pollution apportée par une surpopulation aurait de graves conséquences sur la biodiversité.

Je ne vois rien de bon dans ce qui est proposé.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.193 Mme Nicole Carpentier (mail)

Je suis d'accord avec les remarques de mon fils Benjamin Carpentier. Pourquoi concentrer les nouveaux arrivants autour de la Gare ? <u>Remarque du commissaire enquêteur</u>

7.3.194 <u>Famille Simon – Ribet</u>

Notre famille a décidé de s'installer a BLR en 1981, en raison de son implantation exceptionnelle entre Seine et Forêt.

Cette nouvelle modification va encore plus dégrader la situation, pour tant il est crucial de conserver les arbres qui nous rafraichissent l'été et absorbent l'excédent de pluies et ainsi limitent les inondations. Notre famille adhère aux thèses

défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Il faut favoriser le choix d'une urbanisation raisonnable, pour les Bacots et la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.195 Mme Delphine Randoux (mail)

Mme Delphine Randoux ne souhaite pas de densification et certainement pas d'urbanisation.

Changer le PLU c'est changer BLR, ce village a déjà beaucoup changé avec trop de voiture.

Il existe surement des exemples innovants pour accueillir de nouveaux habitants.

J'ai encore envie de me promener à pied a l'ombre des grands arbres.

Je souhaite une voie qui mènera BLR vers une réussite sociale et écologique.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.196 <u>Mr françois Rouques(mail)</u>

« Je tiens a vous signaler mon indignation et mon opposition a la modification du PLU »

Il est impossible de circuler et de trouver une place de stationnement à BLR ; Beaucoup de terrains sont découpés avec des constructions modernes affreuses. Je ne veux pas que BLR devienne une ville de Banlieue.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.197 <u>Mme Claudia Alejandra Montano(Mail)</u>

Mme Montano est opposée a toute construction nouvelle a BLR. Les rues ne peuvent être élargies, il n y a pas de stationnement. La beauté de BLR ce sont les espaces verts ... qui disparaissent d année en année. <u>Remarque du commissaire enquêteur :</u>contre la densification

7.3.198 Mr Bernard Fougeas(mail)

Mr Fougeas considère que BLR a une situation privilégiée entre Seine et Forêt, avec un cadre de vie unique.

Les espaces arborés sont menacés par l'urbanisation et doivent être protégées Je souhaite un COS adapté pour chaque zone. Pas de construction de grande hauteur. Pas de coupe d'arbres sans autorisation préalable.

Tels sont les conditions que doit remplir cette modification.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.199 <u>Madame Sylvain Bougain(Mail)</u>

En réponse a votre Enquête Publique, et habitant BLR : je suis opposée a la modification du PLU.

Je souhaite conserver l'environnement actuel contre la hauteur de 25 m des nouvelles constructions.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.200 <u>Mme Michéle Saliot(inscription registre)</u>

Mme Saliot veut faire appliquer les décisions de 2015 :

Concernant les clôtures.

Conserver les clôtures végétales.

Interdire les piscines à moins de 6 m en zone UB

Protéger les grands arbres et leurs racines.

n zone UB ne pas construire sur deux limités séparatives.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.201 <u>Mr Daniel Bourriez(courrier)</u>

Mr Bourriez énonce que BLR est un village ou il fait bon vivre et qui doit le rester. Il demande au CE de défendre cette qualité de vie et donne 2 exemples de projets annulés : d'aérodromes et de constructions de barres d'immeubles inutiles aujourd'hui.

Il est question quotidiennement de protéger la Flore et la Faune vous avez le devoir de les entendre.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.202 Mme Valérie Rozé(inscription registre)

Je suis contre cette modification du PLU, une densification, une augmentation de la population Bacotte au regard du réseau routier et ferroviaire, l'augmentation des constructions avec des morcellements de terrain .Des constructions cubiques manquant d'harmonie.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.203 Mr et Mme Hazard Pierre.(courrier)

Mr et Mme Hazard s'oppose a la reforme du PLU actuel. Nous ne voulons pas que des quartiers soient sacrifiés.

Nous tenons à une évolution cohérente avec son berceau entre Seine et Forêt. BLR accuse un retard important au niveau des infrastructures.

Nous refusons que BLR soit englobée dans une extension sans gout, de la région parisienne.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.204 <u>Mr Ochem Gérard(courrier)</u>

Mr Ochem reproche à la communauté d'agglo de choisir pour densifier les deux communes les plus peuplés : Avon avec 840 hab. au Km² et BLR avec 240 au Km². Il s'oppose a la modification du PLU car elle affaiblit les exigences d'intégration paysagère .ll adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Il faut favoriser le choix d'une urbanisation raisonnable, pour les Bacots et la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.205 <u>Mme Julie Berger (courrier)</u>

Mme Berger souhaite marquer son opposition à la modification du PLU, notamment au PAPAG qui concerne le périmètre de la gare. Elle souhaite que le parc du Chardonneret soit protégé.

Il faut des PLU « ecoresponsable », cette Modification propose l'inverse. Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.206 Mme Catherine Francés.(courrier)

Mme Frances est pour la mise en place de protection minimum dans le cadre de cette modification, elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Il est urgent de favoriser le choix d'une urbanisation responsable, pour les Bacots et la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.207 Madame Lelong Elisabeth, (courrier)

Mme Lelong constate la situation actuelle avec la possibilité de construire sur de « petits terrains de 400m². »

C'est la perte d'identité de notre commune.

Face à ce constat elle souhaite le recensement de tous les arbres.

La protection des zones humides.

La conservation des ruelles et du Parc de la Mairie.

La possibilité de faire construire sur au moins 600m².

La préservation et la conservation de tous les espaces boisés et du Parc de l'école Olivier Metra.

La révision du Plan de circulation.

La préservation de l'ensemble de la zone en bordure de Seine.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.208 Mr Pochelu Gilles(courrier)

Mr Pochelu adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Il est urgent de favoriser le choix d'une urbanisation responsable, pour la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.209 Mme Surya Petit(mail)

Mme Petit habite rue Pasteur une rue concernée par Le PAPAG(malheureusement) La tranquillité dont nous bénéficions a BLR est précieuse, de nos arbres aussi , nous ne voulons pas devenir une ville de Banlieue Dortoir ;

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.210 Monsieur Gilles Degats(Mail)

Habitant BLR depuis 40ans, je souhaite qu'il soit mis fin aux divisions de terrains, Egalement que les poumons verts soient protégés. BLR est un village ou il fait bon vivre ,ne le gâchons pas en bétonnant.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.211 <u>Madame Elisabeth Degats(Mail)</u>

Mme Degats ne veut pas que BLR devienne une ville de banlieue bétonnée sans âme. Je veux que nous gardions nos poumons boises de notre petite ville . Arrêtons de diviser les beaux terrains boisés de notre ville.NON à une sur-urbanisation.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.212 Mme Myriam Prieur.(mail)

Mme Prieur : mes inquiétudes portent sur le patrimoine végétal de BLR, ainsi que sur l'intégration paysagère des projets de la commune

BLR est riche de milieux naturels, ces milieux constituent des continuités écologiques. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Je crains que BLR perde son identité « le Village dans la foret » Remarque du commissaire enquêteur

7.3.213 <u>Mr et Mme Jenck(courrier)</u>

Mr et Mme Jenck adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Ils veulent la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification. Remarque du commissaire enquêteur

7.3.214 Mme Jacqueline Megret-Petit (mail)

Mme Megret – Petit habite BLR pour son cadre de vie boisé, véritable poumon de verdure.

Elle s'exprime contre une « sururbanistion » de notre bourgade et la division des grandes propriétés.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.215 <u>Mme Séverine(mail)</u>

Mme Séverine est contre une modification du PLU. Nous ne souhaitons pas la densification de BLR,

Transformer BLR en village Dortoir : NON .

BLR doit conserver son caractère de village dans la forêt, ni morcellement ni lotissement.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.216 Mme Joëlle Lecorché(Courrier)

Mme Lecorché : Le lotissement du quartier de la gare entrainera inéluctablement la disparition de nombreux arbres dont la présence est plus que vitale pour la planéte. Pour cette raison je m'oppose à la modification du PLU/

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.217 <u>Mme Clotilde Garnier (courrier)</u>

Mme Garnier adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Si nous ne faisons rien maintenant, il sera trop tard, préservons la biodiversité au nom d'une nature tant abimée.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.218 Mr Pascal Aublet (mail)

Mr Pascal Aublet est opposé a la modification n°3 du PLU

Vivre a BLR est un choix de vie : celui d'être en harmonie avec la nature.

Pourquoi vouloir construire, toujours construire.

Les stationnements et les axes sont saturés.

Les grands arbres sont nos poumons.

Je suis opposé a cette modification qui va transformer notre village en cité dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.219 Mme Corinne Lambin(mail)

Mme Lambin est mécontente concernant la modification du PLU, qui porterai atteinte a notre ville boisée.

Nous avons le privilège de ne pas être importunée par une population malfamée. Nous sommes déjà importunés par ceux qui profitent de la base de loisirs sans en prendre soin.

Une surpopulation serait difficile à gérer car les infrastructures sont déjà au maximum.(écoles, voiries, cantine, parking)

Je ne me projette pas dans une ville dénaturée par le béton. Je souhaite de tout cœur que l'avis des Bacots soit pris en compte. Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.220 Mr et Mme Stimec(mail)

Mr et Mme Stimec adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois ».

En ce qui concerne la protection d'espaces naturels. Seule la mise en place de protections concrètes permettra de conserver notre biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.221 Mme Isabelle Bachimont(courrier)

Mme Bachimont adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Seule la mise en place de mesures de protections concrètes permettra de sauver la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.222 <u>Intervention de Monsieur Mathieu Milan.(mail)</u>

Mr Milan est contre cette modification du PLU. Le PLU actuel permet déjà une densification importante de BLR.Le nouveau PLU ne fera qu'aggraver la situation encore plus de circulation plus de nuisance sonore, moins de grands arbres ; En acceptant nous transformerons BLR en cité dortoir.

Les citoyens sont contre pourquoi continuer dans cette voie Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.223 <u>Mme Margaux Butruille(mail)</u>

Mme Butruille est contre cette modification et reprends les arguments de Mr. Milan. <u>Remarque du commissaire enquêteur :</u>contre la densification

7.3.224 Dominique Masini(mail)

Mr Masini signifie son désaccord face a la modification N°3 du PLU.

Nous subissons à BLR une intensification des constructions, des découpages de terrains arbitraires qui provoquent une promiscuité.

Je conteste:

Le projet d'urbanisation autour de la gare.

La suppression de la règle pour tout nouveau projet de respecter le caractére spécifique de note village.

Les nouvelles règles favorisant la création de petits logements.

Les coupes d'arbres remarquables.

Remarque du commissaire enquêteur : contre la densification

7.3.225 Mr et Mme Philippe Heurtaux (courrier)

Mr et Mme Heurtaux adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Ils ajoutent : nous avons choisi BLR pour ses espaces boisés et l'harmonie entre les habitations et la verdure. Il est important d'éviter les constructions dé-figurantes et nocives pour l'environnement.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.226 <u>Monsieur Mehdi Yousfi(mail)</u>

Mr Yousfi constate que la densification urbaine opérée ces dernières années a des impacts forts sur les écosystèmes

L'artificialisation des sols puis les coupes systématiques des arbres présents sur les parcelles. L'équilibre est rompu.

Le PLU actuel ne me semble pas permettre de stopper cette accélération.

Mr Yousfi adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection des espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.227 <u>Mme Marianne Petit (mail)</u>

Mme Petit ancienne habitante de Vaux le Pénil a fui la densification pour s'installer a BLR.

Par le projet de modification N°3 élaboré, cette harmonie du village va disparaitre et basculer dans ce qui pourrit les communes du Grand Paris.il est de bon sens de protéger le patrimoine paysagé.

Mais c'est bien pour construire et non vers plus de protection de la flore et de la faune.

Ce projet de Modification qui prône une densification est une aberration..

Mme Petit s'oppose a ce projet.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.228 <u>Mr Pierre-Alain Braye-Weppe(mail)</u>

Mr Braye-Weppe exprime son désaccord avec le projet de Modification du PLU. BLR est idéal entre Seine et Forêt, nous tenons a notre village dans la forêt.

Sanctuarisons les espaces naturels.

Au lieu de densifier on devrait se concentrer sur la faune et la flore

Ce PLU va permettre de tout détruire, on sait bien que l'on ne peut jamais revenir en arrière.

Remarque du commissaire enquêteur :contre la densification

7.3.229 Mme Mestre (inscription registre)

Mme Mestre est contre la modification du PLU.

Ayant habité 25 ans une ville qui n'a cessé de s'agrandir et devenir une cite dortoir. J'ai fui, j'habite BLR depuis 2012, et je ne veux pas voir ce village changer..

7.3.230 <u>Mme Agnieska(inscription registre)</u>

Mme Agnieska est contre la modification du PLU.

J'habite cette commune exceptionnelle depuis 2015. Je travaille le soir et je n'ai jamais eu de problème pour rentrer.

Je suis persuadé que la densification va provoquer des problèmes de sécurité. Il est hors de question de supprimer les espaces verts et les grands arbres et de transformer notre commune en une ville médiocre.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.231 <u>Madame Joelle Lécorché (courrier)</u>

Mme Lécorché a choisi depuis 1972 de vivre à BLR qui malgré le triplement depuis 50 ans de sa population, avec une densité de 840 hab /km²: supérieure a la moyenne de seine et marne (237 hab/km²) a su garder son caractère de village. Mais trop c'est trop: C'est pourquoi ce projet de modification est très inquiétant. La densification va de paire avec le bétonnage, le bruit, la circulation, le CO² et la coupe des arbres.

S'y opposer est légitime.

En conclusion je m'oppose a ce projet.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.232 <u>Mme Anne Perillat –Bottonet(mail)</u>

Mme Périllat-Bottonet exprime son mécontentement et son désaccord avec cette modification du PLU.

BLR offre un environnement exceptionnel des espaces naturels une Forêt remarquable.

Comment ne pas prendre des mesures pour conserver ce trésor naturel.

Que dire de la densification : une nuisance sur le plan humain et sur le plan de la biodiversité .

Mais aussi une perte d'identité de notre village qui va devenir une cité dortoir. Il est important de préserver notre patrimoine écologique et de vivre en harmonie avec ce qui nous entoure. Cette modification est une atteinte à nos droits de citoyens ?

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.233 <u>Mme Milej et Mr Kolinka</u>

Mme Milej er Mr Kokinka considèrent que BLR a une situation écologique entre Seine et Forêt.

Les espaces arborés la Faune et la Flore sont menacés de disparition sous la pression immobilière, nous assistons a une dangereuse régression de la biodiversité locale.

L'accélération de la division des terrains, la construction sur la parcelle entière font disparaitre la faune et la flore.

La multiplication des coupes d'arbres.

L'autorisation de nombreux projets immobiliers pèsent sur l'imperméabilisation des sols. Il y a urgence à protéger les milieux naturels.

Ils adhèrent aussi aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

La densification de BLR risque de changer radicalement, la qualité et la quiétude de notre cadre de vie .

Nous nous opposons radicalement a ce PLU

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.234 Mr Gérard Le Quang(mail)

Mr le Quanc constate que l'objet du PLU est de densifier les constructions. Et de découper les terrains.

Il signale qu'au niveau de la gare la parcelle 2333 les Chênes, une construction de la plus grande importance comme le Parc des Chardonnerets.

Elle renferme de nombreuses espèces, il existe des grands arbres qui sont des refuges pour les animaux. Il existe d'autres alternatives que la densification qui sont la réhabilitation.

Il rappelle la particularité de BLR ente Seine et Foret qui mérite d'être respectée. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.235 Mr et Mme Koeniger (courrier)

Mr et Mme Koeniger, âpres étude du dossier s'aperçoivent que la Modification du PLU n°3 ne correspond pas a leurs attentes.

Tout le quartier de la gare est pris pour cible, pour aboutir à une densification. Comment vouloir densifier et défendre la qualité de vie et l'environnement ? La déforestation entrainera des inondations, mais aussi un appauvrissement de la Faune.

La conservation des milieux naturels est bénéfique pour la santé.

Il résulte de ces données qu'il convient de conserver tous les arbres du secteur de la gare.

Les arbres comme le patrimoine immobilier participent a l'attrait touristique de BLR. Conclusion : « Nous nous opposons absolument a ces modifications et nous voulons garder le caractère exceptionnel de village dans la Forêt et son cadre de vie. ».

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.236 Mme Emmanuelle Carre(Mail + courrier)

Mme Emmanuelle Carre, d'entrée, manifeste sa totale et ferme opposition à la modification du PLU n°3.

La densification urbaine imposée avec le tracé du PAPAG qui englobe les propriétés.

Ce projet qui va a l'encontre de la protection des espaces naturels, et de la biodiversité.

La municipalité croit-elle vraiment que les Bacots ont choisi d'habiter ce village pour être dans une banlieue -dortoir.

La densification est elle obligatoire alors que du bâti existant demande à être rénové.

Par ailleurs il existe une vraie différence de température entre Paris et BLR l'été, Il faut préserver le cadre de vie pour les générations futures.

Bien sur, les enjeux financiers ne nous échappent pas.

Pour rappel a l'issue de la concertation publique de 2020 : 90% des Bacots ont émis un avis défavorable à ce projet.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.237 <u>Mme Cécile Certain Da Silva(mail agrafé au registre)</u>

Mme Certain Da Siva adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Elle exige la mise en place de « protections minimum des milieux naturels de la commune de BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.238 <u>Camille Gire(le groupe des élus ecologistes (Mail)</u>

Le groupe écologiste Note les 4 objectifs de la modification N°3 du PLU de BLR.

- 1) Protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables de BLR.
- 2) Protéger la diversité commerciale du quartier de La gare.
- 3) Encadrer le développement du guartier de La gare, mise en place d'un PAPAG.
- 4) Toiletter certaines régles écrites et graphiques (règlement, zonage, du fait de l'évolution nationale.

Nous émettrons notre avis en prenant en compte les impératifs écologiques. BLR doit s'inscrire dans un objectif de zéro artificialisation des sols, de revegétalisation des sols, et de la des-imperméabilisation, de conservation de la strate arborée et de la performance énergétique de ses bâtiments.

Concernant les points 1 et 3. La mise en place d'un Papag dans le quartier de la gare nous laisse perplexe. Ce Papag ne garantit pas la préservation des espaces naturels et le respect de Zéro artificialisation des sols.

Concernant les point 4 ; il y a une limitation des installations solaires. L'argument esthétique pourrait être : Il est recommandé pour des raisons esthétiques que les panneaux solaires soient encastrés sans aucune saillie sur la toiture, masqués des vues du public,

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.239 <u>Mouazé/Ryard(mail)</u>

Mouazé/Ryard veut faire partager son ressenti. : J'ai constaté des changements avec la densification, les constructions neuves qui ont entrainé la disparition des espaces verts

je suis contre la modification N°3 du PLU qui entraine la division des terrains qui dénature l'environnement et qui apporte des nuisances de tous genres avec l'augmentation de la population.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.240 Bois le Roi environnement(document)

Cette modification du PLU a 3 axes.

- 1) Protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables de BLR.
- 2) Encadrer le développement du quartier de La gare, mise en place d'un PAPAG.
- 3)Toiletter certaines règles écrites et graphiques(règlement, zonage, du fait de l'évolution nationale.)

Point N°1

La réflexion d'ensemble sur la protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers se résume a une identification largement incomplète, selon des Critères non communiqués.

Point N°2

Une réflexion sur le quartier de la gare, rendue incompréhensible à cause de l'absence de vision ou de l'absence de communication concernant l'objectif final L'équipe municipale actuelle veut modifier le règlement écrit pour favoriser la densification, bloquer temporairement les parcelles via un périmètre d'attente, Changer les règles de l'OAP N°1 et éviter de protéger le parc des Chardonnerets car il pourrait être utile pour des constructions.

Point N°3

Les modifications du règlement écrit présentées comme un simple toilettage vont accélérer une densification que les Bacots ne veulent pas et pour laquelle ils n'ont pas été sollicités.

Bois le Roi environnement donne un avis défavorable a la modification N°3 Du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.241 Mr Philippe Stofft(Courrier)

Mr Stofft : expose certaines contradictions de cette modification du PLU. <u>L'objectif N°1 :</u> de la nouvelle modification est la protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers.

Dans le PAPAG, il y a des villas (sans qualification) sur des grandes parcelles comparables a celle répertoriées comme remarquable.

Vouloir la disparition des grandes parcelles pour y construire des logements sociaux, c'est supprimer beaucoup d'arbres et détruire la faune.

Remplacer cet écosystème c'est priver les hommes, les animaux et la végétation d'un lieu de rencontre.

<u>La carte des protections paysagères avant modification du PLU</u> : comprend des EBC à préserver en zone urbaine ainsi que des parcs ou des jardins remarquables..

<u>La carte des protections paysagéres aprés modification du PLU concernent</u> essentiellement les bords de Seine(les Affolantes) et les alentours de la mairie ,et pourquoi ?

Risque d'inondation : ma propriété est soumise a un aléa moyen/ fort inondation par remontée de la nappe, d'où l'intérêt des arbres.

Je réitère mon opposition totale a toute modification du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.242 Mr et Mme Renri Granotier(courrier)

Mr et Mme Granotier réside en zone UC, les nombreuses modifications et assouplissements apportés au réglement écrit de la zone les interroge sur la volonté de la municipalité de protéger cette zone.

Par ailleurs la création du PAPAG au vu des modifications prévues ne permettra pas d'empêcher des programmes de logements collectifs ou autres.

Les modifications envisagées apparaissent encore pour beaucoup incompatibles avec la louable volonté affichée de préserver la qualité d'ensemble.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.243 <u>Maitre Vanina Ferracci(courrier)</u>

Maitre Ferracci est conseillère de Mesdames Monique et Catherine Martin _Delory, Madame Drouhin, Monsieur Labruyére Madame Gallégue, monsieur Stofft, lesquels résident a BLR.

En prenant connaissance du projet de PLU arrêté, ils ont constaté que deux propriétés avaient fait l'objet d'une protection au titre des art 151-19 et 151-23 du code de l'urbanisme et avaient en conséquence été retirées du PAPAG.

Les propriétés et jardins de Mesdames Monique et Catherine Martin -Delory, Madame Drouhin, Monsieur Labruyére Madame Gallégue, Monsieur Stofft, présentent un caractère remarquable de sorte qu'elles devraient l'objet d'un tel classement, lequel s'oppose a leur inclusion au sein du PAPAG. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.244 Mme Marguerite Cabrol(courrier)

Mme Cabrol a un problème d'accès a des parcelles lui appartenant. Remarque du commissaire enquêteur Ceci est un problème de voisinage.

7.3.245 Mr Pascal Scheller(courrier)

Je suis totalement opposé au projet de densification. Heureux a BLR ,il souhaite que l'on arrête d'abattre des arbres . Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.246 <u>Mr Henri Turquet(mail)</u>

Mr Turquet considère que la modification du PLU N°3 « prend a rebrousse poil les Bacots . » La méthode employée s'apparente à un passage en force. Cette procédure, lancée on peut se demander au profit de qui et de quoi.

Mr et Mme Pulyk sont déçus d'apprendre que le terrain voisin de leur propriété est constructible, et qu'il y stationne une caravane. (fixe)

Ils considèrent que le cadre de vie des Bacots déclinent de jour en jour. Ils joignent une lettre de Mr Turquet a laquelle ils adhérent.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.247 <u>Mr et Mme Max Gatteln(courrier).</u>

Mr et Mme Gatteln souhaitent qu'au lieu d'un PAPAG dans ce périmètre la gare, les terrains soient protégés et inconstructibles.

Un enjeu majeur pour ce projet c'est le tourisme et le caractère entre Seine et Forêt.

En ce qui concerne la mixité sociale il faut privilégier la réhabilitation des logements vacants.

Par ailleurs ils veulent une meilleure protection des espaces naturels et de la biodiverdité.ils adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels ,ainsi qu' a Bois le Roi environnement

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.248 <u>Association Syndicale Libre de Belle rive.(courrier)</u>

Le bureau de l'ASSOC représente 24 familles ;Le projet de modification N°3 comporte tous les ingrédients pour un dénaturation de notre village.

Une densification autour de la gare et la création d'un PAPAG.

il faut privilégier la réhabilitation des logements vacants

Aucune étude sérieuse du sous sol et des eaux souterraines.les remontées des nappes phréatiques.

La densification entraine une circulation accrue sur une voirie inadaptée.

L'Assoc s'oppose à cette modification du PLU

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.249 <u>Mr Alain Duvivier(courrier)</u>

Mr Duvivier regrette le manque de concertation. Le maire privilégie la densification urbaine au détriment de l'environnement.

Le PAPAG autour de la gare. Non, mais une protection des espaces naturels ; Nous nous opposons a ce projet.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.250 Agnés Peyrot(mail)

Mme Peyrot apprécie BLR quand elle les yeux vers le ciel elle voit des arbres centenaires.

Nous vivons dans un lieu privilégié il est de notre devoir de le préserver.

Je demande a ce que des mesures de protection pour la faune et la flore soient instaurées et que le PLU prône réellement la préservation de notre cadre de vie Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.251 Madame Sandrine Thibault(mail)

La modification du PLU de BLR tel qu'expliquée va entrainer de nombreux projets immobiliers et le destruction de nos espaces boisés

Mme Thibaut adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.252 <u>Monsieur Géraud Talandier(courrier)</u>

Mr Talandier est oppose a ce projet .A propos du processus pendant la pandémie supprimer la bande de constructibilité de 30 m dans la rue des sescois afin d'exploiter le potentiel constructible du secteur » <u>c'est permettre a quelques uns de s'enrichir en appauvrissant tous les autres.</u>

Le contenu:

Le PAPAG englobant des propriétés privées n'a pas de justification.

Le développement commercial : ce n'est pas un problème d'urbanisme.

Le stationnement : c'est un problème récurrent ;

L'insertion paysagère ; la modification du PLU l'affaiblit avec des possibilités de construire sur des « petits terrains ».

Le patrimoine naturel les grands arbres, ils améliorent le sol ils empêchent les inondations et ils produisent de l'oxygène.

Trop de murs de puits de clôtures de sentiers ne font l'objet d'aucune préservation. Mr Talandier adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.253 <u>Mme Joanna Dorota Tron (mail)</u>

Mme Tron elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels ? Mais aussi a celles de Mr Turquet et Mr Stoff son voisin.

Pour ne prendre qu'un point : les arbres, c'est notre survie et notre qualité de vie ils absorbent le CO² et rejettent de l'oxygène, ils évitent les inondations et... Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.254 Mr et Mme Perret(mail

Mr et Mme Perret adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.255 <u>M et Mme Randoux(courrier).</u>

Mr et Mme Randoux adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.256 <u>Melle Martin Alexandra(courrier)</u>

Melle Martin adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Elle appelle a l'urgence de la protection de l'environnement.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.257 <u>M etMme Palis(mail)</u>

M et Mme Palis tiennent à faire part de leur désaccord sur la modification du PLU. Respectons l'environnement et les accords de Paris.

Respectons le caractère spécifique du village dans la forêt. Ce projet va accroitre la circulation automobile.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.258 <u>M et Mme Kruos Hendule(courrier)</u>

M et Mme Kruos Hendule adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Réhabilitons les bâtiments anciens au lieu de construire.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.259 Mr Cédric Fenart(courrier)

Mr Fénart est contre ce projet, cette modification du PLU va permettre un accroissement certain du nombre de constructions diminuant de manière significative les parties boisées privatives.

Inquiet surtout de la facilitation des divisions de terrains de particulier.

Remarque du commissaire enquêteur

7.3.260 <u>Mme Justine Tempier(courrier)</u>

Mme Tempier adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Mme Tempier est contre la modification du PLU car ce dernier encourage la densification et augmente les problèmes de circulation.

Je défends ce « Havre de paix « qu'est BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.261 <u>Mme Ludivine Salambo et Mr Nicolas Gury(courrier)</u>

Mme Salambo et Mr Gury adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Nous souhaitons que l'enjeu de la densification trouve sa réponse dans l'utilisation du bâti existant.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.262 <u>Mrs Godefroy Champeaux(mail)</u>

Mrs Godefroy Champeaux nous avons choisi de nous établir à BLR pour son cadre verdoyant entre Seine et Forêt.

Tout projet de ce type, ne peut que dénaturer ce qui fait le charme de BLR.

On mesure bien ce que densification veut dire...

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.263 Mr Arnaud et Mme Li Vigoureux

Nous demandons au CE de veiller à ce que des règles plus strictes de protection du patrimoine et de l'environnement soient édictées pour BLR en concertation avec tous les habitants.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.264 Mr Alain Languillat.(mail)

Mr Laguillat est heureux de s'être installé avec sa Famille a BLR un village avec un environnement naturel exceptionnel. Ma propriété sise au sud du quartier de la gare est limitrophe du PAPAG. Je ne souhaite pas troquer ma vue actuelle sur les parcs des arbres des oiseaux en échange d'immeubles ...

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.265 Mr Simon Mencarelli.(mail)

Mr Mencarelli adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Nous devons mettre un terme a l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.266 Mr Mazzoccoli Guiseppe, Mme Aussage, MR Fréderic Duhay (mail)

- 1) <u>protection des éléments Batis du patrimoine paysager des parcs et jardins</u> : Il s'agit d'un inventaire d'éléments du patrimoine mais en réalité aucune règle de protection n'est proposée et il manque des éléments : le parc des Chardonnerets, le Parc du Château de Brolles.
- 2) <u>le quartier de la gare</u> : stationnement il existe 300 places pour 2300 voyageurs. Cette sur densification aura des impacts sur la circulation déjà dangereuses avec des trottoirs étroits

Compte tenu de l'ensemble des aspects négatifs notre avis est défavorable.

7.3.267 Mr Jean Pierre Snel(mail)

Le projet de modification du PLU affiche une volonté de protection de l'environnement, or dans le même temps il assouplit les règles de constructibilité. N'est ce pas Contradictoire ?

Pourquoi ouvrir la porte de la densification, la population n'en veut pas.

Ce projet aura pour effet la dégradation des espaces naturels de la commune .BLR ne doit pas devenir une ville dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.268 <u>Michel et Isabelle Gallet – Ménager (courrier)</u>

Nous ne voulons pas de cette modification du PLU.

Nos raisons:

Notre village ne doit pas être dénaturé.

Notre village doit être protégé tant qu'il en est encore temps.

Nous souhaitons préserver notre cadre de vie ;

Nous ne voulons pas que notre village soit fortement urbanisé.

Nous ne voulons pas non plus que la population augmente alors que nous avons un retard d'investissement et d'équipement dans tous les domaines.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.269 Mme Séverine Gopauloo(Courrier)

Mme Gopauloo habite depuis 30 ans à BLR , la densification urbaine a été facilitée au détriment des arbres

De nombreux arbres remarquables n'ont pas été recensés. Nous refusons la densification urbaine, notre commune ne doit pas devenir une ville dortoir.

Notre commune a son attrait de part sa situation proche de Paris entre Seine et Forêt.

Protegeons les espaces naturels, arrêtons de faciliter voire d'imposer l'urbanisation galopante.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.270 RODION, LOUIS, Elise, Charly et Marion (Courrier)

(Un test enfantin)

Dans une lettre manuscrite adressée à la commune : Ils s'interrogent sur ce qu'ils aiment a BLR : L'ile de Loisirs, les accès à la Forêt, les stades, les aires de jeux et le clos Saint Péres. Les écoles rassemblées, les petits bois, les grands arbres, les sentes les ruisseaux, les hiboux, grimper dans les arbres, La Seine , les petits commerces .

Que n'aimerions nous pas : que çà ressemble à Paris qu'il y ait trop de circulation que çà sente mauvais.

Qu'aimerions nous : des grands trottoirs, une nouvelle piscine, des jeux de cabanes, préserver les jardins, accueillir bien.

7.3.271 <u>Mr et Madme Emmanuel Avril(courrier)</u>

Mr et Mme Avril adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Nous devons mettre un terme a l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.272 <u>Mme Laxness(courrier)</u>

Mme Laxness, après étude pense que le PLU ne fait pas assez pour :

Eviter une densification qui sera au détriment de notre village.

Protéger les espaces boisés, les jardins, les éléments architecturaux ;

Son vœu : Conserver le village boisé de BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.273 <u>Mme Françoise Gueriot (courrier)</u>

Mme Gueriot ; annonce que la modification du PLU n°3 de BLR vise sans conteste a densifier la commune. , poussée par le SCOT le SDRIF, la DDT etc...

Pourquoi vouloir densifier une zone en dehors du Grand Paris?

BLR est quasiment saturé avec 6000hab.

Afin de préserver il faudrait suivre et adhérer aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Nous devons mettre un terme a l'étalement urbain. »

Les arbres remarquables de haute tige ont été répertoriés insuffisamment.

Car tous les grands arbres qui font le charme et la qualité de BLR, devraient l'être.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.274 Mr Thierry Vigoureux(mail)

Mr Vigoureux se déclare effrayer par le manque de protection prévue dans cette modification du PLU N°3.

Cette modification du PLU ne protège absolument pas notre village qui risque de se transformer en ville de Banlieue, BLR est un village bucolique, comme Samois, Barbizon, ou Bourron- Marlotte...

Au lieu de pousser a une urbanisation forcée, il faudrait que le village voit sa protection patrimoniale renforcée comme les 16 communes du Parc régional du Gâtinais.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.275 <u>Mme Nathalie Augustyniak(courrier)</u>

Mme Augustyniak adhére aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. »

7.3.276 Mme Catherine Bousquet(courrier)

Mme Bouquet viens souvent a BLR chez des amis qui sont concernés par la modification N°3 du PLU. Avec Le PAGAP, pour mieux bétonner ensuite. J'espère que les visions à court terme ne défigureront pas BLR. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.277 <u>Mr Xavier Blondaz-Gérard(mail)</u>

Mr Blondaz – Gérard fait part de ses remarques à propos de la modification du PLU N°3.

Protection du Patrimoine Bâti.

Certaines maisons « affolantes » historiques sont exclues de l'inventaire, Pourquoi : quels sont les critères de sélection ?

Protection du Patrimoine végétal

De nombreux parcs et Jardins n'ont été ni identifiés ni protégés.

Le Parc des chardonnerets doit être sorti du PAPAG.

Le parc du château de Brolles n'est pas identifié ?

PAPAG

Il va augmenter les problèmes de circulation aux abords de la Gare ?

Régles de construction

Les règles doivent être les mêmes : privées ou publiques.

Ne pas autoriser les piscines dans le retrait de 6 m ou10 m par rapport à l'alignement.

Réduire la limite de Hauteur à 25 m.

En zone UB pas de construction en limite séparative.

Nous sommes défavorables à cette modification N°3 Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.278 Mme Elise Bonifay(mail)

Mme Bonifay adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Nous devons mettre un terme à l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.279 Mr et Mme Christian Compoint(mail)

Mr et Mme Compoint considèrent que BLR a une situation exceptionnelle entre Seine et Forêt du point de vue de la biodiversité. Ils adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.280 <u>Mme Fabienne Vier(mail)</u>

Mme Vier habite le quartier de la gare d'où son inquiétude face au PAPAG. Le stationnement et la circulation sont déjà des perpétuels problèmes. Elle rejette le Projet de Modification du PLU.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.281 Mr Fréderique Keramati(mail)

Pourquoi choisir de fortement densifier BLR alors que nous avons un retard important d'investissement et d'équipement dans tous les domaines, c'est prendre un risque important.

La pression démographique est un risque important pour la Biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.282 <u>Madame Danielle Brion</u>

Mme Brion n'approuve pas la modification du PLU de BLR et souhaite que ce village conserve son authenticité.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.283 Mr Jean Francois Mayaud(mail)

Mr Mayaud craint pour les espaces boisés avec le PAPAG, la densification prés de la forêt de Fontainebleau est un non sens car la faune ignore les limites communales.

Au contraire une politique de protection et de mise en valeur des grands arbres des parcs et jardins, du site du Château de Sermaise serait plus adaptée à la qualité de vie des citoyens.

7.3.284 <u>Famille Muller (courrier)</u>

La Famille Muller au total10 membres, qui habitent 76 rue Moreau de Tours a BLR, ont signé 10 lettres de l'assoc et adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels. Nous devons mettre un terme à l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.285 <u>260 personnes signataires du soutien a l'assoc « touche pas à</u> mon petit Bois »

260 Personnes ont signé pour soutenir la démarche de l'assoc « touche pas mon petit Bois » dans laquelle ils demandent la protection des espaces naturels qui ont été listés sur la carte établie par cette association.

7.3.286 <u>Mme Violette Reynaud (courrier)</u>

Mme Reynaud adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Et ajoute « non au béton »

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

.

7.3.287 <u>Mr et Mme Bertin(mail)</u>

Nouvellement Bacots, amoureux de cet endroit, ils se sont déjà aperçus que certaines constructions n'étaient pas en harmonie avec l'environnement.

L'extension urbaine serait très néfaste pour notre commune.

C'est pourquoi ils sont contre cette modification qui favoriserait les constructions de nouveaux logements dans un endroit qui ne permet pas l'extension urbaine. Le charme de BLR repose sur la nature.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.288 <u>Mr Laurent Boy(courrier)</u>

Mr Boy adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.289 <u>Mme Sigrid Drusin(mail)</u>

Mme Drusin ne souhaite pas voir BLR transformer en ville dortoir impersonnelle qui lui ferait perdre tout son charme.

Même la place de la gare qui n'est surtout pas impersonnelle.

Construire, densifier va augmenter encore les problèmes de circulation et de Stationnement.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.290 Mr Rudy Drusin (mail)

Je conteste la modification de PLU tel qu'elle est proposée.

BLR est un village et doit le rester.

Les gens quittent Paris pour vivre ici en harmonie avec la nature.

Les espaces verts doivent être maintenus.

Avec l'urbanisation c'est l'insécurité que vous déplacez.

Je dis NON:

A l'augmentation des constructions et à leur hauteur

Aux logements bas de gamme

Aux constructions mitoyennes.

Au développement de zones commerciales.

A la parcellisation des terrains.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.291 <u>Mme Lucie Calonne(mail+ carte jointe)</u>

Mme Calonne adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.292 <u>Simone Altani, Jean Michel altani, Yadira Picon, Camille</u> Altani(mail)

C'est une protestation contre ce projet de modification du PLU :

DENSIFICATION URBAINE IMPOSEE.

Relâchement et insuffisances de protection du patrimoine naturel et architectural. Dénaturation de notre village dans la Forêt, transformation en une banale commune sans âme, sans cachet comme on en trouve tant en région parisienne.

Nous saluons le travail des assoc de défense de l'environnement.

il se trouve que le nom même de Bois Le Roi témoigne de sa spécificité. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.293 <u>Mme Jacqueline Drouhin (mail)</u>

Madame Drouhin s'oppose a la modification du PLU de BLR car :

Il ne peut qu'entrainer une diminution de la qualité de vie suite à une densification inadaptée à ses structures ?une augmentation du trafic routier des nuisances sonores, l'abattage fatale de nos arbres centenier, la disparition de la Faune. Je souhaite que la ville reste boisée à taille humaine et que soient préservées la Faune et la Flore.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.294 Mr Mathieu Nantern(mail)

Mr Nantern est contre la projet de modification N°3 du PLU.

Il ne souhaite pas:

La densification urbaine.

L'augmentation du nombre d'habitants

La suppression pour tout projet de respecter « Notre village dans la Forêt »

Le manque de protection des espaces naturels.

L'autorisation des constructions hautes.

D'une offre concurrentielle a Villiers en Bière.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.295 Mr Frédéric Doucet(mail)

Nos élus passés, présents et futurs, ont toujours prôné l'aspect « village « de BLR. Alors de grâce, arrêtez de construire des verrues sur des mouchoirs de poche et ainsi transformer notre village en « Banlieue-Dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.296 Mme Nicole Rouault(mail)

De grâce ne détruisez pas nos charmantes communes, notre patrimoine. Classez les espaces de verdure, les grands arbres, ne laissez pas que du béton a nos petits enfants.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.297 Mr Stéphane, Paul, Delphine Salabelle (courrier)

Nous souhaitons la conservation des espaces arborés encore semi naturels par leur faune et leur Flore.

Nous demandons de mettre un terme :

A l'accélération de la parcellisation et à la recrudescence des coupes d'arbres.

A l'autorisation des projets immobiliers entrainant l'imperméabilisation des sols.

A la dégradation des espaces forestiers.

Nous souhaitons des mises en place de protection des espaces naturels ?

Pourquoi vouloir urbaniser BLR qui a un patrimoine remarquable.

Pourquoi vouloir densifier alors que nous avons un retard important de nos infrastructures.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.298 Mr et Mme Le Guen.

Mr et Mme Le Guen adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Nous devons mettre un terme à l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.299 Mme Tatjana Sarancic(mail)

Mme Sarancic demande de renoncer a cette procédure de modification du PLU de BLR.

Le PLU actuel permet de respecter les objectifs de densification.

Intensifier la densification ne pourra être que néfaste.

Préservez BLR n'est pas seulement dans l'intérêt de riverains.

BLR possède un potentiel touristique énorme dans le développement du tourisme pourquoi Bourron- Marlotte est il classé dans ce sens avec zéro lit, et pas BLR qui a 261 lits?

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.300 Mr Alan Follmar(courrier)

Mr Alan Follmar souhaite avoir des explications concernant la Modification du PLU de BLR :

« Monsieur, il n'y a rien d'alarmant dans cette procédure d'enquêté publique. Il s'agit d'une modification du PLU avec des projets de densification de BLR d'un coté et de l'autre des partisans d'un statu quo

.Il n'y aura pas d'expropriation cela est certain. »

Remarque du commissaire enquêteur :énigmatique.

7.3.301 <u>Mr Makhloufi Djamal(courrier)</u>

Mr Makhloufi est naturaliste amateur il fait partager ses découvertes sur le territoire de BLR.

Mais il constate aussi la multiplication des coupes d'arbre, l'autorisation de nombreux projets immobiliers, la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés.

Il conclut qu'il ya urgence à protéger les espaces naturels de BLR. Dans cet objectif il adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.302 Mme Mélanie Mencarelli(Mail)

Mme Mencarelli fait part de son opposition a ce projet de modification du PLU N°3. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Elle conclue : Nous devons mettre un terme à l'étalement urbain.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.303 <u>Mr Michel Morassu(mail)</u>

Mr Morassu suite a la lecture de la Modification du PLU, souhaite le maintien de places de stationnement des petits commerces.

Il redoute une densification avec un impact sur le couvert boisé, ainsi qu'une perte de la biodiversité.

il exprime ses inquiétudes et ses choix.

Les limites séparatives entre deux maisons doivent perdurer.

Les terrains ne doivent pas être trop réduits pour conserver la verdure et la biodiversité

Il redoute le PAGAP autour de la gare.

Les marges de reculement des habitations doivent être végétalisèes.

La protection des arbres remarquables est insuffisante.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.304 Mr Benoit Hubert-Briére(mail)

Mr Hubert-Briére est contre ce projet de modification du PLU pour ses nombreuses incohérences. Il considère qu'il est dommage de rayer de la carte un si beau village. il adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

« je pense que la sur- urbanisation va à l'encontre de l'équilibre environnemental. » Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.305 Mr Philip Twomey(Courrier)

Mr Towmey est en désaccord, et s'oppose à la modification du PIU.

Alors que l'on assiste a une parcellisation galopante et une densification : rajouter le PAPAG, cette modification du PLU tend a une accélération de la densification.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.306 <u>Mme Elodie Quevrain(mail)</u>

Mme Quevrain s'oppose a cette modification du PLU.

Elle estime qu'il est indispensable de protéger la Biodiversité. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.307 <u>Mme Aschehoug(mail)</u>

Mme Aschehoug est contre ce projet.

La bonne modification serait de protéger les espaces boisés et les jardins englobés dans le PAPAG .Par ailleurs le « toilettage » augmente la densification urbaine. Le changement Climatique devrait amener le PLU de BLR a protéger les arbres de Haute tige et la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.308 <u>Mme Marysa Lagarteira(Mail)</u>

Mme Lagarteira constate que sous la pression immobilière, les terrains sont divisés et les grands arbres disparaissent, que la circulation est de plus en plus difficile, qu' aucune mesure n'est prise pour la sécurité des piétons.

J'espère vivement que le PLU ira dans le sens de la préservation des espaces arborés de la commune ainsi que la sécurité des habitants et leur bien être.

7.3.309 <u>Madame Séverine Lelong(mail)</u>

Mme Lelong dit non a l'urbanisation à outrance, il apparait que construire des immeubles augmenterait les problèmes de circulation et de stationnement.

Par ailleurs elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.310 Monsieur Eric Balivet.(mail)

Monsieur Balivet affirme son désaccord aves les modifications du PLU.II ne souhaite pas subir :

Une densification urbaine imposée.

Un relâchement des protections de patrimoine naturel et architectural.

Une « dénaturation » du caractère de notre village dans la Forêt.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.311 Mme Micheline Olivier(mail)

Mme Olivier est contre ce projet de PLU.

Non à la destruction de la Biodiversité.

Non à la perte de notre Patrimoine architectural et paysager.

Non à toujours plus de Béton.

7.3.312 <u>Mme justine Arnou.(mail)</u>

Mme Arnou considère que le projet proposé est une « aberration » une atteinte à la biodiversité, a la faune et la flore.

Face au changement climatique les arbres assurent encore un équilibre, ils absorbent l'eau l'hiver et apportent la fraicheur l'été.

Le bois des pourris est un « bijou » pour les enfants.

Je ne veux pas d'une ville dortoir, je m'oppose a ce PLU, avec l'espoir que notre ville et sa beauté unique seront préservées.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.313 Mme Claudie Godin(mail)

Mme Godin constate que BLR à ce charme rare d'offrir en même temps un accès a la forêt et a la Seine.

Comment se résigner a ce que ce long village paisible devienne une banlieue bétonnée, avec la chaleur et les inondations sans les arbres. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.314 <u>Mme Mary Germain.(mail)</u>

Mme Germain constate que BLR a une situation écologique particulière entre Seine et Forêt.

Je constate qu'au vue de l'urbanisation galopante, il y a urgence a protéger les milieux naturels de la commune.

Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

De plus, elle considère que BLR devrait passer par la création d'espaces boisés supplémentaires.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.315 <u>Mme Catherine Gaillochet(mail)</u>

Mme Gaillochet a rédigé un document qui détaille les 4 sujets de la Modification du PLU :elle souhaite qu'il soit tenu compte de ses réserves et observations.

Le PAGAP:

Il gèle tout évolution du Bâti pendant 5 ans.

Prés de la gare il y a des grands parcs et le Parc des Chardonnerets.(remarquable qu'il faut conserver).

Densification

Un très grand nombre de mesures accélèrent la densification : suppression de la bande de 30 m (rue des Sescois)

En zone UB : possibilité de construire sur une limite séparative.

Dans toutes les zones possibilités de construire pour les services publiques et d'intérêt collectifs

La modification du PLU affaiblit les exigences d'intégration paysagères.

Les alignements d'arbres et les grands arbres doivent figurer dans le règlement graphique.

Jardins et parcs remarquables : cette qualification mérite une protection. Comme le parc du château de Brolles et le Parc des chardonnerets.

Le patrimoine architectural : la règle est remplacée par une identification de seulement 54 constructions.

Le petit patrimoine : le lavoir ?

Les sentiers?

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.316 <u>Mr Matthieu Maréchal(mail)</u>

Mr Maréchal a d'abord habité Paris puis Chelles puis BLR, chaque fois il a fui pour le bien être de ses enfants.

Nous constatons que ce nouveau PLU est la répétition d'un scénario déjà vécu ... Le morcellement actuel des parcelles est regrettable, permettre que cela se généralise est une erreur.

Etc...

Les propositions du PLU vont à l'opposé des choses primordiales , malgré les belles promesses., et les jolies formules ...

Nous y sommes opposés.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.317 <u>Mr Zonderr(orthographe incertaine) (mail)</u>

Mr Zonderr adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

7.3.318 Mr et Mme Ligaire(mail)

Mr et Mme Ligaire adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels.

Par ailleurs ils s'interrogent sur le PAPAG et l'avenir du Quartier de La gare.

La mesure viserait plus à le densifier qu'a le protéger.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.319 <u>Mme Sophie Bezard et Mr Louis Guisti(mail)</u>

Ils réclament une protection verte maximale dans le cade de la modification du PLU N°3. Ils s'opposent à toute construction autour de la gare et aux environs. Ils adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence.

7.3.320 Mr Arnaud Brindos(mail)

Mr Brindos se plaint d'erreurs de classement, en zone de sa propriété et il profite de cette modification du PLU pour renouveler sa demande .

Remarque du commissaire enquêteur: je ne suis pas à même de vous donner mon accord mais si les autorités vous refusent ce classement, je pense qu'il s'agit de la présence à proximité(moins de 50 m) d'une zone boisée, qui même s'il n'y a pas d'arbre actuellement est susceptible d'en accueillir, je vous conseille de vous adresser à un géomètre expert qui vous sera d'un bon conseil.

7.3.321 <u>Mme Julia Pommier(mail)</u>

Mme Pommier annonce qu'en temps que résidente a BLR elle rejette la modification du PLU.

La densification urbaine nous exposant a des nuisances sur nos espaces naturels et notre environnement boisé, l'insuffisance de protection de la biodiversité. Le relâchement de la protection architectural.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.322 <u>Mr Eric Dorio(mail)</u>

Mr Dorio exprime son désaccord avec le projet. Il considère que la modification du PLU ne lui donne pas d'assurance de conservation de son cadre de vie. La politique choisie de concentration urbaine, la parcellisation immobilière, le PAGAP dans le quartier de la gare ou le stationnement est saturé. Questionne... !!! La protection des arbres, la conservation des jardins ,des espace naturels et architecturaux devraient être le cœur du développement de BLR. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.323 Mr Jean Pascal Biard(mail)

Nous souscrivons a la protection de la diversité commerciale dans la secteur de la Gare . En revanche dans le cadre de mise en cohérence des documents graphiques, il n'est pas prévu de remettre a plat les zones boisées et les limites de protection des lisières de la forêt.

Certaines zones sont considérées comme boisées alors qu'elles sont urbanisées, A l'inverse il est incompréhensible que la lisiere de la forêt ne soit pas protégée des 50m. Traditionnels.

Il serait donc opportun de procéder à ces corrections.

7.3.324 <u>Mr Christophe Gibert(mail)</u>

Mr Gibert signale que BLR a été identifiée comme une zone potentielle de densification en mesure d'accueillir 500 nouveaux habitants d'ici a 2030. La carte n'est pas le territoire, et les Bacots ont observé au cour de ces dernières décennies une profonde transformation du Village.

La modification N°3 semble particulièrement légère.

Les acteurs locaux de l'environnement ont fait un travail de recensement des zones à protéger, de protection de la biodiversité, des richesses à préserver « Quoi qu'il en coute ».

L'espoir de sauver BLR d'un destin semblable aux villes de Banlieue subsiste encore.

Aidez nous.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.325 Mme Véronique Balivet(Mail)

Mme Balivet s'est installée à BLR il y a 23 ans. Depuis elle a constaté la création de petits immeubles a proximité de la gare.

Des maisons qui se construisent sur des terrains de 300m².

L'urbanisation est telle que des arbres sont même abattus sur des sites classés.

Pour se promener il faut marcher sur la route, on ne peut plus faire de vélo.

Je regrette BLR d'antan, je refuse la densification urbaine avec une surpopulation. Je dis non au bétonnage.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.326 <u>Anerie Bacotte(mail)</u>

Serait-il possible de revoir le classement NA qui a été classée Natura 2000 sur certaines parcelles.

A savoir l'ancienne décharge qui englobe notre site de l'ânerie.

La zone Na est une continuité de l'Ile de Loisirs qui elle n'est pas en Natura 2.000. Nous sommes au milieu de cette zone et souhaiterions correspondre a l'ile de loisirs être liées aux activités sportives, de loisirs et a l'hébergement hôtelier possibilités de camping et caravannings sports et loisirs de plein air. Sur les dispositions propres à la zone N(NA)..

Remarque du commissaire enquêteur : Je pense qu'il faudra attendre la mise en place du PLUI, car il faut une révision du PLU pour un changement de Zonage.

7.3.327 Mr Vincent Gaudillat(courrier)

Mr Gaudillat a retenu deux aspects de la modification du PLU la prise en compte de la biodiversité et la densification de la commune.

Devant un déclin fort de la biodiversité :

il adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'il considère a minima, mais a réaliser en urgence.

Sur le volet de la densification, il me parait normal et avisé de planifier une augmentation de population de BLR.

Je demande le retrait du PAPAG, afin de conserver BLR : le village dans la foret . Il faut préserver les arbres et espaces verts de ce quartier, le Parc de la maison des associations

La destruction des jardins auraient de lourdes conséquences.

OAP N°1 rue des Sescois : je m'oppose a la suppression de la « bande de constructibilité de 30 m .

Dans l'article 12 des zones UA et UB il n'est pas fait mention des places de stationnement.

Dans le projet de règlement écrit qui fixe les règles je m'oppose « il n'est pas fixé de règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publics. » Remarque du commissaire enquêteur : du pour et du contre.

7.3.328 Mr et Mme Denis Bocquet(mail)

Mr et Mme Bocquet considèrent que l'augmentation de la population ne peut être envisagée sans la remise en état des rues , la création de Parkings, une solution pérenne pour résoudre l'étroitesse des routes.

Par ailleurs il faut garder le caractère « village : « pas de hauteur supérieure a 9 m pour les constructions. »

7.3.329 Mr Laurent Bouguin(Mail)

Propriétaires d'une maison en zone UC, le projet de piscine est en zone Nb Pourquoi **considérer** une piscine comme une emprise bâtie.

Remarque du commissaire enquêteur : A mon humble avis et sous réserve , parce que c'est une surface imperméabilisée qui va durer. Mais aussi parce qu'il y a toujours des annexes : pool house.etc

7.3.330 Mr et mme Berneuil(mail)

Mr et Mme Berneuil constate qu'en 20 ans le village entre Seine et Forêt a beaucoup changé : abattage des grands arbres, divisions des constructions, absence d'entretien du patrimoine Naturel et Architectural.

Ne laissons pas détruire et bétonner notre village, nous ne voulons pas le voir se transformer en village - Parking et en cité-dortoir.

Ils adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence. En urbanisme il faut maintenir en l'état les articles (UA 11, UB 11 etUC11).

Remarque du commissaire enquêteur : Ces articles du règlement écrit correspondent aux règles du maintien de l'aspect extérieur des constructions dans les différentes zones du PLU.

7.3.331 Mr Michel de Bollivier(mail)

Mr Bollivier est opposé a ce PLU car il fera de BLR la partie pavillonnaire bas de gamme de Fontainebleau, Avon étant la partie HLM.

Cette adhésion à la CAPF est une erreur nous sommes situés dans le canton de Nangis, c'est incohérent.

7.3.332 <u>Mme Maelle Molina(mail)</u>

Mme Molina fait remarquer que la situation écologique de BLR est particulière entre Seine et Forêt. Elle .adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection des espaces naturels, qu'elle considère a minima , mais a réaliser en urgence.

Les pompes à chaleur sont bruyantes donc sources de nuisances sonores pour le voisinage, en amont il faut alerter les propriétaires de la gène occasionnée.

7.3.333 Mr Guillaume Avenin(mail)

Mr Avenin souhaite:

La création d'une ville verte, zéro artificialisation.

La nécessaire densification, mais surtout la réhabilitation des grandes propriétés en logement collectif.

La Réduction des voies automobiles pour favoriser l'installation a proximité de la gare. Une attention particulière à l'accessibilité des handicapés.

7.3.334 <u>Mme Pascale Coup(mail)</u>

Mme Coup fait remarquer que la premier chose qu'elle a remarqué en emménageant a BLR est l'absence d'immeuble haut, je pense que c'est un facteur inflexible pour ne pas dénaturer BLR.

Moins il y a de stationnement moins l'on va dans le centre Ville.

Par ailleurs la distance rue –maison va disparaitre cela va modifier BLR .il n'y aura que des arbustes sur des petites parcelles et pas d'arbre.

7.3.335 <u>Mr et Mme Melo Zyw(mail)</u>

BLR a une situation écologique particulière entre Seine et Forêt, située entre deux réservoirs de Biodiversité.

Les espaces naturels arborés situés dans le centre de la commune sont menacés ; sous la pression immobilière.

Ils adhérent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima , mais a réaliser en urgence.

7.3.336 Mr Laurent Lescot(mail)

Nous devons absolument respecter ce caractère de Village et préserver les espaces verts et boisés.

BLR doit rester un village dans la forêt et pas une cité –dortoir. Contre la densification.

C'est pourquoi nous sommes contre ce projet qui dénaturerait notre village.

7.3.337 Mr Aschehoug Patrik.(mail)

Mr est contre la construction d'immeubles. Les zones naturelles boisées ne doivent en aucun cas être menacées.

Le PAPAG est instauré pour la construction d'immeubles, je demande que l'on revoit ce PAPAG afin d'empêcher une urbanisation galopante.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.338 Madame Christiane Cabaton(inscription registre)

Mme Cabaton souhaite un changement pour les annexes en Zone UC.

Clôtures :grillage rigide sur sous bassement Béton ,autoriser les plaques rigides en béton .

Densification urbaine : Elle accroit les problèmes de circulation et de stationnement, et il faut prévoir des infrastructures supplémentaires. (Écoles, centre de loisirs crèches bibliothèques)

7.3.339 Mme Cecile Digne(inscription registre)

Mme Digne s'est installée a BLR , elle voit énormément de lettres qui disent la même chose . Nous nous installons a BLR parce que le village est boisé et familial. Le projet d'une commune comme BLR a une responsabilité vis avis des enfants. On leur apprend a l'école qu'il faut protéger la nature et ce n'est pas le projet d'une mairie dont la commune est dans la Forêt.

7.3.340 <u>Mme Fanchon Pailler</u>

Mme Pailler adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima, mais a réaliser en urgence.

Je souhaiterai aussi que l'installation des panneaux solaires soient facilités Je préconise de remplacer « l'obligation d'intégration toiture » par la « recommandation d'intégration toiture ».

7.3.341 Mme Nathalie Surti(mail)

Nous souhaitons vous informer que nos sommes opposés a la modification N°3 du PLU

Nous sommes contre les mesures visant à augmenter la densification des constructions et augmenter le nombre d'habitants de 35% a l'horizon 2030. Ce projet ne protège pas suffisamment les espaces naturels.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.342 Mr Sébastien Février(mail)

Mr Février émet plusieurs observations :

PAGAP : La définition de ce PAPAG a été floue et Fluctuante, en l'état c'est une menace pour notre environnement et le cadre de vie de la commune.

<u>Patrimoine Naturel</u>: j' adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'il considère a minima, mais a réaliser en urgence.

<u>Par ailleurs pour la sauvegarde des arbres</u> il est nécessaire d'en faire un inventaire, et pour tous travaux sur un arbre de haute tige, procéder a une déclaration préalable et faire instruire par des spécialistes de l'arbre.

Interdiction des tailles radicales aussi.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.343 Mr Aymeric de Carfort(mail)

Ayant pris connaissance du projet de modification du PLU je souhaite vous faire part de mon avis défavorable. Quant aux propositions visant à faciliter l'urbanisation et la densification de BLR.

BLR a une attractivité particulière la densification est une erreur stratégique. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.344 Mme Anne-Sophie Camurat ;(mail)

Mme Camurat a emménager a BLR en 2021, je ne vous cache pas ma stupeur quand a la lecture de l'évolution du PLU : J'habite au 71 av Alfred Roll et l'évolution prévue signifierait un immeuble a coté de mon domicile et des hangars en fond de paysage depuis la maison. Comment peut-on dévaster un tel lieu de vie.

J'espère de tout cœur que nous serons suffisamment de Bacots pour vous faire entendre que de telles décisions ne sont pas envisageables dans notre magnifique lieu de vie.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.345 <u>Mr Patrick Périn (courrier)</u>

Mr Perin s'est installé à BLR en 2019 attiré par « le village dans la Forêt » Nous avons découvert le projet de Modification du PLU.

Mr Perin n'est pas contre un léger programme de densification urbaine et la nécessité de créer des logements sociaux.

Une densification du quartier de la gare aurait des conséquences négatives avec les problèmes de stationnement et de circulation.

Une densification impliquerait de nouveaux équipements collectifs ou ? Sinon au détriment des espaces naturels.

Pour les logements sociaux, la meilleure solution n'est pas dans la construction d'immeubles, mais plutôt une réhabilitation de logements inoccupés dispersés, dans la commune, l'intégration des nouveaux venus n'en serait que meilleure.

Mr Périn en demande :la révision.

7.3.346 <u>Mme Charlotte Périn(courrier)</u>

Mme Périn adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima, mais a réaliser en urgence.

Elle estime qu'il n'est pas nécessaire de défigurer BLR, de bétonner , mais de sauvegarder la biodiversité particulière entre « Seine et Forêt ».

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.347 Mr Nhon Chu(mail)

Mr Chu considère que la présence de la gare ne doit pas justifier sa densification massive sans tenir compte de la capacité des infrastructures. Une densification a marche forcée va dégrader le cadre de vie et dénaturer la commune.

Les modifications du PLU sont inquiétantes pour la préservation des arbres.

Suppression du retrait de 6m ; Possibilité de construire jusqu'au trottoir.

Permis de construire en mitoyenneté

Suppression de la bande de constructibilité de 30m;

Suppression des règles d'implantation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectifs.

Augmentation de la hauteur a 25 m des installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Les critères de protection des éléments patrimoniaux interpellent quant a leur partialité et le manque de justification. La commune a un patrimoine paysager et patrimonial remarquable elle possède de nombreux atouts pour notamment promouvoir le tourisme, une destinée plus compatible avec ses caractéristiques et naturelles que celle d'un ville dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.348 Mr Geronazzo(mail)

Mr Geronazzo constate le peu d'intérêt que porte la modification du PLU pour l'environnement naturel.

Le paysage a beaucoup changé : morcellement des parcelles, imperméabilisation des sols, déforestation, constructions individuelles disparates, aménagements urbains, éclairages, stationnement...

La principale finalité de la modification du PLU est de préparer le territoire a une forte densification urbaine.

Sur le territoire une faune et une flore riche et diversifiée s'y maintient.

Un renforcement des capacités de constructions augmentent le risque potentiel de pollution des sols.

La modification du PLU ne tient pas compte des besoins des Bacots, les arbres remarquables sont sous évalués, les zones humides mal considérées, et la perméabilité des sols éludée.

BLR constitue un lien fondamental entre la Forêt domaniale, les milieux boisés et les rives de la Seine. La commune a 2 ZNIEFF en bord de Seine. Et des zones Natura 2000.

Les arbres de haute tige sont sources d'oxygène leur abattage doit être encadré.

La modification du PLU autorise la mise en place d'antenne relais, il favorise la construction de bâtiments neufs, il densifie l'habitat sur des zones boisées ; Il insère dans les périmètres d'attente des espaces boisés et des jardins qui mériteraient d'être protégés.

il autorise des constructions légère, des piscines des garages des abris de jardin , des annexes isolées pour des piscines.

Force est de constater que les infrastructures en place ne sont pas adaptées a cette densification.

7.3.349 <u>Mme Marie Thérèse Palm.(mail)</u>

Mme Palm apprécie le caractère « vert » de BLR. Il lui apparait capital de préserver ces espaces qui ne ressemblent pas aux banlieues. C'est la promiscuité qu'entrainent les immeubles qui crée les difficultés.

7.3.350 Mr Willocquet Bertrand (mail)

Mr Willocquet s'oppose a la Modif du PLU, car il s'oppose :

A une augmentation de 30% de la population a court terme.

A l'émiettement foncier.

A la densification immobilière.

A la destruction des sites arborés

Il est, pour le maintien d'une obligation du caractère architectural du village et le maintien des espaces naturels privés et publics pour préserver BLR et sa biodiversité. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.351 <u>Mme Francesca Dandolo((mail)</u>

Mme Dandolo a été alerté par des Bacots de la modif du PLU, visant une plus grande densification urbaine. Aujourd'hui la préservation des espaces boisés doit être prise en compte pour empêcher de l'érosion des sols, et favoriser la trame verte et Bleue.

Partout ou cela est possible il faut réduire la « bitumisation » la parcellisation des terres et le mitage urbain.

Ambassador European Climate Pact

7.3.352 Mme Fréderique de Montmarin(mail)

Nous souhaitons la conservation des espaces arborés encore semi naturels par leur faune et leur flore qui sont menacés par la pression immobilière.

Nous souhaitons:

La mise en place de protections minimum.

BLR est de l'agglo après Avon la commune la plus densifiée (3600 Avon, 840 BLR) Pour protéger l'ensemble du Patrimoine Bâti la Modif N°3 n'identifie que 54 bâtiments :

Urbaniser BLR c'est nuire à son patrimoine forestier, Bâti et touristique.

Il faut aussi protéger l'ensemble des bords de Seine avec la consultation de tous les riverains et les associations.

7.3.353 <u>Mme Diana et Mr Carlos Canchola(mail)</u>

Après lecture PLU, ils affirment leur opposition à cette modif N°3. Contre ce « toilettage »qui détruirai le village.

Contre la pression immobilière. Pour la protection patrimoniale des espaces naturels et architecturaux.

Ne détruisez pas ce trésor.

Ils adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima , mais a réaliser en urgence.

Ils estiment qu'il n'est pas nécessaire de défigurer BLR, de bétonner, mais de sauvegarder la biodiversité particulière entre « Seine et Forêt ».

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.354 Mr Pierre Versini(mail)

Mr Versini est partisan:

De protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables.

De l'inscription du principe Zéro artificialisation nette des sols : La sanctuarisation des espaces naturels. La réalisation d'un inventaire des espaces à réhabiliter et des maisons vacantes.

L'interdiction de construire sans une étude hydrogéologique.

7.3.355 Mr Maxence Gevaudan.

Mr Gévaudan fait part de ses craintes :

L'augmentation de la circulation.

La densification des constructions.

Le manque de protection des espaces naturels.

Il signale que les Bacots recherchent la tranquillité, et un cadre de vie paisible. Devant le manque d'harmonie esthétique des nouvelles constructions, il s'offusque. Il adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima , mais a réaliser en urgence.

7.3.356 Mme Philippa Judd.(mail)

Mme Judd adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence.

7.3.357 Mr et mme Cibiel(mail)

Mr et Mme Cibiel s'opposent a la modification N°3 du plu et, surtout a la construction d'antenne 5G dans la zone artisanale ; les nuisances pour les riverains sont déjà assez nombreuses.

7.3.358 Mr Contant et Penhard (mail)

Nous refusons : La densification annoncée. Le PAPAG autour de la gare Les antennes 5G

Non à la dénaturation du Village.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.359 Mr et Mme Logerais (courrier)

Mr et Mme Logerais sont pour le PAPAG et la modification du PLU.

7.3.360 M et Mme Déméothis (courrier)

Dans cette modification nous vous informons que nous ne sommes pas d'accord sur certaines orientations du Projet :

Contre la densification.

Pour la protection du patrimoine naturel et Bâti.

Par ailleurs :Il y a trop d'incertitudes et de non dits sur le PAPAG.Il ne faut pas dénaturer BLR avec des regroupements de terrains.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.361 Mr P . Lemarchand (courrier)

Mr Lemarchand considère que la vraie richesse de BLR c'est sa biodiversité. Des refuges pour des centaines d'oiseaux et d'espèces animales.

Il y a déjà eu la disparition de la langue d'arbres qui protégeait la rue des Sescois des nuisances du train.

La perspective de l'OAP n°1 avec les coupes d'arbres, la superficie qui augmentent de 700m² au détriment des arbres, l'inquiète.

Est-il encore aujourd'hui utile de densifier autour des gares avec le Télétravail. ?

7.3.362 Mr Patrick Noël(mail)

Mr Noël ne comprends pas la densification urbaine forcée dans la zone de la gare. Je m'oppose à ce que ce petit joyau qu'est BLR soit modifié de manière inéluctable Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.363 <u>Mme Miléna Donato(mail)</u>

Je tiens à vous exprimer mon désaccord concernant ce PLU.

Le projet de densification menace la qualité de vie des Bacots, mais aussi les qualités architecturales, et les espaces naturels.

Ainsi que l'avenir touristique de BLR.

7.3.364 <u>Mme Suzsanna Tar(mail)</u>

Mme Tar souhaite faire part son avis défavorable quant aux propositions de la Modification N°3 du PLU visant a urbaniser et densifier BLR.

Préparer et faciliter la densification de BLR dans le contexte actuel seraient une erreur néfaste à son développement harmonieux.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.365 <u>Mme Armelle Dufrenoy</u>

Mme Dufrenoy est contre cette densification de BLR .qui va entrainer des problèmes de circulation, de nuisances sonores, de danger pour les cyclistes.

Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence.

« L'identité de BLR passe par la préservation des arbres, de la faune et de la flore. » Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.366 La vie a vélo (antenne de BLR)(mail)

L'association considère que la modification proposée n'est pas en cohérence avec le code de l'urbanisme de diminution des déplacements motorisés et le développement des transports alternatifs .

La réalisation d'un réseau de circulations douces inscrite au PADD 2005 Les normes de stationnement automobile.

Préconisation : la suppression des normes planchers pour les constructions a usage d'habitation. Une norme plafond de 0 place de stationnement dans les constructions neuves a usage d'activités dans un rayon de 500m autour de la gare.

Les normes de stationnement Vélo.

Diagnostic :;

La modification ne propose que le minimum légal.

<u>Préconisations</u>: des normes de stationnement plus ambitieuses et adaptées aux besoins actuels et futurs dans les espaces privées comme a proximité des bâtiments accueillant du public.

Pour l'ensemble de ces raisons nous émettons un avis défavorable.

7.3.367 Mr Daniel Taccon(mail)

Mr Taccon constate que BLR est dans les normes du SDRIF concernant les constructions pouvant accueillir de nouveaux arrivants Le taux de l'accroissement régulier de la population de BLR le montre.

Dans la modification N°3 du PLU

Pourquoi?

Supprimer : les règles d'implantation par rapport aux voies publiques.

Imposer l'implantation a l'alignement.

Majorer sensiblement le pourcentage autorisé d'emprise au sol pour les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs. Dans toute les zones Possibilité de s'implanter sur une limite séparative.

Le PAPAG

Pourquoi autour de la gare avec le télétravail ?

Et la présence du parc municipal des Chardonnerets dans le PAGAP?

Par ailleurs Mr Taccon adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.368 <u>Mr et Mme Ousset Jean Pierre (Mail)</u>

Au palmarès des villes ou il fait bon vivre en France BLR obtient une note de 8,55/10, pour son environnement et 8,98 pour sa qualité de vie.

Concernant la densification nous ne pouvons exprimer que notre désaccord.

BLR est une ville ou il fait bon vivre

Ils adhèrent aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima , mais a réaliser en urgence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.369 <u>Maitre Rebiffe (mail)Intrevient pour Madme Dorival</u>

Madme Dorival (Me Rebiffé intervient) est propriétaire de son domicile, 8 rue Pasteur, de la parcelle 2471 en zone UB.

Cette parcelle est intégrée dans le PAGAP.

Sur cette parcelle il y a une maison de type Villa bourgeoise des années 1960 qui a été dessinée par un architecte de Renom : Jacques Bosson.

Madame Dorival s'interroge : pourquoi cette construction remarquable n'a pas été retenue sur la liste des 54 bâtiments : à protéger du fait de leur originalité et qualité architectural, en outre elle s'étonne aussi que sa propriété soit dans le PAGAP.

7.3.370 <u>Maitre Rebiffé(intervient) pour Mr Philippe Grandmougin</u>

Mr Grandmougin est propriétaire de la parcelle cadastrée 3767 située en zone UB a proximité de la bibliothèque. Intégrée au PAGAP.

Par ailleurs il s'étonne de toutes les mesures d'assouplissements prises dans le règlement afin de favoriser les constructions dans la zone UB.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.371 Maitre Rebiffé intervient pour Mr Guy Thomas(mail)

Mr Thomas réside au 1 rue Gustave Mathieu, il est proptiétaire des parcelles cadastrée 0480,0482 ;4425,et4426. Située en zone UB.

Dans cette zone, la maison de Mr Thomas est incluse dans les maisons bourgeoises de ville souvent de grande taille .

Or il s'agit d'une maison de Maitre sur une superficie de 3300 m² et comporte d'une part un jardin a la française avec des buis et d'autres parts de chenes centenaires

la maison et son parc constituent ainsi un ensemble patrimonial certain. Monsieur Thomas sollicite que sa propriété soit ajoutée a la liste du patrimoine d'intérêt listé.

Par ailleurs Mr Thomas conteste tous les assouplissements aux règles de constructibilités dans le règlement du PLU qui favorisent la densification : En UB. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.372 (Maitre Rebiffé intervient pour) Monsieur Christian Thomas (Mail)

Mr Christian Thomas est usufruitier de la parcelle située au 4,rue Gustave Mathieu. Il s'agit des parcelles cadastrées 0491 et 0492.

Les 2 parcelles sont situées pour partie en zone UB et pour partie en zone Uc dans le projet de modification du PLU.

Elles sont incluses dans Le PAGAP.

Elles sont cloturées sur 3 cotés par des murs anciens érigées en 1930. Monsieur Thomas est bien fondé a solliciter que les murs a pierres vues qui cloturent sa propriété soient ajoutés au document graphique qui identifient les murs et murets a protéger

Par ailleurs Mr CH Thomas conteste tous les assouplissements aux règles de constructibilités dans le règlement du PLU qui favorisent la densification dans cette zone UB et UC.

En outre Mr Thomas s'interroge légitimement sur l'intérêt d'une densification autour de la gare dans la mesure où il existe actuellement sur la commune 134 logements vacants.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.373 <u>Mr Benjamin Zylberstein(mail)</u>

Mr Zylberstein tient a exprimer son désaccord avec ce projet de densification de la population de BLR, qui les menace de multiples façons :

La qualité de vie des habitants.

La pression démographique sur les infrastructures existantes (écoles , routes , rues , pistes cyclables)

La vocation touristique du village.

Les qualités architecturales.

Les nouveaux projets de bâtiment autour de la Gare.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.374 Mme Cloé Branchu(mail)

La densification ne doit pas devenir Massive certaines modifications envisagent le passage de 6000 habitants a 8000 en 2030.

La circulation est difficile dans les rues les stationnements sont limités.

Les infrastructures ne sont pas adaptées.

Par ailleurs : la division des parcelles, le retrait de la marge de reculement les constructions en limites séparatives ,incite à l'abattage des arbres .

7.3.375 Mr Laurent Rodier(mail)

Je suis contre ce PLU.

Je ne veux pas de constructions de grandes hauteurs .Il faut limiter les divisions (pas de lot de moins 600m²) Les infrastructures routières sont insuffisantes. Il faut conserver les espaces verts et les Bois, interdire les immeubles.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.376 Mr Albert Dupont(mail)

Je vous fais part de mon opposition au projet de modification du PLU.

Cette belle commune, son cadre de vie, son patrimoine architectural et naturel. La modification du PLU dénaturera irréversiblement notre beau village. La biodiversité entre Seine et forêt doit être protégée.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.377 <u>Mr Fabien Micaelli(lettre)</u>

Je tiens à exprimer ma tristesse à l'idée d'un déboisement, cependant je suis convaincu que nous pouvons concilier : Nature et développement.

7.3.378 Mr Ludovic Buche(mail)

Mr Buche adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'il considère a minima, mais a réaliser en urgence.

7.3.379 Mme charlotte Gachon(courrier)

Mme Gachon a un problème avec une parcelle qu'elle veut acquérir : ce n'est pas l'objet de l'EP et je le regrette cela dépasse mes compétences.

7.3.380 Mme Catherine Martin – Delory. (courrier)

Mme Martin – Delory et l'implantation des panneaux solaires.

Pour leur pose il faut prendre en compte que les panneaux solaires ne font pas bon ménage avec les grands arbres.il faut sans concession des mesures strictes dans le PLU pour protéger les grands arbres.

7.3.381 Mme Babeth Aloy(courrier)

Mme Aloy constate depuis plusieurs années : une densification qui tend a dénaturer la Commune, des « démembrements », des morcellements des projets immobiliers surement fructueux financièrement mais qui détruisent les jardins les arbres pour augmenter le nombre d'habitants.

Nous voulons protéger notre commune, notre patrimoine, naturel la biodiversité mais aussi architectural.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.382 Mr et Mme Hardin

Nous n'acceptons pas la modification du PLU de BLR.

La densification du quartier de la gare. L'accroissement des difficultés pour stationner. La diminution des tailles des parcelles.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.383 Mme Segard isabelle(mail)

Mme Segard considère que le nombre d'arbres remarquables identifiés est anecdotique. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima , mais a réaliser en urgence.

7.3.384 <u>Mme Keppens Delphine(soutien : touche pas a mon petit bois)</u> Mme Keppens a dépose des feuilles de soutien a l'assoc : touche pas a mon petit bois

7.3.385 <u>Mme Céline Moulys (mail)</u>

Mme Moulys aimerait apporter sa pierre a l'édifice et souhaite plus que tout préserver les espaces vierges et boisés de la commune empêcher l'imperméabilisation des sols et sauver les arbres remarquables.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.386 Mme Leila Buche(mail)

La commune est un axe de la biodiversité entre la Forêt et la Seine. Le patrimone naturel mais aussi architectural doit être protégé efficacement. . Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima, mais a réaliser en urgence.

7.3.387 <u>Mme Claire Barets(mail)</u>

Mme Barets constate que BLR a une situation écologique particulière entre Seine et forêt.

Elle a vu regresser drastiquement les arbres de haute tige. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la

protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima, mais a réaliser en urgence.

7.3.388 <u>Mr et Mme Tixer Bernard (courrier)</u>

Nous souhaitons la conservation des espaces arborés..

Nous demandons a ce que le rythme de division des parcelles diminue .La mise en place de protection des espaces naturels..

Protéger l'ensemble du patrimoine Bâti.

Impliquer la population dans le choix des protections.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.389 Mr Antoine Boury(mail)

Venant de prendre connaissance des futurs modifications du PLU. Je suis formellement opposé aux modifications du PLU : je souhaiterai garder l'aspect de notre village tranquille et arboré qui fait son charme et l'essence même de BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.390 Mr et Mme Gentess(mail)

Nous souhaitons par la présente signifier notre refus catégorique de voir modifier le PLU. Ce projet met en péril l'écosystème de la ville

Bien que désavouée la municipalité s'entête dans un programme d'urbanisation galopante, auquel nous sommes totalement opposés.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.391 Mr et Mme Lecorché ;(mail)

Nous rejoignons le point de vue de nos voisins, les constructions nouvelles se multiplient. Les terrains se divisent, les arbres sont abattus que va devenir notre village forestier : Une banlieue banale une ville dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.392 Mr Paul jean Rémy(mail)

Les zones boisées doivent être mieux protégées immédiatement.

J'adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'ils considèrent a minima, mais a réaliser en urgence.

Le PAPAG :ce périmètre débouchera nécessairement sur une densification qui n'est pas indispensable.

Pourquoi l'assouplissement des règles pour les bâtiments publics.(parce qu'ils n' ont pas a s'intégrer dans le paysagé.) ?

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.393 Mme Céline Schatt(mail)

Apres un court rappel sur la situation écologique de BLR entre la Seine et la forêt .Depuis 2 ans l'abattage des arbres est sans concertation et sans aucune replantation. L'absence de protection des zones naturelles conduit a une destruction massive de l'environnement et de la biodiversité. Elle adhère aux thèses défendues par l'assoc « Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'elle considère a minima , mais a réaliser en urgence. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.394 Mr Romain Prot (mail)

Mr Prot n'arrive pas a concevoir que la nature du paysage de BLR puisse changer. J'ai quitté la capitale pour retrouver ce qui m'a tant manqué. : Un coin de verdure, de sérénité et de paix.

Ce projet d'évolution est un cancer pour BLR. Entasser, entasser encore des bâtiments sans charme.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.395 Mr Dominik Szestak(mail)

Mr Szestak habite BLR depuis 1980, nous sommes contre la modification du PLU, a savoir l'augmentation de plus de 30% de la population en 10 ans.

Contre l'implantation des constructions au ras de la rue.

Contre la suppression des règles censées de construction et l'abattage insensé des arbres centenaires. Ce village doit être respecté et protégé.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.396 Mme véronique Rodon(mail)

Mme Rodon habite BLR depuis 20 ans.

La densification de la population accélérée que permet la modification du PLU n'est pas souhaitable.

Cela ne peut se faire qu'au détriment des surfaces boisées restantes, qui sont le charme de BLR.

Nous avons déjà grignoté les bois pour construire la crèche, l'école des Viarons , le nouveau collège.

Je demande une protection Maximale pour nos bois, nos puits et les jardins remarquables. Pas de construction de plus d'un étagé + combles et arrêt de la parcellisation des propriétés.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.397 <u>Mr et Mme Richy-Dureteste(Courrier)</u>

BLR a une situation écologique particulière entre Seine et Foret au milieu des vrais réservoirs de biodiversité.

Nous souhaitons la conservation des espaces semi-naturels arborés, avec leur faune et leur Flore.

Nous demandons l'arrêt de la division des terrains, de l'abattage des arbres, de l'autorisation de nombreux programmes immobiliers.

Nous demandons la mise en place de protection minimum.

Nous demandons la protection des quais de Seine des parcs et jardins remarquables. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.398 Monsieur Delfolie – Monnot (mail)

Il est nécessaire de préserver la qualité de vie de la ville de BLR. Qui fait son attrait. Nous ne voulons pas d'une urbanisation a tout va qui amène des immeubles et des logements collectifs, mais une structure aérée, arborée et esthétique. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.399 Mr Sébastien Branchu(mail)

Mr Branchu : selon le code de l'urbanisme, un PLU doit permettre dans le respect du PADD un équilibre entre l'urbanisation et le développement durable Le projet présenté ne respecte absolument pas l'objectif d'où les très nombreuses remarques parfaitement documentées et argumentées.

Je souscris à ces contestations et vous prie d'enregistrer également mon opposition.

Ce projet est d'un autre âge, il ne respecte pas l'esprit de concertation souhaité par les Bacots.

Il ne tient compte ni des spécificités de notre commune ni des enjeux de notre époque en matière de développement durable, d'urbanisation, de protection des espaces naturels, des sites remarquables, de l'environnement et du Climat.

Au contraire il est regrettable que BLR ne soit ni protégée comme pole touristique structurant ou village de caractère ni sauvegardée comme les 16 communes du Parc régional du Gâtinais.

La gare de BLR ne peut justifier que BLR devienne une ville dortoir défigurée sans charme.

Par ailleurs, Mr Branchu adhère aux thèses défendues par l'assoc

« Ne touche pas a mon petit bois » en ce qui concerne la protection de espaces naturels, qu'il considère a minima, mais a réaliser en urgence.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.400 <u>Comité de Sauvegarde du Quartier de la Gare (assoc loi de 1901 créer début 2020 en réaction au PAPAG(Mail)</u>

Les objectifs de la Modification N°3 du PLU comprends un premier point :

« la protection des éléments bâtis et paysagers »

Nous sommes d'accord avec cet objectif et voulons aider notre commune à le réaliser.

Dans ces objectifs, nulle part n'est mentionnée une densification urbaine de BLR, ni d'un quartier en particulier.

Nous constatons après étude, que beaucoup d'éléments vont dans le sens d'une accélération de la densification. Les protections du patrimoine Bâti et naturel sont pour partie retirées.

Apres analyse 4 axes.

Densification urbaine facilitée, voire forcée autour de la Gare.

Insuffisances des protections du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Densification urbaine facilitée, voire imposée dans toute la commune.

Relâchement et incomplétude de la protection du patrimoine architectural.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons que cette modification N°3 soit abandonnée ou revue en profondeur, pour réellement prendre en compte les requêtes des habitants et assurer aux générations futures un cadre de vie.

Densification urbaine facilitée, voire forcée autour de la Gare.

Il s'agit du PAPAG : dans ce périmètre d'attente repéré par un cadre Bleu (règlement graphique) des parcelles publiques et privées de grande ampleur sont repérées, une mainmise sur des jardins et des maisons, que nous refusons.

Cette densification autour des gares est une orientation du SDRIF qui perd de son intérêt avec le Télétravail.

Ce quartier de la gare contient des espaces arborés qui fait son charme et qui est repéré par « l'assoc touche pas a mon petit Bois »

Autres mesures : la suppression de la bande de constructibilité de 30m rue des Ses cois, mais dans cette bande, il y a des grands arbres robustes qui sont le premier « coup d'œil » du voyageur ,après la déception de la taille radicale des délaissés de « SNCF »

Comme dans les autres quartiers de BLR toute facilité (par le toilettage) est donné pour parcelliser et densifier.

Insuffisances des protections du patrimoine naturel et de la Biodiversité.

En accord avec les thèses et mesures défendues de L'assoc « touche pas a mon petit bois. ».

Globalement le Comité de Sauvegarde du Quartier de la Gare reprend les arguments d'un très grand nombre de Bacots qui sont intervenus dans cette enquete publique.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.401 Massip(extraction CAPF)

Mr Massip ne souhaite pas voir les propriétés du quartier de la Gare divisées car seuls les grands terrains peuvent accueillir des grands arbres. Il considère que le petit bois entre le collège et l'école des Viarons doit être conservé, les bords des Seine aussi doivent être préservés.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.402 <u>30 ans de vie à BLR(extraction CAPF)</u>

Vis a vis de la CAPF : ils décident pour nous et l'on ne vote pas pour eux. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.403 Marc Sauzedde(extraction CAPF)

Je suis contre cette modification. Pas d'immeuble, ni d'installation de 25 m de haut. Nous souhaitons conserver le caractère arboré de BLR. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.404 <u>Mr Garcia(extraction CAPF)</u>

Je suis contre ce PLU. Stop a la destruction des arbres anciens. Attention a la biodiversité.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.405 RAUX (extraction CAPF)

Je m'oppose a toute modification du PLU entrainant la densification urbaine. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.406 Mr gérard Riviére(extraction CAPF)

Cette version N° 3 du PLU n'est pas bonne. Il serait pertinent de protéger les surfaces boisées.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.407 <u>Urbanisme (extraction CAPF)</u>

Contre le PAPAG. Nous souhaitons conserver le caractère arboré de notre commune .

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.408 <u>Garcia(extraction CAPF)</u>

Contre le PLU : stop a la destruction d'arbres, stop a la destruction des habitats des animaux.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.409 <u>Gérard Riviére. (extraction CAPF)</u>

A BLR l'ensemble des espaces naturels se dégrade.

7.3.410 <u>Leonard (extraction CAPF)</u>

Nouveau Bacot, merci de revoir la conception de ce plan. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.411 <u>Matignon Virginie(extraction CAPF)</u>

Nous souhaitons conserver le caractère de village arboré de notre commune.

7.3.412 <u>Trastour(extraction CAPF)</u>

BLR doit garder son caractère entre Seine et Forêt, augmenter la population est une absurdité.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.413 Rampnoux (extraction CAPF)

BLR ne doit pas devenir une cité dortoir. Elle doit conserver son caractère de village dans la Foret.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.414 <u>Bouchard Marion (extraction CAPF)</u>

Je suis totalement opposée a ce projet de modification du PLU. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.415 Bouvier Valérie(extraction CAPF)

Je suis contre ce PLU il y a déjà beaucoup trop de terrains morcelés.

7.3.416 <u>Alexandre Joly(extraction CAPF)</u>

Alors que la maison brule, à cause du changement climatique, on nous propose une densification du quartier. Il faut monter la garde .

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.417 Bonnet(extraction CAPF)

Ce qui m'a séduit en emménageant à BLR , c'est le sentiment unique de vivre en Forêt.

Conservons les grandes parcelles pour les grands arbres.

7.3.418 <u>Cadot Chantal(extraction CAPF)</u>

Comment dénaturer le caractère campagnard de BLR. J'espère que ce nouveau PLU ne verra pas le jour. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.419 Lefebure Vincent(extraction CAPF)

Je suis contre la modification du PLU .Ce PLU impacte l'écologie,favorise la bétonisation qui entraine une hausse des températures.

<u>Remarque du commissaire enquêteur contre la densification</u>

7.3.420 <u>Chevalier(extraction CAPF)</u>

Ce projet de modification est contraire a l'esprit de notre village.il faut donner la priorité aux grands arbres et à la protection des rives de la Seine. Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.421 Julie Besançon(extraction CAPF)

Je suis contre ce PLU, nous ne voulons pas d'une cité dortoir. Vive la nature a bas le béton.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.422 <u>Bordes (extraction CAPF)</u>

Nous sommes installés a BLR pour ses espaces verts et ses espaces boisés. Ce projet induira la destruction des espaces verts,il est préférable de consacrer le budget a la réfection des chaussées.

7.3.423 Quillard Claude(extraction CAPF)

Qui a intérêt à ce que BLR devienne une cité Dortoir.

7.3.424 Olivier , Florence(extraction CAPF)

Le choix de vivre a BLR est un choix délibéré, il s'agit d'y trouver le calme ,la respiration ,la nature. C'est tout le contraire d'une ville urbanisée. Nous sommes opposés à ce PLU.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.425 <u>Gasnier(extraction CAPF)</u>

Je suis absolument contre cette modification du PLU. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.426 <u>Christopher Kay (extraction CAPF)</u>

Je suis contre ce PLU, nous devons préserver notre environnement, ainsi que la qualité de la vie a BLR.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.427 Leroux Sacotte. (extraction CAPF)

STOP: aux constructions sur des petits terrains qui défigurent BLR.

7.3.428 Isabelle Cardona. (extraction CAPF)

Je ne suis pas favorable au PAGAP, et aux constructions dans le périmètre de la gare.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.429 Rousselle Loic(extraction CAPF)

Je ne suis pas favorable au PAGAP et a la densification dans le quartier de La gare. <u>Remarque du commissaire enquêteur contre la densification</u>

7.3.430 <u>Bertin Dominique(extraction CAPF)</u>

Je suis opposé a la modification du PluU; Non au morcellement des propriétés.

Non à la densification

Non à l'autorisation de constructions de 25 m en zone artisanale.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.431 Hamot(extraction CAPF)

Je souhaite la protection de zones boisées communales. Je dis non a une densification.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.432 <u>Da Costa(extraction CAPF)</u>

Je m'oppose a toute modification du PLU. Je refuse Le PAPAG.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.433 Paupardin Da Costa(extraction CAPF)

Je m'oppose a toute modification du PLU. Je refuse que ce PLU dénature notre commune. Je refuse Le PAPAG.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.434 <u>Lachaume Julie(extraction CAPF)</u>

Je suis défavorable a ce PLU qui favorise une plus grande urbanisation au détriment d'un biotope d'une grande richesse faunistique et floristique.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.435 <u>Canini Martine et Bernnard(extraction CAPF)</u>

Nous avons constaté une diminution de La biodiversité dans notre jardin, et nous n'avons utilisé ni pesticide ni engrais .Le morcellement des terrains et une densification de l'habitat entrainera inéluctablement la coupe des grands arbres, et la disparition de la biodiversité.

7.3.436 <u>Severine Stoven(extraction CAPF)</u>

Il faut préserver l'aspect village avec ses maisons et jardins, plutôt que densifier. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.437 Lapous Eric (extraction CAPF)

Je suis fermement opposé a la modification du PLU. Les rues ont déjà un trafic très dense .Avec la densification ce sera pire. <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.438 <u>Joseph Quioc. (extraction CAPF)</u>

Je suis contre cette modification qui va dénaturer la commune <u>Remarque du commissaire enquêteur</u> contre la densification

7.3.439 Philippe Diamonti(extraction CAPF)

Le projet de modification du PLU prends une direction opposée a ce qui a guidé les élus jusqu' alors.

L'examen des évolutions de cette modification s' imposera si elle est reprise telle quelle , moins protectrice que prévue ou annoncée

. Dans toutes les zones la fin de la prise en compte des cheminées et superstructures dans la hauteur des bâtiments ne laisse pas d'inquiéter.

L'ensemble des dispositions de cette Modification N°3 aboutira a un majeur recul de l'environnement qui fait le charme de la commune.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon opposition totale à ce projet.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.440 Cabuzel Hervé. (extraction CAPF)

Nous sommes revenus à BLR pour le véritable Bijou qu'est son environnement. Nous nous opposons à ce PLU car il laisse libre cours à toute densification. <u>Remarque du commissaire enquêteur contre la densification</u>

7.3.441 <u>Abot Béatrice. (extraction CAPF)</u>

Nous sommes venus à BLR pour le village dans la Forêt avec ces espaces naturels. Ce projet équivaut à une densification urbaine sans respect pour la biodiversité et la Flore.

BLR à une position stratégique entre La forêt et la Seine, il faut respecter ce couloir pour la faune.

7.3.442 Odile Linyer (extraction CAPF)

Oui a un nouveau PLU si il endigue les constructions tout azimut.

S'il impose les projets immobilier à 50% en espaces verts.

S'il permet de ne pas être complaisant avec les promoteurs.

7.3.443 <u>Pascal Aublet(extraction CAPF)</u>

Je suis opposé a la modification du PLU.

Vivre à BLR est un choix de vie, celui d'être en harmonie avec la nature la forêt unique et les arbres.

Les grands arbres sont nos poumons et notre survie.

Je suis opposé a ce PLU qui va le transformer en cité dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.444 Molia(extraction CAPF)

Comme beaucoup de Bacots nous nous sommes installés à BLR pour jouir d'un cadre de vie préservé.

Nul doute que ce projet DPLU porte atteinte par la densification a son caractère de Village dans la Forêt.

Non à une nouvelle cité dortoir.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.445 Natacha(extraction CAPF)

Je ne peux que refuser de voir le cadre de vie de ce village boisé se détériore par un nouveau PLU.

Le mitage urbain correspond a ce projet de PLU.

Il faut au contraire protéger les espaces naturels par des protections strictes, en particulier les grands arbres.

7.3.446 Lentz(extraction CAPF)

Mes remarques :

Réf. textes PLU art UA 12 et UB12 :stationnement.

Il n'est pas exigé de places de stationnement pour les destinations suivantes : commerce, artisanat, hébergement Hôtelier, bureau ou services publics ou d'intérêts collectifs .

Remarque :le parking de la gare est prioritairement réservé aux usagers du train et non aux usagers d'un hébergement hôtelier.

IL faut, assurer la pérennité des espaces boisés qui fait l'attrait de cette commune : il faut protéger le parc des chardonnerets et le parc du jardin de Brolles.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.447 <u>Yvon(extraction CAPF)</u>

Bacot depuis 25 ans je constate uns évolution récente de la densification urbaine qui érode sérieusement la qualité de vie et la disparition des arbres et des espaces verts. Quel intérêt d'établir un nouveau PLU qui ne va pas améliorer la situation ?

7.3.448 <u>Bessis Sandra(extraction CAPF)</u>

Mme Bessis considère que ces modifications devraient être opérées de manière et concertée et non imposées.

7.3.449 <u>Anne Cécile Fainéant(extraction CAPF)</u>

Mme Fainéant constate que les espaces arborés, encore semi naturels par leur Faune et leur Flore sont menacés par la pression immobiliere. Il est urgent de mettre en place des protections pour sauvegarder les espaces naturels et patrimoniaux.

7.3.450 Guy Boute ville(extraction CAPF)

Je suis cotre la modification du PLU ,BLR doit garder son caractère avec des arbres et pas de supermarché.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.451 <u>Tristan Schoenlich(extraction CAPF)</u>

Mr Schoenlich s'oppose à toute modification du PLU. Je souhaite que l'on protège les espaces Naturels et patrimoniaux.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

7.3.452 <u>Rémy Ritt(extraction CAPF)</u>

Traitement des eaux pluviales

Le règlement prévoit d'infiltrer a la parcelle les eaux pluviales Nous n'avons pas envie de voir envahir l'eau dans nos caves.

L'insuffisance des places de stationnement est un sujet récurrent qui n e va pas s'améliorer.

Les piscines dans la bande de 6 m c'est une rupture de l'esthétisme

7.3.453 <u>Mr Pierron(extraction CAPF)</u>

Il est essentiel de prendre en compte que BLR n'est pas une commune ordinaire : elle est située ente Seine et Foret, avec un écosystème spécifique.

En résumé je vous demande de ne pas densifier, BLR est la commune la plus densifiée dans la communauté d'agglo après Avon.

7.3.454 <u>Aubaud (extraction CAPF)</u>

Opposé a cette modification du PLU. La Place de la gare refaite plus la construction du nouveau parking en goudron.

Trop de travaux et pendant ce temps nos espaces verts disparaissent

7.3.455 Odile Bonaventure(extraction CAPF)

Opposée à toute modification du PLU.

Je refuse la densification.

Je souhaite que l'on protège l'ensemble du patrimoine remarquable de BLR.

Nous souhaitons que les espaces Naturels soient protégées.

7.3.456 Marce(extraction CAPF)

Je suis totalement opposé à vouloir densifier une commune très dense c'est une aberration.

Merci de bien vouloir renoncer a ce projet insensé.

7.3.457 Raoult Elizabeth(extraction CAPF)

Concernant la zone Ux, lieudit les Foucherolles. Ou les deux pylônes « orange » et « free « ont été construits sans autorisation, nous sommes opposés a toute construction nouvelle. Nous demandons que la hauteur de la zone Artisanale de Foucherolles soit maintenue à 12m.

7.3.458 <u>Maillochon Françoise(extraction CAPF)</u>

Je suis totalement opposé a la modification du PLU ainsi qu'a la construction d'immeubles, et a la disparition des parcs et espaces verts

7.3.459 <u>Daniel Colardelle(extraction CAPF)</u>

Je conteste toute modification qui tend a faciliter l'urbanisation de BLR. Ma vision pour le futur de la ville ce n'est pas Melun, c'est BLR. Rue des Sescois je conteste la suppression de la bande de trente metres. Je conteste les exigences nouvelles plus légères pour les places de stationnement

7.3.460 <u>Boissier Céline et Besnier Colin(extraction CAPF)</u>

Bacot depuis 23 ans, notre environnement se dégrade, les équipements sont saturés. Cela veut dire que l'on va morceler les terrains et bétonner. Nous sommes très attachés à la préservation de cet environnement de qualité. Nous nous opposons a ce PLU.

7.3.461 <u>Avis de 7 habitants(extraction CAPF)</u>

PAPAG : le PLU prévoit un PAPAG dans le quartier sud de la Gare ses contours évoluent. Le Parc dès Chardonnerets est inclus. Quel est le sort réservé aux propriétaires concernés.

La bonne modification serait de protéger les espaces boisés et les jardins.

Densification : un grand nombre de mesure favorise la densification En UB il est autorisé de construire en limite séparative. Cette densification n'est pas justifiée

7.3.462 <u>Bénédicte et Claude Valque, Marianne Petit, Sonia Massip, Yves</u> <u>de Miguel, Hubert et Françoise Turquet(extraction CAPF)</u>

Compte tenu de l'ensemble des effets négatifs de cette modification du PLU , nous donnons en l'état sur celle ci un avis défavorable.

7.3.463 Lombino(mail) (extraction CAPF)

Jeunes maries il ya 43 ans, nous avons décidé de venir à BLR. Le nouveau PLU changera le caractère de ce magnifique village, qui pourrait être inscrit au patrimoine Mondial de L'Unesco.

7.3.464 <u>Joêlle Hauzeur et Laurent Pellé.(mail) (extraction CAPF)</u>

Nous sommes opposés a cette modification N°3 du PLU .Il est temps de réfléchir à des aménagements beaucoup plus respectueux de l'environnement.

C'est pour ces raisons que la commune de BLR avec son histoire et sa situation géographique doit donner l'exemple.

Nous demandons a nos élus de prendre sérieusement en compte les avis et expériences des Bacots .

7.3.465 <u>Denis Eldin(mail). (extraction CAPF)</u>

J'ai 54 ans, j'ai toujours vécu a BLR.

Malgré des modifications jusqu'a aujourd'hui, toujours modérées, nous avons eu une diminution des espaces non construits.

Je suis convaincu que la qualité de vie est étroitement lié à la densité de la population, et a la présence des zones naturelles qui donnent l'impression d'espaces. Pourquoi vouloir réduire ces espaces naturels. Je pense que notre équipe municipale n'est pas dans la bonne direction, je me pose la question ; Quelles sont les réelles motivations de cette initiative.

Je suis contre cette modification.

7.3.466 Rosolen Philippe(extraction CAPF)

Je tiens à marquer mon opposition sur l'ensemble des modifications du PLU. De BLR qui va à l'encontre de la protection de l'environnement. Je suis contre le PAPAG.

Je suis pour exploiter la carte des espaces naturels de l'assoc « touche pas à mon petit Bois ».

Alerter sur les nombreux espaces naturels qui ne bénéficient d'aucune protection pérenne.

Alerte sur la méconnaissance des sources.

Contre la la suppression des règles pour les constructions et installations publiques.

Contre les petits logements sans place de stationnement.

Contre la suppression des règles générales de protection systématiques des constructions présentant un intérêt architectural Marqués.

7.3.467 <u>Monney Edith(mail) (extraction CAPF)</u>

Je suis contre la modification du PLU. Une densification des constructions entrainant une augmentation du nombre d'habitants est un aberration.

Arrêtons de défigurer l'aspect village :non aux constructions en bordure de rue. Posséder une gare ne signifie pas se transformer en cité dortoir.

7.3.468 Guillaume Blanc(extraction CAPF)

La densification autorisée par ce PLU ,parce que nous avons une gare bien desservie est malvenue.

La crise sanitaire nous a montré a quel point la préservation des écosystèmes etient importante.

Un des moyens de lutter contre le rechauffement climatique est de planter des arbres. Et non de bétonner.

Je refuse le PAPAG.

Je refuse la densification urbaine.

Je refuse le nouveau PLU qui va dénaturer notre commune.

Je souhaite que l'on protège l'ensemble du Patrimoine remarquable.

Les espaces verts doivent être protégés.

Nous souhaitons garder le caractère de village.arboré de notre commune.

7.3.469 Turi Pierre (Mail) (extraction CAPF)

Non à la modification du PLU BLR.

Stoppons l'urbanisation massive.

7.3.470 <u>Mathieu Milan. (extraction CAPF)</u>

Je suis contre cette modification du PLU. Le PLU actuel permet déjà une densification importante.

En acceptant ce PLU , nous nous transformerons en cité –Dortoir ; notre havre de Paix au cœur de la nature.

7.3.471 Kleitz(extraction CAPF)

La caractéristique de BLR :ce sont des terrains arborés et des maisons en harmonie avec la Forêt Je ne comprends pas l'intérêt de chercher a densifier.
BLR entre Seine et Foret doit garder son charme et ne pas se transformer en Cité dortoir.

7.3.472 Benoit Cadet(mail) (extraction CAPF)

Arrivé a BLR il y a 11 ans, nous avons été conquis par le caractère bucolique de BLR .L'esprit de ce PLU nous inquiète car nous n'y trouvons rien qui préserve l'environnement : les arbres vont disparaitre, les constructions se multiplier. Les arbres ne poussent pas sous le Béton... !!!

7.3.473 <u>Association Bois le ROI environnement(extraction CAPF)</u>

En l'état actuel des modifications proposées, nous ne pouvons qu'etre insatisfait La réflexion d'ensemble sur le protection des éléments patrimoniaux et paysagers se résume a un identification largement incomplète selon des critères non communiqués. Une réflexion sur le quartier de la gare rendue incompréhensible.

Les modifications du règlement écrit présentées comme un simple « Toilettage » vont accélérer une densification que les Bacots ne souhaitent pas et pour laquelle ils n'ont pas été sollicités.

Le maire répète a l'envie que la modification, apportera de nouvelles protections pour la commune , Quand la plus grande des mesures annoncées va dans le sens de la densification.

7.3.474 Odile Léonard(mail) (extraction CAPF)

Je suis fermement opposé au PLU qui apparait comme complètement aberrant sur plusieurs points. Il est complètement irresponsable d'autoriser des constructions de plusieurs étages dans le quartier de la gare.

C'est transformé BLR en ville dortoir

L'attractivité de BLR serait mise en péril.

7.3.475 <u>Mr JI Berthier(mail) (extraction CAPF)</u>

Nous nous associons aux différends points évoqués par Mr Turquet sur la modification du PLU. Nous ne pouvons qu'exprimer nos inquiétudes au vu de ce qui se passe dans notre rue. : divisions de terrains pour bâtir une ou deux maisons. (abattage d'arbres)

Cette densification transforme notre rue en lotissement enlevant le caractère rural et boisé de BLR.

7.3.476 Mr Hubert Turquet(extraction CAPF)

La modification du PLU prend « a rebrousse poil » les Bacots.

Au lieu d'un minimum de considération et d'écoute, la méthode employée s'apparente a un passage en force

Cette procédure, lancée on peut se demander au bénéfice de qui et de Quoi, vient a contre temps et suscite une légitime inquiétude .

Renoncer à cette procédure est la meilleure façon de préparer dans de meilleures conditions le lancement du PLUI intercommunal.

Justine Tempier

7.3.477 <u>Justine Tempier(extraction CAPF)</u>

Je suis contre la position actuelle de modification du PLU, car ce dernier encourage la densification.

Plutôt que modifier le PLU et construire , la solution ne serait elle pas d'améliorer et de restaurer le bâti existant.

Par exemple un projet de Gymnase alors qu'il en existent déjà plusieurs sur la commune. De densifier cela augmenterai les problèmes de circulation et de Stationnement.

Je suis donc opposé à ce projet.

7.3.478 Ferrand Emmannuel(mail) (extraction CAPF)

Je suis contre ce PLU qui facilite un accroissement trop rapide de la population davantage de Béton au détriment des espaces boisés.

Comment accepter des constructions hautes qui défigureraient le village. Nous avons plus besoin de davantage d'espaces naturels.

7.3.479 Labacotte(extraction CAPF)

Il faut une solution concertée qui protège réellement les parcelles contre la densification immobilière.

Gardons ce qui fait le charme de BLR : les arbres et les espaces verts. Je suis contre l'accélération de la densification immobilière.

7.3.480 Vigoureux (mail) (extraction CAPF)

Nous sommes très inquiet par le manque de ptrotection prévue pour BLR dans la modification du PLU.

BLR est un vilage de caractère exceptionnel entre Seine et Foret, la croissance urbaine s'est faite jusqu'ici en douceur. Pour lutter contre une urbanisation forcée.Il faudrait avoir une protection comme celle du Parc régional du Gâtinais.(Achéres, Arbonne, Barbizon, Chailly)

7.3.481 <u>Frédéric (mail) (extraction CAPF)</u>

Nous sommes récemment installés pour la qualité de vie., son coté nature et village. Nous ne voulons pas de ce PLU.

7.3.482 Geniaux Jacques(mail) (extraction CAPF)

La perte d'identité de notre commune est largement prévisible, allégement des contraintes pour construire, possibilité de construire en limite séparative suppression des règles de hauteur pou le cheminées.

Par pitié ne sacrifions pas tout cela pour satisfaire les ambitions de quelques' uns.

7.3.483 <u>Agnés et Xavierblondaz-Gérard.(mail) (extraction CAPF)</u>

- 1)De la protection du patrimoine Bâti ,Certaines maisons « affolantes » sont exclues de l'inventaire des quais de Seine ou quartiers historiques autour de la Gare .Nous souhaitons que les critères soient connus.
- 2) Patrimoine végétal

De nombreux parcs et jardins n'ont pas été identifié.

Le parc des Chardonnerets proche de la gare doit être sorti du PAGAP afin d'être classé en EBC.

L'ensemble des bois autour du collèges aussi ,des écoles et du centre des loisirs.

Le parc remarquable du Chareau de Brolles.

- 3) PAGAP : les propriétaires concernés ne savent pas ce qui risque de ce passer sur leur terrain.
- 4)Les régles de construction doivent être les mêmes privées ou publics.
- 5) Rien ne protége les arbres remarquables

A,BLR habiter une villa avec un jardin dans un environnement boisé doit être la norme .

7.3.484 <u>Pasteur (mail) (extraction CAPF)</u>

J'ai pris connaissance du document réalisé par l'Assoc « Touche pas a mon petit « Bois »montrant la faune et la flore a protéger, et qui prouve qu'il ne faut pas toucher au patrimoine naturel de BLR.Je suis pour.

7.3.485 Pierre Lebeau(mail) (extraction CAPF)

Le PAPAG au sud de la gare il évolue sans cesse !!!

« il s'agit de définir un projet adapté aux enjeux de densification et de qualités urbaines identifiées dans le secteur de la gare. »

De plus la parc des Chardonnerets est inclus.(il appartient a la Mairie)
Accélérez encore la densification urbaine obligerait rapidement a revoir les possibilités d'accueil (écoles, transport, commerce) avec quels moyens sur quel

terrain construire...Ce qui distingue BLR des autres communes c'est son cadre de vie qu'il faut préserver.

Pour ce raisons je suis contre Ce PLU : Construire n'est plus la réponse aujourd'hui. Je crois qu'un développement éco responsable est possible.

7.3.486 <u>Mme Drouhin (mail) (extraction CAPF)</u>

Habitant depuis 50 ans BLR, Je ne peux envisager que ce soit les régles administratives et politiques qui détruisent cet environnement.

L'annonce brutale que ma maison et son Jardin était dans le PAGAP m'a causé un choc et un stress qui perdure.

Je n'ose penser que c'est en raison mon âge que ce terrain modeste isolé du reste du périmètre a été retenu, dans le PAGAP.

La maison avec une architecture de l'entre deux guerres est modeste, implantée au sein du Jardin.

Le jardin aux nombreux arbres centenaires plantés en allée, en bosquet, et en verger, il est l'abri d'une faune variée, dont certaines espèces s'y reproduisent annuellement (grenouilles, tritons, libellules, oiseaux, petits mammifères, abeilles à, ruches et de nombreux insectes.

Il m'a été naturel de m'attacher au quartier paisible et tout aussi vert et boisé. Aussi je n'ai eu de cesse de protéger et d'étendre cette biodiversité sans interventions intempestives. Ce qui m'a permis étant adhérente de La LPO (ligue de protection des oiseaux, de faire inscrire le terrain , comme lieu de refuge de la LPO,il y a plusieurs années.

Il est ouvert aux curieux et aux enfants intrigués par le chant des grenouilles. Quant au potager il s'agit d'un lieu d'échange et y accueille jardiniers des environs y partageant l'entretien et les légumes.

Cela fait partie de la qualité de vie que l'on trouve a BLR, et je souhaite vivement que tous dans le présent et dans le futur nous puissions encore y accéder.

7.3.487 Parussolo Cyril(mail) (extraction CAPF)

Ma famille est installée depuis 2 ans à BLR. Nous avons été séduits par la commune son cadre de vie exceptionnel entre Seine et Forêt. La possibilité de faire ses courses a pied ou a vélo de déposer ses enfants à vélo a l'école, de prendre le train pour rejoindre rapidement Paris, ont été les autres critères déterminants pour notre choix.

Mais le plus marquant lorsqu'on y vit c'est le lien avec la nature. La possibilité de voir les grands arbres lorsque l'on ouvre les volets, des écureuils ou différents oiseaux caractérisent BLR.

Pourquoi vouloir appliquer à BLR, la même politique que celle en vigueur depuis des années en région parisienne.

La modification du PLU N°3 a été lancée il y a presque deux ans, avant la crise sanitaire que nous traversons et avant un changement fondamental de notre mode de travail.

Est-il encore nécessaire aujourd'hui de densifier à proximité d'une gare, de réaliser des collectifs toujours plus importants pour finalement faire du télétravail ?

Pourtant l'essentiel des modifications proposées vont dans ce sens

Le PAGAP (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global) par ailleurs non justifié, pour faire quoi ?

L'OAP N°1 : Comment envisager de construire un ou des collectifs, peut être même un équipement public comme une crèche alors que la rue des Sescois qui est très fréquentée est étroite , qu'il est difficile d'y faire demi tour et que la circulation a pied est dangereuse faute de trottoir a l'angle de l'avenue Paul Doumer.

7.3.488 <u>Alain Magalas(mail) (extraction CAPF)</u>

En opposition globale au projet de modification du PLU N°3, motivé pour les raisons suivantes. :

- 1) La notion de PAGAP très floue, vers une densification urbaine dégradée et non maitrisée. Mais aussi pour le parc des Chardonnerets propriété de la mairie qui dans ce domaine devrait être sanctuarisé.
- 2) pour le développement de la diversité commerciale autour de la gare. (Stationnement non prévue)
- 3) La densification voulue entraine la suppression des plusieurs arbres et espaces verts.
- 4) Le patrimoine naturel : il est important d'avoir une rigueur en matière de conservation(parc des , chardonnerets, les parcelles autour du collége, classement en zone boisée(zone des Foucherolles)

7.3.489 <u>Monsieur Aschehoug(extraction CAPF))</u>

Il ne souhaite pas voir des immeubles s'ériger a BLR.

Les zones boisées existantes ne doivent en aucun cas être menacées.

Je demande la création de zones inconstructibles.

Le PAGAP autour de la gare est instauré afin de permettre des constructions d'immeubles.

La bonne modification est de protéger les secteurs boisés.

Densification : un très grand nombre de mesures accélère la densification.

La bande de constructibilité de 30m dans la rue des Sescois disparait. En zone UB ,II est possible de construire en limite séparative.

Dans toutes les zones pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs, les règles d'implantation sont supprimées. Pour les arbres interdire la coupe sans une autorisation préalable.

Il y a beaucoup d'arbres remarquables à commencer par l'emblématique séquoia du Parc des Chardonnerets.

Jardins et parcs, il a ceux des « affolantes » mais aussi celui du Château de Brolles. Le patrimoine architectural :

Le PLU actuel donne un type de protection en fonction du type d'archiecture, de la hauteur le gabarit l'implantation.

La mod N°3 supprime cette protection générale et la remplace par l'identification de 54 constructions identifiées.

7.3.490 <u>Brun (mail) (extraction CAPF)</u>

Concernant le périmètre très flou autour de la gare tirant vers une situation dégradée et une qualité urbaine non maitrisée.

L'insertion paysagère des constructions est affaiblit par les nouvelles tolérances : marge de reculement et possibilité de piscine en façade.

Les règles d'implantation doivent être maintenues et les règles de hauteur aussi. Le patrimoine naturel et architectural doit être protégé par des règles strictes. Seulement 54 édifices mais aussi 13 jardins considérés comme

remarquables : « travail insuffisant » au regard du potentiel de BLR : manque le Château de Brolles , de Sermaise, le parc de la Mairie, les chadonnerets...

7.3.491 Nuissaume Christine et Jean Pierre. (extraction CAPF)

Habitués de BLR, pour se ressourcer, ils ont appris que l'essence même de BLR, les belles propriétés arborées étaient menacées par le bétonnage et le bitume.

La banalisation de BLR avec des immeubles est un réel danger, pour sa biodiversité avec la présence de l'eau affleurante.

Les aménageurs ont-ils conscience de ce Phénomene ?

Détourner ce patrimoine en le livrant à une urbanisation inadaptée détruirait a jamais la faune et le Flore qu'il convient de préserver pour les générations futures.

7.3.492 Colin Pascal(extraction CAPF)

Je suis contre une densification des habitations et de l'augmentation de la population de BLR.

Je me reconnais dans les commentaires de mes amis Bacots, qui revendique le droit a la protection de notre village.

BLR a rejoint de la CAPF pour être plus fort contre ce type d'attaque de notre cadre de vie.

7.3.493 Tempier Valérie(MAIL)(extraction CAPF)

Je suis contre cette modification du PLU et je rejoins les avis précédents relatifs a a sauvegarde de l'environnement. Il est urgent de protéger les espaces naturels de cette commune et d'y inclure les protections minimum.

7.3.494 <u>Leyronas Stéphanie et Xavier.(mail) (MAIL)(extraction CAPF)</u>

La densification proposée par la modification du PLU nous semble dommageable pour la ville de BLR, pour le cadre de vie et la biodiversité qu'elle heberge. La perte de la biodiversité constatée dans le monde alerte par son ampleur, BLR pourrait au contraire être exemplaire en la matière par la protection de ses espaces boisés de ses arbres remarquables.

« Gardons un village ou l'on respire ».

7.3.495 <u>Annie Péan Colin(mail) (MAIL)(extraction CAPF)</u>

Bacotte depuis 30 ans je suis fermement opposée a cette modification du PLU. Il faut protéger notre village, éviter les nouvelles constructions, conserver les belles propriétés arborées. Les Bacots ont choisi le village pour son cadre de vie exceptionnel entre Seine et Forêt.

Nous ne voulons pas d'une ville de banlieue bétonnée, nous voulons un village protégé.

7.3.496 Nicolas Hébert(mail) (MAIL)(extraction CAPF)

Je suis contre ce PLU.

Gardons l'ame de cette commune qu'on aime pour ce qu'elle est : »une ville –village entre Seine et Forêt.

Préservons la nature comme lieu de vies , ne massacrons pas nos arbres pour bétonner et satisfaire les spéculateurs de tout bord.

Soyons exemplaire a BLR concernant le préservation de la nature, et bien être de chaque espéce.(la notre y compris).

7.3.497 Nhon Chu(mail extraction site internet CAPF)

La présence d'une gare à BLR avec accès a Paris ne doit pas justfier sa densification massive sans tenir compte de ses infrastructures, de ses équipements et de son cadre environnemental.

En projetant les chiffres de l'INSEE la population de BLR serait de 6600 Habitants en 2030, soit une augmentation de 1% par an.

On veut forcer et passer à 8000 en 2030, cette densification a marche forcée n'est pas erreur c'est une faute qui va dégrader le cadre de vie des habitants.

Comment envisager la circulation déjà très problématique aujourd'hui.

Sans rentrer dans le détail :

« Je suis contre »

La suppression du retrait de 6m., pour les constructions.

La possibilité de construire jusqu'au trottoir.

La possibilité de construire en mitoyenneté.

La suppression de la bande de constructibilité de 30m.

La suppression des règles d'implantation des constructions pour les services publics. Ou d'intérêt collectif. Augmentation de la hauteur a 25 m au lieu de 12 m des installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Pour ces raisons je suis opposé à ce PLU.

En Outre d'un patrimoine bâti et paysager remarquable la commune possède de nombreux atouts pour promouvoir le tourisme, une destinée plus compatible a ses caractéristiques naturelles et historiques que celle d'une ville dortoir.

7.3.498 <u>Ferron (extraction site internet CAPF)</u>

Je suis contre le projet de modification N°3 du PLU.

Je suis contre les zones d'attente afin de permettre la construction de futurs lotissements et d'immeubles , contre le morcellement des terrains, voir mon village défiguré, et se transformer en cité dortoir

7.3.499 Aubourg Geneviève(extraction site internet CAPF)

Pourquoi s'ingénier a transformer BLR en ville dortoir. Je suis contre la construction d'immeubles, ne détruisons pas la tranquillité et le charme de BLR.

7.3.500 Contant Annick et Penhard Jean luc(extraction site internet CAPF)

Nous sommes venus nous installer il y a 20 ans a BLR pour trouver un cadre verdoyant entre Seine et Foret.

Ce PLU propose à présent de casser le charme de ce village.

le PLU actuel a déjà beaucoup modifié le paysage, souvenons nous en 2016 des voies inondées.

Qu'en sera t il de l'évacuation des eaux quand tout sera bétonné.

Nous refusons ce PLU et la densification insensée annoncée.

7.3.501 <u>Lemarchand (extraction site internet CAPF)</u>

Je comprends combien votre tache est difficile... lire, rassembler autant d'information, de commentaires d'habitants en colère, arriver a percevoir leurs craintes...

Ce qui fait la vrai richesse de note village : la biodiversité, ses ilots de verdure habités par des arbres centenaires des centaines d'espèces animales et végétales. L'OAP n° :3 A proximité de la gare avec ses arbres avant la modification :elle était de 2818 m² I 'estimation pour les 3 parcelles, après la modification N°3 elle passe à 3524 m² : C'est 700m² de plus au détriment des arbres.

Est-il encore utile de densifier autour des gares avec le changement fondamental qu'est le télétravail.

Comment envisager de construire un collectif alors que la rue des Sescois est étroite et qu'il est très difficile d'y faire demi tour.

Il faut donner une chance à la nature que l'on a trop longtemps négligée au lieu de la chérir .

7.3.502 <u>Anne-Cécile Billet-Legros (extraction site internet CAPF)</u>

Je suis contre ce PLU qui est néfaste à la qualité de vie de ses habitants. Le PAGAP qui permettra a marche forcée la densification du quartier de la gare...

Laissons de coté les affirmations qui tendent à faire croire qu'il s'agit de protection. Avec le télétravail cela ne se justifie plus, notre société vit une transition.

Enfin les espaces boisés de la gare sont des poumons verts, il est temps de prendre nos responsabilités, il est patent que tout m² bâti ne retournera jamais à la Foret.

Ce PLU est un document qui sert des intérêts différents de l'intérêt public.

7.3.503 Babeth Aloy (extraction site internet CAPF)

Comme de nombreux Bacots je suis très préoccupée par ce projet de modification de PLU.

BLR que j'ai choisie pour son cadre de vie a mes yeux idyllique : petite ville, petite école, des petits bois : une ville comme un village.

Pourquoi une rigueur exacerbée des auteurs de ce PLU autour du Champ lexical , densification et zones a urbaniser ?

La vraie richesse de BLR c'est la biodiversité, des ilots de verdure habités par des arbres centenaires.

La densification de BLR ne devrait pas être une fatalité :

Nous ne la souhaitons pas

Nous ne l'acceptons pas.

7.3.504 Montés Lydia (extraction site internet CAPF)

BLR est un village merveilleux pour l'atteindre et le découvrir dans son écrin vert,il faut soit traverser la Forêt soit franchir un pont ;

Toute modification du PLU doit donc préserver les espaces verts, les petits bois, les sentiers, les jardins petits et grands.

Il n'y a pas à hiérarchiser ces espaces ils ont tous un intérêt équivalent qui fait le charme de BLR. Qu'ils s'agissent d'éléments d'architecture remarquables, de simples bicoques, ou des espaces verts sauvages.

Je n'ai jamais imaginé, un village comme BLR mais je l'ai trouvé et j'espère que notre village disparate et agréable pour tous ces habitants ne sera jamais dénaturé. Tout est bon a BLR /II n'y a rien a jeter.

Je suis contre ce PLU

7.3.505 <u>Mme Nelly Aityaya(mail)</u>

Nous ne voulons pas d'une ville Dortoir avec une qualité passable comme la majorité des villes de la Banlieue.

Non à la destruction de la biodiversité de BLR

Non à la perte de notre patrimoine

Non a toujours plus de béton.

Ce PLU est digne des années 60 ou nous ne mesurions pas les conséquences de ces choix sur l'environnement.

BLR a la chance d'abriter sur son territoire des curiosités culturelles et architecturales de premier ordre. Le bon sens voudrait que la CAPF s'attache a préserver ce patrimoine.

Pourquoi vouloir anéantir ces écosystèmes fragiles.

BLR a jusqu'à présent réussi a faire la synthèse entre urbanisme maitrisée et nature respectée.

7.3.506 <u>Intervention de Monsieur Bordes (extraction site internet CAPF)</u>

Nous nous sommes installés a BLR parce que c'est un village authentique à taille humaine des espaces verts et boisés.

Ce projet de PLU implique la construction d'immeuble en centre ville.

Ce projet induira la destruction des espaces verts.

Il serait préférable de consacrer ce budget à la réfection des trottoirs.

Remarque du commissaire enquêteur contre la densification

DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

COMMUNE DE Bois Le Roi

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau(CAPF)

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE à la

Modification N°3 du PLAN LOCAL d'URBANISME de la

COMMUNE de Bois Le Roi

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS ET AVIS

PREAMBULE

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et en conformité avec les dispositions relatives à l'exécution de ce type d'enquête. Le public a été convenablement informé de l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification N° 3 du PLU de Bois le Roi : par affichage au siège de la CAPF à Fontainebleau, à la mairie de Bois Le Roi et sur tous les panneaux municipaux de Bois le Roi.

La publicité par voie de presse a été effectuée dans les formes et les délais prescrits.

Le dossier d'enquête publique (papier) était consultable à la mairie de BLR, et sur le site de la mairie de BLR, également sur le site de La CAPF.

Plus de 700 personnes ont consulté le dossier d'EP essentiellement sur internet, sur les deux sites: Celui de la CAPF et celui de la Mairie de BLR.

Au cours des permanences du commissaire enquêteur: les visiteurs ont mentionné des avis et des demandes qui généralement leur étaient personnelles et qui ne concernaient que des problèmes individuels je les ai regroupé au début de la très longue liste des observations

Tous les nombreux mails et courriers reçus ont été regroupés et agrafés aux 6 registres d'enquête, et déposés a la CPAF.

Certains des intervenants ont adressé des courriers, mais aussi des mails pour être assurés d'être entendus et compris ils sont tous agrafés aux registres d'enquête, ils sont pris en compte dans la présente enquête en raison des éléments qu'ils contiennent.

Il est à noter une participation du public exceptionnelle et rarement rencontrée lors d'une modification de PLU.

1 Remarques préalables à la formulation de l'avis

1.1 Evolution du village de Bois Le Roi

Développement économique et social

Une tranche de la population récemment installée sur la commune de Bois le Roi est plutôt jeune et a son emploi à Paris ou en région parisienne.

C'est un village qui a connu une évolution importante il y a plus d'un siècle et demi avec le développement du Chemin de Fer, engendrant la construction d'un bâti de qualité avec des parcs arborés.

Aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des habitants est de conserver ce calme, cette qualité de vie, sur un territoire arboré, cette quiétude, afin de préserver ce très beau village avec son caractère rural et résidentiel.

C'est un village qui fait rêver, qui séduit le visiteur tout d'abord par sa qualité arboré, mais aussi par la qualité architectural de ses habitations sises au milieu de jardins verdoyant.

L'accueil du visiteur est courtois, on ressent tout de suite un art de vivre, de calme, de quiétude.

C'est : Cet art de vivre, ce calme, qui se transmet entre les générations, ce respect des autres, des voisins, et de la nature, cette discrétion, cette élégance du bâti fait que chacun se sent bien et envisage de s'y installer à 35 minutes de Paris.

C'est en fait un grand village résidentiel avec des écoles et un collège, un Parc de Loisirs ouvert à tous, des installations sportives de grande qualité au beau milieu de la Forêt, et même si des Bacots prennent le train (encore de moins en moins avec le télétravail) pour se rendre a leur travail à Paris : c'est tout sauf une cité -dortoir.

Le projet par rapport au besoin

Le projet, de modification du PLU s'inscrit dans une quadruple préoccupation:

1)La protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers :

Il s'agit de l'identification des constructions et des sites paysagers remarquables de la commune afin de les conserver et de les protéger, et d'en favoriser leur maintien.

2) Une réflexion sur le quartier de la gare :Le PAPAG :

Il s'agit de la création : d'un Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global qui permet à la CAPF de se donner un temps de réflexion et d'éviter des constructions inopportunes ou intempestives dans le secteur sud du quartier de La Gare de BLR.

Les effets de cet outil : Le PAPAG (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global.)

Au sein de ce PAPAG et durant une période de 5 ans maximum, seuls les travaux impliquant un changement de destination, un changement de l'aspect extérieur et les extensions d'une <u>surface limitée à 100m²</u> d'emprise au sol sont autorisés par le règlement.

Cela permet aux propriétaires actuels de pouvoir faire évoluer leur construction.

Les autres règles du PLU et notamment la limitation de hauteur de construction sont maintenues.

Les propriétaires n'ont pas l'obligation de vendre leur terrain. Ils bénéficient d'un droit de délaissement leur permettant de mettre en demeure la commune d'acquérir leur bien. La commune ne peut pas exproprier les habitants, ce n'est pas une déclaration d'utilité publique.

Comment lever le périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global. Durant la période de 5 ans :

La CAPF, a la demande de la commune, devra prescrire une modification du PLU afin de supprimer ce <u>Périmètre d'Attente d'un projet d'Aménagement Global.</u>
Le règlement du PLU pourra ensuite être modifié. Une concertation avec la population pourra être mise en place sur cette nouvelle modification du PLU.

Dés la fin de la période des 5 ans : le (PAPAG) <u>périmètre d'attente d'un projet</u> <u>d'aménagement global</u> (PAPAG) tombe de fait et ses dispositions ne s'appliquent plus, les autres dispositions du PLU en vigueur s'y appliqueront.

3)L'OAP N° 1 :

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation au nord du Quartier de La Gare. (rue de Sescois) Classée actuellement en sous secteur AUa située en continuité du bâti existant, ce secteur est à vocation de mixité urbaine, avec une forte proportion d'activités tertiaires et quelques habitations à densité moyenne. La modification est l'occasion de classer ce sous secteur en zone UB. Ce sous secteur est désormais soumis aux dispositions de la zone UB ainsi qu'aux orientations de l'OAP modifiée.

Il est demandé de préciser la typologie des logements, notamment en fixant un pourcentage minimal de logements de petite taille et ce afin d'encourager la venue des jeunes ménages ou de personnes âgées.

Dans cette OAP N°1, deux parcelles sont la propriété la commune.

4)Le toilettage du règlement écrit:

Il s'agit de la correction d'erreurs matérielles, d'une réflexion sur la zone AU, complétude ou précisions des règles, notamment sur les piscines, l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques, lexique, actualisation des règles concernant les eaux pluviales.

En résumé :

La modification N°3 du PLU n'a pas pour objectif de transformer le PLU car le champ de cette procédure est limité. Les objectifs sont : «la protection du patrimoine le plus

remarquable, la protection des secteurs d'activités de la Gare, le toilettage du règlement de certaines zones urbaines ».

Toiletter certaines règles graphiques (zonage et servitudes) du fait de l'évolution réglementaire nationale et de plusieurs années de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Suppression des zones à urbaniser (AU) du PLU qui sont maintenant urbanisées. Suppression de la zone UCa qui ne figure que sur le plan de zonage et a déjà été supprimée dans le règlement.

Mise à jour du fond de plan cadastral.

Changement de zonage d'une propriété (Château de Sermaise) pour permettre la réhabilitation des logements en préservant la construction qui représente un intérêt architectural marqué.

Mise à jour des servitudes d'utilité publique.

1 Examen des interventions

La situation actuelle

Bois le Roi se définit comme la commune entre « Seine et Forêt », on ne rentre dans BLR qu'en traversant la Seine ou la Forêt.

Le nom du village indique qu'il appartient à la Forêt.

Les Bacots sont intervenus massivement, et par tous les moyens mis à leur disposition, plus de 500 interventions écrites, ce qui est exceptionnel compte tenu du nombre d'habitant, pour défendre leur village et leur gualité de vie remarquable.

Un site très particulier en lle de France, avec un relief important oscillant de 91 m à 38 m, soit 53 mètres de dénivelés qui séparent le point le plus haut du point le plus bas, le tout encore protégé des inondations par des grands arbres qui sont de fabuleux régulateurs.

1)La première motivation des habitants qui sont intervenus est le respect de la Biodiversité.

Parmi les 507 intervenants:

84% d'entre eux placent le respect de la biodiversité en tête de leur préoccupation, face à la densification.

Tous les Bacots sont attachés à cette spécificité de leur village, qui est leur sauvegarde, les grands arbres encore nombreux dans les propriétés les protègent des inondations l'hiver et leur procurent de la fraicheur l'été. « Seules les grandes propriétés peuvent supporter les grands arbres ».

- « La densification c'est inéluctablement la disparition des grands arbres » « Pourquoi vouloir construire les axes sont saturés, les grands arbres sont nos poumons ».
- « Il faut donner la priorité à la conservation des grands arbres et des espaces verts »
- « Ils absorbent le CO² et rejettent de L'oxygène. »

Cette situation écologique idéale au milieu de la trame Verte et Bleue constitue un réservoir de la biodiversité qui malheureusement a tendance à se dégrader sous la pression immobilière.

La densification entraine la division des parcelles qui entraine la suppression des grands arbres qui entraine la disparition de la faune et de la biodiversité.

Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui fragilise la strate arborée et les milieux humides.

Quel village laisseront-ils à leurs enfants?

<u>Un exemple : l'ASSOC « ne touche pas à mon petit bois » sur sa pétition :</u>
<u>elle a reçu 260 signatures de la part d'intervenants. (Elles sont agrafées au registre)</u> .L'objet de cette pétition est un inventaire cartographié des 19 lieux emblématiques du patrimoine naturel a préserver de la pelleteuse .

Une autre association de sauvegarde écologique a eu un succès moindre mais notable.

- « La densification c'est inéluctablement la disparition des grands arbres »
- « Aucune étude sérieuse du sous sol des eaux souterraines et de remontée des eaux n'a été faite »

2)La deuxième motivation des intervenants a trait à la densification.

83% des intervenants considèrent que le village s'est déjà largement densifié avec les règles du PLU actuel, et qu'augmenter à marche forcée cette densification serait une erreur irréparable.

- « Si c'est pour une motivation financière, il faut chercher d'autres sources que de créer de la taxe foncière. »
- « Il faut consacrer le budget à la réfection des trottoirs. »
- « Augmenter le nombre de logements, quelles sont les réelles motivations de cette initiative. »
- « Stop au béton, à l'artificialisation des sols et à la déforestation »
- « <u>La densité de la population à Bois le Roi est la plus forte au sein de la CAPF après Avon. »</u>

La densification va de paire avec le bétonnage et provoque des problèmes de sécurité.

« La densification : c'est permettre à quelques uns de s'enrichir en appauvrissant tous les autres. »

- « La procédure lancée, on peut se demander au profit de qui de quoi ».
- « L'accélération de la densification conduirait si elle est maintenue à augmenter un déséquilibre entre les capacités intrinsèques de la commune en matière de voirie et la circulation accrue »
- « Le PLU actuel est compatible avec le schéma directeur de l'Île de France. »

Autant d'arguments repris par les différents intervenants qui s'opposent clairement à cette densification « a marche forcée ».

3)La troisième Motivation des intervenants est la volonté des Bacots de conserver leur art de vivre

61% des intervenants revendiquent un réel art de vivre qui pourrait disparaitre.

Ils signalent des vergers et des jardins partagés entre voisins, ce qui est l'art de vivre, là ou règne l'entre- aide, la convivialité, le partage, l'échange d'un jardin a l'autre.

- « Conservons des dimensions humaines pour maintenir l'art de vivre »
- « Une évolution cohérente avec son berceau dans la Forêt »
- « Les logements sociaux : surtout pas dans la construction d'immeubles, mais la réhabilitation des logements vacants inoccupés, dispersés dans la commune : l'intégration n'en sera que meilleure. »
- « Il y a peu de conflit de voisinage »
- « Il est remarquable que dans une même rue, voir dans un quartier les habitants se saluent et échangent »

4) La quatrième motivation est la conservation de la faune

69 % d'entre eux exigent le respect de la conservation de la Faune

A Bois le Roi il y a encore :

- « les écureuils, les oiseaux les crapauds, les grenouilles, les chouettes, les chauve souris, et parfois même des chevreuils »(Un photographie prise sur le site l'atteste).
- « La faune ignore les limites communales »
- « Pas de vue sur des immeubles, à la place d'un parc et des oiseaux »

« Gardons le caractère de village dans la Forêt : ni morcellement, ni lotissement »

Les interventions ont été résumées dans la première partie du rapport. Des annotations en italique du commissaire enquêteur les ont accompagnés.

Il s'agit d'une participation record plus de 500 intervenants pour une modification de PLU dans un village.

Cette participation record s'explique par le niveau culturel et l'attachement des citoyens (généralement propriétaires de leurs habitations) à leur village entre Seine et Forêt, et à leur qualité de vie.

En outre l'opposition à cette modification N°3 du PLU s'est manifestée par trois distributions de tracts concernant cette enquête publique afin que nul n'en ignore l'importance, la portée et les retombées et par conséquent y apporte son éventuelle contribution.

Toutes les associations de défense se sont manifestées, qu'elles soient orientées sur la défense du Patrimoine architectural, écologique ou culturel, et se sont accordées sur l'effet néfaste de cette modification N°3 du PLU.

Dans le présent paragraphe sont examinés les points essentiels qui appellent une prise de position du commissaire enquêteur.

Cette opposition s'est cristallisée sur une future densification de l'urbanisation à marche forcée qui résulterait de cette modification, et tout particulièrement du PAGAP.

Alors qu'actuellement s'exerce déjà une densification, qui n'est pas bien perçue.

Il est remarquable de constater qu'un nombre très réduit d'intervenants une « dizaine »seulement sur les 500 souhaitaient pour convenances personnelles, un assouplissement voir un affranchissement, des règles d'urbanisme.

L E PAPAG(Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global.)

Il ressort de l'ensemble des remarques et observations qui ont été formulées, que beaucoup d'intervenants en ignoraient l'existence d'où des réactions vives vis-à-vis de ce projet, qui va à l'encontre de leurs souhaits : « qui seraient pour une densification respectueuse de la biodiversité, et de leur cadre de vie exceptionnel. »

En ma qualité de commissaire enquêteur je considère :

Que ce PAPAG, n'apporte pas de vision, pas de précision sur un projet particulier, qu'il ne permets pas de prendre connaissance du projet envisagé, que la nature du projet n'est pas défini,qu'il n'apparait aucun projet sur ces terrains à fort potentiel de constructibilité.

Par ailleurs eu égard à la sensibilité architecturale et paysagère de ce secteur sud de la gare, et à l'ambition affichée par la commune d'encadrer la densification, plusieurs outils auraient pu être institués à la présente modification du PLU.

Le quartier de BLR situé au sud de la gare est un secteur d'habitations, dont une des qualités principales est de se laisser découvrir au travers d'un écrin de verdure et de contribuer a un paysage de rue arboré et verdoyant.

Des maisons « Bourgeoises » de ville souvent de grande taille.

Des villas de la fin du 19 éme siècle et du début du 20 éme à l'architecture recherchée, entourées de jardins renfermant pour la plupart des arbres de haute tige.

Certaines parcelles présentant aussi une végétalisation et une biodiversité remarquables qui pourraient être identifiées comme des éléments du paysage ou des sites à protéger, elle permettrait au règlement d'édicter des dispositions afin de rassurer les voisins et de limiter les possibilités de densification.

Ce PAPAG qui englobe aussi le Parc communal des « Chardonnerets ».

Si l'intention de ce PAPAG était vraiment la protection de ce quartier contre une densification brutale, la municipalité pourrait délimiter des zones non constructibles sur ces parcelles, qui assureraient une bien meilleure protection du couvert boisé du secteur, qu'un périmètre d'attente dont la durée maximale est 5 ans.

Par ailleurs je constate qu'un certain nombre de propriétaires des parcelles du PAPAG n'ont aucune intention de vendre leurs terrains à des « développeurs », et entendent protéger à leur manière leur qualité de vie en résistant à une certaine pression financière.

Ce PAPAG dont le choix a focalisé le refus quasi unanime des Bacots, considéré comme une densification, alors qu'ils subissent déjà à leurs yeux une densification larvée, avec une voirie déjà insuffisante et inadaptée.

Ce PAPAG est plus approprié aux projets de RNU et notamment à la transformation des quartiers pavillonnaires.

Ce PAPAG impacte brutalement les propriétaires concernés, mais aussi leurs voisins, et tout ceux sont qui sont attachés a Bois Le Roi : a son art de vivre et au cadre de vie.

Le quartier de la gare à BLR est un quartier ou les habitants recherchent la même qualité de vie, le même environnement arboré que dans les autres quartiers.

En outre les autres habitants n'ont pas non plus de raisons de vouloir transformer ce quartier.

Le comité de Sauvegarde du quartier de la gare, résume fort bien la situation et met en exergue dans le PAPAG :la présence prés de la gare, de grands jardins, des vergers, de remarquables propriétés, avec en sus le parc des *Chardonnerets*, ce qui est exceptionnel, et ces exceptions : il souhaite les conserver.

En résumé j'estime que ce PAPAG, après le bail de cinq ans, est un projet trop vague, avec beaucoup trop d'incertitudes, la seule assurance c'est une densification a marche forcée d'une partie historique de BLR que les Bacots refusent.

.

2 Formulation de l'avis du commissaire enquêteur

Constatant, une opposition très nombreuse à la densification urbaine, qui s'est manifestée quasi unanime des intervenants plus de 500 à cette modification N°3 du PLU, et s'est cristallisée sur la création du PAPAG au sud du quartier de la gare .

Il convient cependant de noter dans cette modification N°3 du PLU quelques avancées :

- 1) Tel la Classification des éléments Patrimoniaux Bâtis et Paysagers les plus remarquables sur le territoire de la commune, (intégrant notamment les « Affolantes » des bords de Seine , ainsi que les propriétés des grands domaines (Tournezy ,Brolles) elle permet de les identifier grâce au règlement graphique, avec une réflexion d'ensemble sur leur protection, même si cette liste n'est pas exhaustive, elle représente une prise en compte significative et une évolution souhaitée, par les Bacots.
- <u>2) La réalisation de L'OAP N°1, située rue des Sescois</u>, en continuité du bâti existant, ce secteur a vocation de mixité urbaine. Classé en secteur UB permettra l'installation d'activités tertiaires à proximité de la gare mais aussi la création de petits logements, pour les jeunes ménages et les personnes âgées.
- 3) Enfin le toilettage des documents graphiques : avec la mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité Publique.
 A noter dans ce chapitre, la nouvelle classification et le changement de zonage du Château de Sermaise , qui confère à ce très belle édifice historique en bordure de Seine, un avenir plus sécurisé.

<u>J'estime cependant, que ce projet de modification N° 3 du PLU doit être</u> sérieusement amendé.

Et dans ce sens j'émettrais un avis favorable, mais avec une réserve et une recommandation

La réserve : C'est l'abandon du PAPAG :

Le PAPAG est très inégalitaire et impacte fortement les propriétaires concernés et leurs voisins, plus largement ceux qui sont attachés à Bois le Roi a son cadre de vie, car le quartier de la gare est d'abord un quartier de Bois le Roi dans lequel les habitants recherchent la même qualité de vie que dans les autres quartiers. Ce PAPAG est inadapté a une commune chargée d'histoires, un site arboré entre Seine et Forêt, avec encore une biodiversité remarquable et exemplaire, qui ne peut pas et ne veut pas être transformée en une cité dortoir.

C'est aussi dans ce quartier de la gare que se situe le parc « municipal » emblématique des « Chardonnerets » et la Maison des Associations, qui ont été paradoxalement inclus dans ce PAPAG.

Une recommandation:

Avant toute nouvelle modification du PLU et de son règlement concernant les mesures de protection du patrimoine bâti, les habitants concernés de certaines villas des quais de Seine et leur association devront être consultés et associés en amont.

De même pour les propriétaires des plus beaux édifices du quartier de la Gare, dont l'inventaire demande à être parachevé.

Fontainebleau, le 12 avril 2021. Jean Pierre Marjolet Commissaire enquêteur .